

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



www.cnrs.fr

N°2

FEVRIER 2017

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Février 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Cécile JOUFFRET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8250 intitulée Neurophotonique - 16/02/2017 - - DEC170646DR01
- Décision portant nomination de Monsieur Ahmed BENALLAL aux fonctions de chargé de mission - 14/02/2017 - - DEC162348INSIS
- Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162580INSU
- Décision portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission - 10/02/2017 - - DEC162799INS2I
- Décision portant nomination de M. Stefano Bosi aux fonctions de directeur de l'USR3683 (MSH Paris-Saclay) - 11/01/2017 - - DEC162669INSHS
- Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas Fiévé, directeur, et nomination de MM Rainier Lanselle et Matthias Hayek respectivement aux fonctions de directeur par intérim et de directeur adjoint par intérim de l'UMR8155 (CRCAO) - 11/01/2017 - - DEC162656INSHS

07.01.02. DR2

07.01.02.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne - 15/12/2016 - - DEC162797DR02
- Décision portant nomination de M. Emrick Briand aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7588 intitulée Institut des nanosciences de Paris - 25/11/2016 - - DEC162632DR02
- Décision portant nomination de Mme Elisabeth Mouray aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes - 15/12/2016 - - DEC162633DR02
- Décision portant nomination de M. Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique - 09/12/2016 - - DEC162542DR02
- Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Lacaze aux fonctions de chargée de mission à l'INP - 03/11/2016 - - DEC162404INP
- Décision portant nomination de Mme Isabelle Marlart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie - 14/11/2016 - - DEC162501DR02
- Décision portant nomination de Mme Charlène Féraud aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP) - 22/09/2016 - - DEC162306DR02
- Décision portant nomination de M. Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne - 15/09/2016 - - DEC162259DR02
- Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Pelupessy, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des biomolécules - 22/11/2016 - - DEC162601DR02
- Décision portant nomination de M. Denis Limagne aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7588 intitulée Institut des nanosciences de Paris - 20/06/2016 - - DEC161380DR02

- Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-Chimique - 15/12/2016 - - DEC162796DR02

- Décision portant nomination de M. Eric Nicolau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie - 18/01/2016 - - DEC163131DR02

- Décision portant nomination de Mme Nathalie Queyroux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences - 29/07/2016 - - DEC160775DR02

07.01.02.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Pierre-Jean Nacher aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel (LKB) - 10/01/2017 - - DEC162750INP

- Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission pour l'année 2017 - 14/02/2017 - - DEC162567INSIS

07.01.04. DR4

07.01.04.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Jean-René Chazottes aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT) - 10/01/2017 - - DEC162748INP

- Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane COURNAUD, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud - 23/02/2017 - - DEC170755DR04

- Décision portant cessation de fonctions de M. Bauer et nomination de M. François David, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche Institut de Physique Théorique (IPhT) , UMR3681 - 10/01/2017 - - DEC162618INP

- Décision portant nomination de M. Alain PEAN, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 10/02/2017 - - DEC170558DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Gérard Ancellet aux fonctions de Chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162559INSU

- Décision portant nomination de M. Bruno Bézard aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162556INSU

- Décision portant modification de la décision DEC160845INP portant nomination de M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » - 10/01/2017 - - DEC162276INP

- Décision portant prolongation de la nomination de M. David Schmool aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » - 20/02/2017 - - DEC170742INP

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Violaine Roussel, directrice adjointe et nomination de Mme Christine Cadot aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA). - 21/02/2017 - - DEC170494INSHS

- Décision portant nomination de M. Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162558INSU

- Décision portant nomination de M. François LEBLANC, aux fonctions de chargé de mission - 01/03/2017 - - DEC162775INSU

- Décision portant nomination de M. Eric Jolly aux fonctions de directeur et de Mme Sabine Planel aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR8171 (IMaF) - 11/01/2017 - - DEC162666INSHS

- Décision portant cessation de fonctions de M. Eric Bussière, directeur, et nomination de Mme Marie-Pierre Rey aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR8138 (SIRICE) - 20/02/2017 - - DEC162657INSHS
- Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES aux fonctions de chargé de mission pour 2017 - 14/02/2017 - - DEC162573INSIS

07.01.06. DR6

07.01.06.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Benoît Denand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux, Métallurgie, Nanosciences. - 16/12/2016 - - DEC161793DR06
- Décision portant nomination de M. Ludovic Pasquier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux, Métallurgie, Nanosciences. - 16/12/2016 - - DEC161798DR06

07.01.06.09. 2017

- Décision mettant fin aux fonctions de directeur adjoint de M. Allé de l'UMR7036 - 21/02/2017 - - DEC170445INP

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

- Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission pour 2017 - 14/02/2017 - - DEC162571INSIS
- Décision portant nomination de M. Jérôme ADRIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) - 12/01/2017 - - DEC170009DR07
- Décision portant nomination de Monsieur Fabien GODEFERD aux fonctions de chargé de mission pour 2017 - 14/02/2017 - - DEC162569INSIS
- Décision portant nomination de M. Bruno GUIDERDONI, aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162557INSU
- Décision portant nomination de M. Gilles Pollet aux fonctions de responsable de la FRE3768 (ISH) - 10/01/2017 - - DEC162668INSHS
- Décision portant nomination de M. Thierry Ollivier aux fonctions de chargé de mission - 09/02/2017 - - DEC170032IN2P3

07.01.08. DR8

07.01.08.09. 2017

- Décision portant nomination de Monsieur Stéphane BILA aux fonctions de chargé de mission pour 2017 - 14/02/2017 - - DEC162575INSIS
- Décision portant nomination de Mme Nathalie Huret aux fonctions de Chargée de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162560INSU

07.01.09. DR10

07.01.09.09. 2017

- Portant nomination de Monsieur Thomas GRUTTER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR7199 intitulée "Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives" - 03/02/2017 - - DEC162759INC
- Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission - 09/02/2017 - - DEC170033IN2P3
- Décision portant nomination de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC) - 13/01/2017 - - DEC170081DR10
- Décision n° DEC170165DCIF du 18/01/2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Eric SIMON, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » du CNRS -

18/01/2017 - - DEC170165DCIF

- Décision n° DEC170167DCIF du 18.01.2017 portant nomination de Monsieur Guilhem BATTAGLIA, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS -

18/01/2017 - - DEC170167DCIF

- Décision portant cessation de fonctions de M. Hervé WOZNIAK et nomination de M. Pierre-Alain DUC, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7550 intitulée « Observatoire astronomique de Strasbourg » (OAS). - 21/02/2017 - - DEC170185INSU

- Décision portant nomination de M. Cedric Leuvrey aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 13/01/2017 - - DEC162605DR10

- Décision portant nomination de Mme Nathalie GRUBER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe - 13/01/2017 - - DEC162604DR10

- Décision portant nomination de M. Christophe LEFEVRE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 13/01/2017 - - DEC162603DR10

- Décision portant nomination de M. Daniel Sauter aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162583INSU

- Décision portant nomination de Monsieur Luc LEBEAU aux fonctions de directeur par intérim du groupement de service GDS3670 Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Ilkirch (PACSI) - 03/02/2017 - - DEC162397INC

07.01.10. DR11

07.01.10.08. 2016

- Décision portant nomination de M Guillaume WAROT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6417 intitulée LSM - 17/08/2016 - - DEC170864DR11

- Décision portant nomination de M Michel ZAMPAOLO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6417 intitulée LSM - 17/08/2016 - - DEC170863DR11

- Décision portant nomination de Mme Emeline LAMBERT. aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5309 intitulée IAB - 19/10/2016 - - DEC170848DR11

07.01.10.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Maximilien CHEFDEVILLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5814 intitulée LAPP - 03/01/2017 - - DEC170865DR11

- Décision portant nomination de M. Martin Blackledge aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale » - 20/02/2017 - - DEC170575INSB

- Décision portant nomination de Mme Cécile Breyton aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale » - 20/02/2017 - - DEC170574INSB

- Décision portant nomination de Mme Sylvie GALLE aux fonctions de chargée de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162579INSU

- Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162582INSU

07.01.11. DR12

07.01.11.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Magali BEBIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'immunologie du développement de Marseille-Luminy. - 08/12/2016 - - DEC162704DR12

07.01.11.09. 2017

- Décision portant nomination de Monsieur Pascal SOMMER aux fonctions de chargé de mission pour 2017 - 14/02/2017 - - DEC162574INSIS
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Alexis Nasr aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille - 17/02/2017 - - DEC170529INS2I
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Anaïs MAURICEAU, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparative (CEPERC) - 18/01/2017 - - DEC170161DR12
- Décision portant nomination de M. Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162581INSU
- Décision portant nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162555INSU
- Décision portant nomination de M. Xavier Daumalin aux fonctions de directeur de l'UMR7303 (TELEMME) - 11/01/2017 - - DEC162667INSHS

07.01.12. DR13

07.01.12.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Jean-Claude LABBE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5237 intitulée Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier - 27/12/2016 - - DEC162915DR13
- Décision portant nomination de Mme Francisca MECHALI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5237 intitulée Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier - 27/12/2016 - - DEC162913DR13
- Décision portant nomination de Mme Karidia KONATE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5237 intitulée Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier - 27/12/2016 - - DEC162914DR13

07.01.12.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Françoise ELBAZ-POULICHET aux fonctions de chargée de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162578INSU
- Décision portant nomination par intérim de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR5243 intitulée « Géosciences Montpellier ». - 21/02/2017 - - DEC170120INSU

07.01.13. DR14

07.01.13.08. 2016

- Décision de nomination d'une PCR - Ruddy SOEPARNO - AI CNRS - IMFT - 07/04/2016 - - DEC170662DR14

07.01.13.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission - 10/02/2017 - - DEC162800INS2I
- Décision portant nomination de M. Laurent POLIDORI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR5126 intitulée « Centre d'études spatiales de la biosphère » (CESBIO) - 20/01/2017 - - DEC170063INSU
- Décision portant fin de fonction de M. Michel GREGOIRE et nomination de M. Etienne RUELLAN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET). - 07/02/2017 - - DEC170284INSU
- Décision portant nomination de Madame Martine MASBERNAT aux fonctions de chargée de mission pour 2017 - 14/02/2017 - - DEC162570INSIS
- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Gilles Favre, directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°UMR5294 intitulée « ERL Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse » - 20/02/2017 - - DEC170598INSB

- Décision de nomination de François Fromard en tant que chargé de mission auprès de l'INEE - 10/02/2017 - - DEC170127INEE

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Eric Mével aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5107 intitulée CENTRE LASERS INTENSES ET APPLICATIONS (CELIA) - 30/01/2017 - - DEC162746INP

- Décision portant nomination de Mme Marie-Lise DUBERNET aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA). - 01/02/2017 - - DEC170125INSU

07.01.15. DR16

07.01.15.09. 2017

- Décision de nomination de M.Frédéric Landy en qualité de directeur de l'USR330 - 12/01/2017 - - DEC162908INSHS

- nomination de Mme Evelyne Mercier, directrice adjointe de l'USR3337 "Amérique Latine" UMIFRE 17 à compter du 1er janvier 2017 - 12/01/2017 - - DEC162916INSHS

- nomination de M.Frédéric Thibault-Starzyk en qualité de directeur de l'USR3129 à compter du 1er janvier 2017 - 12/07/2017 - - DEC162917INSHS

- nomination de M. Eric Triquet en qualité de directeur par intérim et de Rachid El-Azouzi, directeur adjoint de la FR3621 Agorantic - 12/01/2017 - - DEC162905INSHS

07.01.16. DR17

07.01.16.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Aline DIA aux fonctions de chargée de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162577INSU

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Schollhammer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique - 31/01/2017 - - DEC170199DR17

- Décision portant nomination de M. Christophe Delacourt aux fonctions de chargé de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162576INSU

07.01.17. DR18

07.01.17.09. 2017

- Décision n° DEC170225DCIF du 24/01/2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS - 24/01/2017 - - DEC170225DCIF

- Décision n° DEC170226DCIF du 24/01/2017 portant nomination de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS - 24/01/2017 - - DEC170226DCIF

07.01.19. DR20

07.01.19.09. 2017

-
Décision portant nomination de M. Mederic Argentina, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2800 intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD)»

- 10/01/2017 - - DEC162553INP

- Décision portant nomination de M. Christophe Charlier aux fonctions de directeur adjoint de l'USR3566 (MSH Sud-Est) - 10/01/2017 - - DEC162665INSHS

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de chargé de mission - 09/02/2017 - - DEC170483DRH

- Décision portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de chargée de mission auprès du Président

-
- 20/02/2017 - - DEC170318DAJ

- Décision portant nomination de Mme Rita Hermon-Belot aux fonctions de chargée de mission - 01/02/2017 - - DEC162655DRH

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.09. 2017

- Décision portant renouvellement de M. Olivier Fudym aux fonctions de directeur du bureau du CNRS Brésil Côte Sud - 31/01/2017 - - DEC170536DAJ

- Décision portant fin de fonction et nomination de M. Aurélien Cadet aux fonctions de conseiller national à la sécurité des transports de marchandises dangereuses du CNRS - 27/02/2017 - - DEC170214DAJ

07.01.22. Instituts

07.01.22.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Marie-Noëlle Houssais aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) - 01/11/2016 - - DEC162476DAJ

- Décision mettant fin à la mission de chargée de mission exercée par Mme Corinne BRACHET-DUCOS. - 29/11/2016 - - DEC162507INSB

07.01.22.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Geneviève Pourroy aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut de physique (INP) - 01/02/2017 - - DEC170308DAJ

- Décision portant nomination de M. Laurent Guillopé aux fonctions de chargé de mission - 09/02/2017 - - DEC162897INSMI

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.04. DR4

07.02.04.09. 2017

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique - 01/02/2017 - - DEC170232DR04

- Décision portant nomination de M. Hervé HENRY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée - 10/02/2017 - - DEC170557DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis BRIQUET, directeur de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/12/2016 - - DEC162922DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/12/2016 - - DEC162925DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Véronique LAUTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) - 29/12/2016 - - DEC162926DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Christian MALOSSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio) - 26/12/2016 - - DEC162896DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Julia CHAMOT-ROOKE, directrice de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), par le délégué régional en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 26/12/2016 - - DEC162894DR05

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien DUVAL et Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) - 29/12/2016 - - DEC162924DR05

07.02.05.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/01/2017 - - DEC170004DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne LE PENDEVEN et M. Christian BESSY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) - 03/01/2017 - - DEC170006DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2017 - - DEC170202DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo et Mme Mélanie Weigel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire - 20/01/2017 - - DEC170203DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Jean-Christophe VERGNAUD, directeur de l'unité FR2006, intitulée Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains (S2CH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2017 - - DEC170222DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Charlot, directeur de l'unité UMR8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170433DR05

- Décision portant délégation de signature à M. François Belot et M. Pierre André, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité - 01/02/2017 - - DEC170437DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Lionel FONTAGNE, directeur de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2017 - - DEC170507DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Régnier, directeur de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2017 - - DEC170509DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2017 - - DEC170510DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Yann RICHARD et M. Alexandre HENRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) - 07/02/2017 - - DEC170511DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique Rousseau, directeur de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/02/2017 - - DEC170527DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne - 08/02/2017 - - DEC170528DR05

- Décision portant modification de la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord - 01/02/2017 - - DEC170571DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne Krapp, directrice de l'unité ERL3559 intitulée du gène à la graine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2017 - - DEC170583DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Magalie Nawrocki-Serin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL3559 intitulée Du gène à la graine

- 13/02/2017 - - DEC170584DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Ganghoffer, directeur de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie Ostéo-Articulaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 02/01/2017 - - DEC170660DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Barral, directeur de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170407DR06

- Décision portant délégation de signature à M. André Didierjean et Mme Isabelle Mouret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E). - 02/01/2017 - - DEC170412DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Chagnes, directeur de l'unité GDR3749 intitulée « Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMETHEE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2017 - - DEC170573DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Mikhail Lebedkin et à Mme Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie Ostéo-Articulaire. - 02/01/2017 - - DEC170661DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC160285DR07 du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Louis Gaulin, directeur de l'unité UMR5648 intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170607DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Pollet, responsable de l'unité FRE3768 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170749DR07

- Décision modifiant la décision DEC160587DR07 portant délégation de signature à M. Daniel Nelias, directeur de l'unité UMR5259 intitulée Laboratoire de Mécanique des contacts et des structures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170748DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dezellus, directeur de l'unité GDR3584 intitulée Thermodynamique des Matériaux à Haute Température, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170740DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité GDR2340 intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2017 - - DEC170525DR07

07.02.09. DR10

07.02.09.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Spitzer-Keller directrice de l'unité GDR3752 intitulée Solar Fuels, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2017 - - DEC170126DR10

- Décision portant délégation de signature à M. François Chabaux, directeur de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/03/2017 - - DEC170831DR10

- Décision portant délégation de signature à M. Stefan Haacke directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2017 - - DEC170606DR10

07.02.10. DR11

07.02.10.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170775DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170784DR11

- Décision portant délégation de signature M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170785DR11

- Décision portant délégation de signature à . Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170786DR11

- Décision portant délégation de signature M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170789DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170790DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT directeur de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170791DR11

- Décision portant délégation de signature à à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170792DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170793DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170794DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170795DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BERGER, directeur de l'UMS2920, intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170796DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170797DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170817DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170819DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170821DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170822DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Michel DIETRICH, directeur de l'unité UMS832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170823DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170824DR11
- Décision portant délégation de signature à aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim de la délégation Alpes - 01/03/2017 - - DEC170826DR11
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/03/2017 - - DEC170827DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Franz BRUCKERT, directeur de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170675DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370 intitulée Station Alpine Joseph Fourier (SAJF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170679DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170680DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170683DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170686DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme - Alpes (MSH-ALPES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170699DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/03/2017 - - DEC170700DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170701DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170702DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170703DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170704DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170705DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170706DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170707DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170708DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, intitulée Centre d'études et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170709DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directeur de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170710DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Gregory MCSHANE, directeur de l'unité GDR2105 intitulée TRESSES, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170711DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170713DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Hervé MONOD, directeur de l'unité GDR3179 intitulée Méthodes d'Analyse Stochastiques des COdes et Traitements NUMériques (MASCOT NUM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170714DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170716DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Florent CALVO, directeur de l'unité GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170717DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Gwennou COUPIER, directeur de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170718DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Christine Françoise COLLET, directrice de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170719DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170720DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170722DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170723DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170724DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Florence MARANINCHI, Directrice de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170725DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170726DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170727DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170728DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170730DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170731DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170732DR11

- Décision portant délégation de signature à M Norbert ROLLAND, directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170737DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170738DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170739DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par la déléguée régionale par

intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170750DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Eric GAUSSIER, directeur de l'unité l'UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170751DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LABBE, directeur de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/03/2017 - - DEC170752DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170753DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170754DR11

- Décision portant délégation de signature à Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170756DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170761DR11

- Décision portant délégation de signature à . François VILLENEUVE, directeur de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170763DR11

- Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170765DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170766DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170767DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170768DR11

- Décision portant délégation de signature à . Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170771DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170772DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170774DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Gwennou COUPRIER, directeur de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2017 - - DEC170480DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2017 - - DEC170481DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2017 - - DEC170482DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR2006 intitulée Recristallisation et croissance des grains (REX), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170666DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise BERTHOUD, directrice de l'unité GDS3524 intitulée ECOINFO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170667DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170669DR11
- Décision portant délégation de signature à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170670DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Xavier DAUMALIN, directeur de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170547DR12
- Décision portant délégation de signature à Mme Mitsuko ARAMAKI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM) - 01/02/2017 - - DEC170533DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Richard KRONLAND-MARTINET, directeur de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170532DR12
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription du Provence et Corse - 27/02/2017 - - DEC170687DAJ
- Décision portant délégation de signature à M. Renaud DENOYEL, directeur de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2017 - - DEC170505DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Benoît FLICHE, directeur par intérim de l'unité UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170562DR12
- Décision portant délégation de signature à M. David BRUTIN, directeur de l'unité GDR2799 intitulée Micropesanteur Fondamentale et Appliquée par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170556DR12
- Décision portant délégation de signature à Mme Laure VERDON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7303 intitulée Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée - 02/01/2017 - - DEC170549DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.09. 2017

- UMR5506 - Délégation de signature de M. Philippe POIGNET - 01/03/2017 - - DEC170595DR13
- UMR9002 - Délégation de signature de M. Moncef BENKIRANE - 01/03/2017 - - DEC170593DR13

- UMR5290 - Délégation de signature de M. Frédéric SIMARD - 01/03/2017 - - DEC170592DR13
- UPS3035 - Délégation de signature de M. Philippe JAUFFRET - 01/03/2017 - - DEC170591DR13
- UMR5221 - Délégation de signature de M. Pierre LEFEBVRE - 01/03/2017 - - DEC170589DR13
- UMR5569 - Délégation de signature de M. Patrick SEYLER - 01/03/2017 - - DEC170530DR13
- UMR9005 - Délégation de signature de M. Franck MOLINA - 01/03/2017 - - DEC170833DR13
- UMR5237 - Délégation de signature de Mme Anne DEBANT - 01/03/2017 - - DEC170603DR13
- UPS3248 - M. Jacques ROY - 01/03/2017 - - DEC170803DR13
- GDR3645 - Délégation de signature de M. Olivier GIMENEZ - 01/03/2017 - - DEC170814DR13

07.02.14. DR15

07.02.14.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Jacques Giacomoni, directeur de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications (LMAP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/12/2016 - - DEC162892DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/12/2016 - - DEC162893DR15

07.02.14.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) - 10/01/2017 - - DEC170139DR15
- Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la délégation Aquitaine - 21/02/2017 - - DEC170696DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Bertrand-Mapataud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 21/02/2017 - - DEC170697DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Eric Mével, directeur de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2017 - - DEC170520DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Fabien Dorchies pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) - 22/02/2017 - - DEC170734DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Gilbert Bounaud-Devillers pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) - 22/02/2017 - - DEC170735DR15
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Lise Dubernet, directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2017 - - DEC170698DR15

07.02.15. DR16

07.02.15.08. 2016

- Délégation de signature consentie à Madame Anne RENAULT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC170413DR16
- Décision portant délégation de signature à M. Fabien GRASSET, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/01/2016 - - DEC170417DR16

07.02.15.09. 2017

- Décision portant modification de la décision n°151514DR16 du 1er juillet 2015 portant délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA par la déléguée régionale en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 20/02/2017 - - DEC170663DR16

- Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2017 - - DEC170758DR11

- Délégation de signature consentie à Madame Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170410DR16

- Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC170405DR16

07.02.16. DR17

07.02.16.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170469DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne - 09/02/2017 - - DEC170470DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Sabrina Bendjaballah, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170471DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Sabrina Bendjaballah pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes - 09/02/2017 - - DEC170472DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170475DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Cathy Castelain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes - 06/02/2017 - - DEC170476DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Sallé, directeur de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170496DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Sallé pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers - 07/02/2017 - - DEC170497DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Benoît Saussol, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170498DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Benoît Saussol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique - 07/02/2017 - - DEC170499DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Héreau, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170611DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/02/2017 - - DEC170613DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170615DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170618DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170620DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170622DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thébaud, directeur de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170627DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito de Morais, directeur de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire (OS) - 17/02/2017 - - DEC170629DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2017 - - DEC170638DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2017 - - DEC170643DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Héreau, directeur de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique quantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/02/2017 - - DEC170671DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Marc Grégoire, directeur de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2017 - - DEC170193DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Marc Grégoire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers - 01/02/2017 - - DEC170194DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UMS2001 intitulée Platesformes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2017 - - DEC170195DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2001 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière - 30/01/2017 - - DEC170196DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Schollhammer, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2017 - - DEC170197DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2017 - - DEC170204DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel - 07/02/2017 - - DEC170206DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon directeur de l'unité UMR6291 intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2017 - - DEC170272DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6291 intitulée L'unité de

recherche de l'institut du thorax - 01/02/2017 - - DEC170273DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Mangolte, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2017 - - DEC170274DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Mangolte pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques - 03/02/2017 - - DEC170275DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Antoine Mocquet, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/01/2017 - - DEC170276DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Antoine Mocquet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique - 07/02/2017 - - DEC170277DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2017 - - DEC170278DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dauteuil pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes - 02/02/2017 - - DEC170279DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2017 - - DEC170287DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes - 06/02/2017 - - DEC170288DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2017 - - DEC170289DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes - 30/01/2017 - - DEC170290DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fontaine, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2017 - - DEC170291DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fontaine les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans - 01/02/2017 - - DEC170292DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/01/2017 - - DEC170294DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines - 31/01/2017 - - DEC170295DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Héligon, directeur de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170296DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Héligon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes - 01/02/2017 - - DEC170298DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Calvez, directeur de l'unité UMS3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170299DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Ronan Calvez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation - 02/02/2017 - - DEC170300DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Yvane Daire, directrice de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170301DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Yvane Daire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire - 01/02/2017 - - DEC170302DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170303DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Gourmelon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique - 01/02/2017 - - DEC170304DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170346DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Franck Moraux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management - 02/02/2017 - - DEC170347DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Binet, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170352DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Binet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution - 10/02/2017 - - DEC170353DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170355DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Rafael Encinas de Munagorri pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social - 06/02/2017 - - DEC170356DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Bernd Grambow, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170362DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Bernd Grambow pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées - 01/02/2017 - - DEC170363DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170370DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes - 01/02/2017 - - DEC170372DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité FRE2004 intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170380DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2004 intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest - 01/02/2017 - - DEC170382DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Ollitrault, directrice de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2017 - - DEC170387DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Ollitrault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6051 intitulée ARENES - 01/02/2017 - - DEC170389DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Pierrick Lotton, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170451DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Pierrick Lotton pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine - 07/02/2017 - - DEC170452DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170453DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes - 03/02/2017 - - DEC170454DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170455DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique - 06/02/2017 - - DEC170456DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lemarchand, directrice de l'unité UMS3556 intitulée Santé François Bonamy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/02/2017 - - DEC170691DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170457DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Cartraud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique - 08/02/2017 - - DEC170458DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170459DR17
- Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe - 07/02/2017 - - DEC170460DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170461DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Alban Lemasson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine - 07/02/2017 - - DEC170462DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170463DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray - 10/02/2017 - - DEC170464DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170465DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes - 06/02/2017 - - DEC170466DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2017 - - DEC170467DR17
- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON - 10/02/2017 - - DEC170468DR17

07.02.18. DR19

07.02.18.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Amandine CYR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement - 08/02/2017 - - DEC170539DR19
- Décision portant délégation de signature à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/02/2017 - - DEC170537DR19

07.02.19. DR20

07.02.19.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Robert STARAJ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT) - 01/02/2017 - - DEC170238DR20
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DAUVIGNAC de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC170237DR20

07.02.21. Instituts

07.02.21.09. 2017

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Niels Keller, directeur adjoint scientifique de l'Institut de physique (INP) - 05/12/2016 - - DEC162826DAJ
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne Doucet, déléguée scientifique - INS2I - 03/03/2017 - - DEC170835DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.09. 2017

- Décision portant prolongation du mandat du l'UMS3603 (SISHS) - 01/03/2017 - - DEC170230INSHS

- Décision modificative de la décision DEC142134DGDS portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) ; - 15/02/2017 - - DEC170218INC

07.03.04. DR4

07.03.04.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC161797INP portant création de l'unité mixte de recherche UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N) - 10/01/2017 - - DEC162347INP

07.03.21. Instituts

07.03.21.09. 2017

- Portant modification des partenaires de la fédération de recherche FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) » - 06/01/2017 - - DEC162849INS2I

07.04. Décisions tarifaires

07.04.07. DR7

07.04.07.09. 2017

- Décision relative au tarif de la location de l'amphithéâtre de la délégation régionale Rhône Auvergne - 03/02/2017 - - DEC170495DR07

- Décision relative au tarif des produits de l'unité USR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules - 10/02/2017 - - DEC170561DR07

07.04.12. DR13

07.04.12.09. 2017

- UMR5554 ISEM - Plateforme POLLEN extra. - 24/01/2017 - - DEC170220DR13

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.09. 2017

- Décision donnant délégation de pouvoir au délégué régional de Paris-Villejuif (Espaces verts) - 31/01/2017 - - DEC170733DAJ

07.06.02. DR2

07.06.02.09. 2017

- Décision portant modification du rattachement du GDR 3217 à « Graphène et nanotubes : sciences et applications (GNT) » à la délégation régionale du CNRS Paris B - 23/02/2017 - - DEC170441INP

- Nouvelle Décision de Renouvellement de la décision de chargé de mission de M. Enric PORQUERES I GENE du 01/01/2017 au 31/12/2017 - 17/02/2017 - - DEC170623INSHS

- Décision portant modification de la délégation régionale gestionnaire du GDR3749 intitulé "Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMETHEE)" - 09/02/2017 - - DEC170133INC

07.06.04. DR4

07.06.04.09. 2017

- Décision portant modification de la décision collective DEC151291DGDS portant création des unités mixtes de recherche contractualisées - 10/01/2017 - - DEC162547INP

- modification de la délégation gestionnaire de la FR2004 Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN) - 23/02/2017 - - DEC170446INP

07.06.05. DR5

07.06.05.09. 2017

- Décision modificative de la décision collective DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche - 21/02/2017 - - DEC170518INSB

- Décision de nomination de chargée de mission de Sandrine LEFRANC - 13/02/2017 - - DEC170192INSHS

07.06.06. DR6

07.06.06.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement - 15/02/2017 - - DEC170610DR06
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement - 28/02/2017 - - DEC170811DR06
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne - 07/02/2017 - - DEC170506DR06

07.06.07. DR7

07.06.07.09. 2017

- Décision modifiant la décision DEC160905DR07 du 4 janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement (LGL-TPE) - 10/02/2017 - - DEC170580DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5286 intitulée Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon (CRCL) - 13/01/2017 - - DEC170568DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO) - 07/02/2017 - - DEC170567DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand (OPGC) - 10/02/2017 - - DEC170566DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont Ferrand - 10/02/2017 - - DEC170564DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et Volcans (LMV) - 10/02/2017 - - DEC170563DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont Ferrand (ICCF) - 18/01/2017 - - DEC170501DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2002 intitulée Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains (LADEC) - 03/02/2017 - - DEC170500DR07
- Décision modifiant la décision DEC160887DR07 du 11 avril 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage - 10/02/2017 - - DEC170569DR07

07.06.10. DR11

07.06.10.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée : Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES) - 16/02/2017 - - DEC170637DR11
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5130 intitulée : Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquences et Caractérisation (IMEP-LAHC) - 02/03/2017 - - DEC170639DR11
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5001 intitulée : Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE) - 02/03/2017 - - DEC170856DR11

07.06.11. DR12

07.06.11.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargèse - 24/02/2017 - - DEC170799DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire sous-terrain à bas bruit - 24/02/2017 - - DEC170800DR12
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie - 24/02/2017 - - DEC170801DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique - 24/02/2017 - - DEC170802DR12

07.06.15. DR16

07.06.15.09. 2017

- Décision relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - 22/02/2017 - - DEC170721SGCN

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - 21/02/2017 - - DEC170682SGCN

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique. - 23/02/2017 - - DEC170747SGCN

07.06.16. DR17

07.06.16.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire - 24/02/2017 - - DEC170788DR17

07.06.18. DR19

07.06.18.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen - 23/02/2017 - - DEC170779DR19

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux. - 13/02/2017 - - DEC170585DR19

07.06.19. DR20

07.06.19.09. 2017

- Décision portant modification de la décision DEC161217DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées. Rajout de l'INSIS et de la section 08 pour l'UMR7010 dirigée par M. HUYET - 21/02/2017 - - DEC170514INP

07.06.21. Instituts

07.06.21.09. 2017

- Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2017 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement - - - DEC170840INEE

DEC170646DR01

Décision portant nomination de Mme Cécile JOUFFRET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 8250 intitulée Neurophotonique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant Mme Valentina EMILIANI-SIRTORI directrice de l'unité UMR8250 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie options « **Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des Rx et Sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle** » délivré à **Mme Cécile JOUFFRET** le 28 avril 2016 par l'ENSTTI (Institut européen de formation et de tutorat en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection) ;

Vu l'avis du CRHSCT le 18 octobre 2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Cécile JOUFFRET, AI, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 28 avril 2016.

Article 2 : Missions²

Mme Cécile JOUFFRET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Cécile JOUFFRET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le **16 FEV. 2017**

La directrice de l'UMR8250
Valentina EMILIANI-SIRTORI
Neurophotonics Laboratory
CNRS UMR8250
Université Paris Descartes
45, rue des Saints Pères
75270 Paris Cedex 06

Visa de **Patrick MOUNAUD**, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué

Anne-Françoise DUVAL

Visa de **Frédéric DARDEL**, président de l'Université Paris Descartes



DEC162348INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Ahmed BENALLAL aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Ahmed BENALLAL, directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en mécanique des solides et des structures.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Ahmed BENALLAL demeure affecté à l'UMR8535 – Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT-CACHAN)

Article 2

Du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017, Monsieur Ahmet BENALLAL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 FEV. 2017


Le président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme GAILLARDET, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017. Il a pour mission la charge de l'organisation des Services d'Observation du domaine SIC et de leur extension dans le cadre des feuilles de route nationale et européennes des infrastructures de recherche. Il assure les missions suivantes :

- pour le compte du DAS SIC le suivi et le lien avec la commission Services d'Observation du Comité Scientifique du domaine SIC et avec la section CNAP SCOA ;
- le lien avec les partenaires du CNRS-INSU sur les principaux SNO du domaine notamment avec l'IRD, l'INRA et le CIRAD ;
- le relai avec les grands programmes d'infrastructure nationaux et internationaux, notamment dans le cadre de l'animation du projet européen I3/ESFRI LTER.
- Le copilotage avec son homologue de l'IRSTEA de l'infrastructure de recherche OZCAR

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme GAILLARDET demeure affecté à l'unité mixte de recherche de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMR7154), 1 rue Jussieu, 75005 PARIS.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Jérôme GAILLARDET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif (DR01).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162799INS2I

Décision portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°152328INS2I du 10 novembre 2015 portant nomination de M. Stéphane VIALETTE aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane VIALETTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des aspects fondamentaux et application à la biologie », ainsi que de la supervision et du conseil pour les questions relevant de la thématique « bio-informatique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane VIALETTE, demeure affecté au Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge (LIGM) – UMR8049 – Marne-la-Vallée.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, M. Stéphane VIALETTE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 FEV. 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162669INSHS

Décision portant nomination de M. Stefano Bosi aux fonctions directeur de l'unité de service et de recherche n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142128DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité de service et de recherche intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) ;

Vu la décision DEC161798INSHS en date du 29 juillet 2016 portant cessation de fonctions de M. Claude Didry, directeur, et nomination de M. Stefano Bosi aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stefano Bosi, professeur à l'Université d'Evry, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n° 3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay (MSH Paris-Saclay) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

science

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC162656INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Nicolas Fiévé, directeur, et nomination de M. Rainer Lanselle aux fonctions de directeur par intérim et de M. Matthias Hayek aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O.)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale (C.R.C.A.O.) et nommant M. Nicolas Fiévé directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas Fiévé, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. A compter de cette même date, M. Rainer Lanselle, directeur d'études à l'EPHE, et M. Matthias Hayek, maître de conférence à l'Université Paris Diderot, sont nommés respectivement directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC162259DR02

Décision portant nomination de M. Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18/12/2015 nommant M. Harald Putzer, directeur de l'unité UMR8261 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X et sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à M. Saravuth Ngo le 01/07/2016 par l'ENSTTI, filiale de formation professionnelle de l'IRSN ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 02/06/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Saravuth Ngo, technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/10/2016 et jusqu'au 30/06/2021 date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

M. Saravuth Ngo exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Saravuth Ngo sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/09/2016



Le directeur d'unité
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC162632DR02

Décision portant nomination de M. Emrick Briand aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7588 intitulée Institut des nanosciences de Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC143196INP du 19/12/2014 nommant M. Christophe Testelin, directeur de l'unité UMR7588 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des Rx, délivré à M. Emrick Briand, le 29/06/2016 par ENSTTI filiale de formation professionnelle de l'IRSN;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 18/11/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Emrick Briand, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 29/06/2016.

Article 2 : Missions¹

M. Emrick Briand exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Emrick Briand sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25/11/2016

Le directeur d'unité
Christophe Testelin

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC162633DR02

Décision portant nomination de Mme Elisabeth Mouray aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 163091INEE du 01/02/2016 nommant M. Philippe Grellier, directeur de l'unité UMR7245 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et de sources scellées nécessaire à leur contrôle délivré à Mme Elisabeth Mouray le 01/06/2016 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS le 18/11/2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Elisabeth Mouray, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 10/06/2016.

Article 2 : Missions¹

Mme Elisabeth Mouray exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Elisabeth Mouray sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/12/2016

Le directeur d'unité
Philippe Grellier

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David

DEC162542DR02

Décision portant nomination de M. Geoffrey Letessier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162069INC du 31/08/2016 nommant M. Marc Baaden directeur de l'unité de recherche n°9080 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19/09/2016 ;

Considérant que M. Geoffrey Letessier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 22/05/2012 au 24/05/2012 et du 11/06/2012 au 14/06/2012 (39 heures),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Geoffrey Letessier, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°9080, à compter du 01/07/2016.

M Geoffrey Letessier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Geoffrey Letessier est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/12/2016

Le directeur de l'unité
Marc Baaden

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

DEC162404INP

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Lacaze aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle Lacaze, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'institut de physique, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de suivre les activités des très grandes infrastructures de recherche de l'Institut de Physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Emmanuelle Lacaze demeure affectée à l'UMR7588 - Institut des nanosciences de Paris (INSP) – Université Pierre et Marie Curie – 4 place Jussieu – 75005 Paris.

Article 2

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, Mme Emmanuelle Lacaze percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 novembre 2016

Le président
Alain Fuchs



DEC162501DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Marlart aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie et nommant M. Ludwik Leibler en qualité de directeur ;

Vu l'assemblée générale de l'UMR7167 en date du 15/09/2016 ;

Considérant que Mme Isabelle Marlart a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS - délégation Bretagne et Pays de la Loire du 24/06/2008 au 26/06/2008 et du 16/09/2008 au 18/09/2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Marlart, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Laboratoire Matière Molle et Chimie, à compter du 15/09/2016.

Mme Isabelle Marlart, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Marlart, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/11/2016
de l'unité

Leibler

Le directeur
Ludwik

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Jean-François Joanny

DEC162306DR02

Décision portant nomination de Mme Charlène Ferard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° 8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris et nommant M. Michel Mortier en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8247 en date du 17/03/2016 ;

Considérant que Mme Charlène Ferard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le Museum national d'histoire naturelle du 01/10/2015 au 16/10/2015 (39 heures) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Charlène Ferard, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris, à compter du 17/03/2016.

Mme Charlène Ferard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Charlène Ferard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/09/2016

Le directeur de l'unité
Michel Mortier

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur Chimie ParisTech
Christian Lermينياux

DEC162259DR02

Décision portant nomination de M. Saravuth Ngo aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18/12/2015 nommant M. Harald Putzer, directeur de l'unité UMR8261 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X et sources radioactives non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à M. Saravuth Ngo le 01/07/2016 par l'ENSTTI, filiale de formation professionnelle de l'IRSN ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 02/06/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Saravuth Ngo, technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/10/2016 et jusqu'au 30/06/2021 date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

M. Saravuth Ngo exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Saravuth Ngo sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/09/2016



Le directeur d'unité
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop





DEC162601DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Pelupessy, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des biomolécules

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142485DR02 du 20/10/2014 portant nomination de M. Philippe Pelupessy aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Philippe Pelupessy dans l'unité du CNRS n°7203, à compter du 01/01/2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22/11/2016

La directrice de l'unité
Sandrine Sagan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur de l'École normale supérieure
Marc Mézard





Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

DEC161380DR02

Décision portant nomination de M. Denis Limagne aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7588 intitulée Institut des nanosciences de Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC143196INP du 19/12/2014 nommant M. Christophe Testelin, directeur de l'unité UMR7588 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivrée à M. Denis Limagne le 25/05/2016 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 10/06/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Denis Limagne, ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection jusqu'au 15/11/2021 date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

M. Denis Limagne exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Denis Limagne sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.


Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/06/2016

Le directeur d'unité

Christophe Testelin


Christophe TESTELIN
Directeur de l'Institut des
NanoSciences de Paris

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B



Véronique Debisschop

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC162796DR02

Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-Chimique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133024DGDS du 20/12/2013 nommant M. Francis-André Wollman, directeur de l'unité FRC550 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources radioactives non scellées délivrée à Mme Sandrine Masscheleyn le 31/10/2012 par l'Apave ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS le 18/11/2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Sandrine Masscheleyn, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/10/2016.

Article 2 : Missions¹

Mme Sandrine Masscheleyn exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. Elle est désignée responsable de la soute à déchets pour la FRC550 à compter du 01/10/2016 pour la durée inscrite dans la convention de soute.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Masscheleyn sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/12/2016

Le directeur d'unité
Francis-André Wollman

Francis-André WOLLMAN
Directeur de la FRC 550 - CNRS
Institut de Biologie Physico-Chimique

La déléguée régionale pour
la circonscription Paris B

Véronique Debisschop
Vice de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop



DEC163131DR02

Décision portant nomination de M Eric Nicolau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°168 intitulée Unité physico-chimie Curie et nommant M. Maxime Dahan en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR168 en date du 10/11/2015 ;

Considérant que M Eric Nicolau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric Nicolau, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie à compter du 01/12/2015.

M. Eric Nicolau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric Nicolau est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/01/2016
l'unité

Le directeur de
Maxime Dahan

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice du Centre de Recherche Institut Curie
Geneviève Almouzni

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



DEC160775DR02

Décision portant nomination de Mme Nathalie Queyroux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133025DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° 3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences ;

Vu la décision n° DEC151109INSHS du 11/05/2015 nommant M. Mathias Girel en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS3610 en date du 05/11/2015 ;

Considérant que Mme Nathalie Queyroux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et par l'École normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 (6 jours) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Nathalie Queyroux, ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS3610 intitulée Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences, à compter du 01/09/2015 ;

Mme Nathalie Queyroux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention,

Mme Nathalie Queyroux est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/07/2016

Le directeur de l'unité
Mathias Girel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur de l'École normale supérieure
Marc Mézard

DEC162750INP

Décision portant nomination de M. Pierre-Jean Nacher aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel (LKB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre-Jean Nacher, directeur de recherche au CNRS est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

Pour le président et par
déléga
tion,
La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162567INSIS

Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur François COULOUVRAT, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le domaine d'expertise de l'acoustique et des ondes non linéaires ainsi que celui des ondes de choc et du bang sonique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François COULOUVRAT demeure affecté à l'UMR7190 – Institut Jean le Rond d'Alembert – Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Monsieur François COULOUVRAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 6464-1000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **14 FEV. 2017**


Le président
Alain Fuchs

DEC162748INP

Décision portant nomination de M. Jean-René Chazottes aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7644 intitulée Centre de physique théorique (CPhT)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-René Chazottes, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Bernard Pire, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC170755DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane COURNAUD assistant de prévention (AP) au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132007DR04 du 8 juillet 2013 portant nomination de M. Stéphane COURNAUD aux fonctions d'AP ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Stéphane COURNAUD, dans l'unité du CNRS n° MOY400, à compter du 1^{er} avril 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 février 2017

Pour le CNRS,
Le délégué régional
Bertrand MINAULT



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162618INP

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. François David, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche Institut de Physique Théorique (IPhT) – UMR3681

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142120DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Bauer, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

II. A compter de cette même date, M. François David, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC170558DR04

Décision portant nomination de Monsieur Alain PEAN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies, dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Alain PEAN, IE1, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR9001 à compter du 10/02/2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Giancarlo FAINI



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC162559INSU

Décision portant nomination de M. Gérard Ancellet aux fonctions de Chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1er

M. Gérard Ancellet, directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des dossiers « avion » impliquant l'UMS SAFIRE et l' AISBL EUFAR, en lien avec le CNES et Météo-France.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard Ancellet demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS), dont l'adresse est : UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Quartier des Garennes, 11 boulevard d'Alembert 78280 GUYANCOURT.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018 M. Gérard Ancellet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162556INSU

Décision portant nomination de M. Bruno Bézard aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno Bézard, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet d'assurer le travail de coordination et de suivi des services nationaux d'observation en Astronomie/Astrophysique et notamment d'assurer le suivi et la gestion de la base de données interactive des SNO. Il devra également poursuivre la mise en place du processus de suivi des SNO et participera à élaborer une vision globale du financement des SNO du domaine AA. Il apportera aussi ses conseils pour la mise en place de la base de données pour les autres domaines de l'INSU. Il assure également le suivi des télescopes de 2m (T193/PYTHEAS et TBL/OMP) après la mise en place en 2014 de leur gestion au sein des Observatoires des Sciences de l'Univers respectifs dans le cadre des services nationaux d'observation. Il assure enfin le lien avec l'Action Spécifique Observatoire Virtuel.

En fonction de ses compétences scientifiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Bruno Bézard demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8109 intitulée Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysiques (LESIA), Observatoire de Paris, Section de Meudon – 92195 MEUDON Cedex

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Bruno Bézard percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d’Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

Décision portant modification de la décision DEC160845INP portant nomination de M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) »

**LE
PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 07 avril 2016 ;

Vu, l'arrêté de l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines du 21 juillet 2016,

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE

: Article

1^{er}

L'article 1er de la décision DEC168545INP, du 23 juin 2016, susvisée, relatif à la nomination de Monsieur David Schmool est modifié comme il suit :

Du 15 mai 2016 au 31 août 2016, Monsieur David Schmool, professeur des universités à l'Université de Perpignan, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8635, en remplacement de Monsieur Pierre Galtier, appelé à d'autres fonctions.

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, Monsieur David Schmool, professeur des universités à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8635, en remplacement de Monsieur Pierre Galtier, appelé à d'autres fonctions.

**Article
2**

La présente décision sera publiée au Bulletin
officiel du CNRS. Fait à Paris, le 10 janvier

2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la
science

Anne
Peyroche

DEC170742INP

Décision portant prolongation de la nomination de M. David Schmool aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » ;

Vu la décision DEC162276INP en date du 10 janvier 2017 portant modification de la décision DEC160845INP portant nomination de M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) »;

DECIDE :

Article 1^{er}

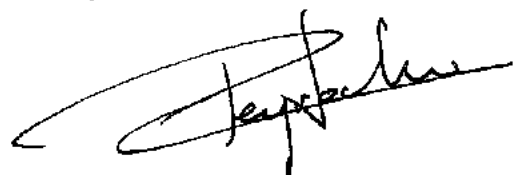
Monsieur David Schmool, professeur des universités à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8635 pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, **20 FEV. 2017**

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC170494INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Violaine Roussel, directrice adjointe et nomination de Mme Christine Cadot aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) et nommant M. Hervé Serry directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC161730INSHS en date du 29 juillet 2016 portant nomination de Mme Carole Brugeilles, Mme Laure Pitti, Mme Violaine Roussel, directrices adjointes de cette l'unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Violaine Roussel, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} février 2017.

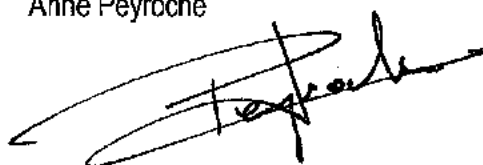
II. A compter de cette même date, Mme Christine Cadot, maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte susvisée, jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 FEV. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 80

Décision portant nomination de M. Michel PERAULT aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel PERAULT Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet principal de représenter la communauté française au Board de SKA, où la France dispose d'un statut d'observateur. Il suit également l'Action Spécifique SKA-LOFAR et accompagne la structuration de la communauté autour du projet SKA. Il assure le suivi du Programme National Haute Energie (PNHE), du Programme National Physique et Chimie du Milieu Interstellaire (PCMI) et de l'Action Spécifique GRAM. Il est également le représentant de l'INSU pour le suivi du Défi INPHYNITI et Imagin.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel PERAULT demeure affecté au Laboratoire d'Études du Rayonnement de la Matière (UMR8112 LERMA) Observatoire de Paris - 61 avenue de l'Observatoire, 75014 PARIS.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Michel PERAULT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162775INSU

Décision portant nomination de M. François LEBLANC, aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François LEBLANC, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet le suivi des programmes PNP (Programme National de Planétologie) et PNST (Programme National Soleil Terre). Il représente l'INSU dans les comités directeurs de MEDOC et du CDPP. Il assure une mission d'expertise pour le suivi du dossier THEMIS dans le cadre de la préparation d'un accord de cession de THEMIS à l'IAC. Il assure également la représentation de l'INSU au Comité Cientifico Internacional auprès de l'IAC (Espagne). Il suit également les dossiers à l'interface entre le domaine AA et les autres domaines de l'INSU, particulièrement OA où les projets spatiaux communs prennent une importance grandissante.

Pour l'exercice de cette mission, M. François LEBLANC demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales" (LATMOS), dont l'adresse est : UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Quartier des Garennes, 11 boulevard d'Alembert 78280 GUYANCOURT

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. François LEBLANC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162666INSHS

Décision portant nomination de M. Eric Jolly aux fonctions de directeur, et de Mme Sabine Planel aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) et nommant M. Pierre Boilley, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162447INSHS en date du 4 novembre 2016 portant cessation de fonctions de M. Pierre Boilley, directeur, et nomination de M. Eric Jolly et de Mme Sabine Planel respectivement aux fonctions de directeur par intérim et de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric Jolly, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Sylvie Planel, chargée de recherche à l'IRD, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC162657INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Eric Bussière, directeur, et nomination de Mme Marie-Pierre Rey aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE) et nommant M. Eric Bussière, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Eric Bussière, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. A compter de cette même date, Mme Marie-Pierre Rey, professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2017

Pour le président et par
déléga
tion,



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162573INSIS

Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Isabelle SAGNES, directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en nanotechnologies et TGIR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle SAGNES demeure affectée au Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N) – UMR9001 – Orsay.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Madame Isabelle SAGNES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **14 FEV. 2017**


Le Président
Alain Fuchs

DEC161793DR06

Décision portant nomination de M. Benoît Denand aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux – Métallurgie – Nanosciences.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7198 intitulée Institut Jean Lamour et nommant M. Eric Gaffet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16/12/2016 ;

Considérant que M. Benoît Denand a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, les **13,14,23,24,29 et 30 juin 2016** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoît Denand est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour, à compter du 01/01/2017.

M. Benoît Denand exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoît Denand, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 16 Décembre 2016
de l'unité

Le directeur

Eric Gaffet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Lorraine

Visa du Président de l'Université de

Pierre Mutzenhardt

DEC161798DR06

Décision portant nomination de M. Ludovic Pasquier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour : Matériaux – Métallurgie – Nanosciences.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7198 intitulée Institut Jean Lamour et nommant M. Eric Gaffet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16/12/2016 ;

Considérant que M. Ludovic Pasquier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, les **13,14,23,24,29 et 30 juin 2016**.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Ludovic Pasquier est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour, à compter du 01/01/2017.

M. Ludovic Pasquier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ludovic Pasquier, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 16 décembre 2016
de l'unité

Le directeur

Eric Gaffet

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du Président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC 170445INP

Décision portant cessation de fonctions de M. Paul Allé, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7036 « Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche 7036 intitulée « Cristallographie, résonance magnétique et modélisations » (CRM2) et nommant M. Schaniel directeur de cette unité et M. Allé directeur adjoint ;

Vu le courrier de M. Allé en date du 5 janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1

A compter du 5 janvier 2017, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7036 exercées par Monsieur Paul Allé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à
la science

Anne PEYROCHE



DEC162571INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Claude POMMIER, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Claude POMMIER demeure affecté au Laboratoire Hubert Curien – UMR5516 – Saint-Etienne.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Monsieur Jean-Claude POMMIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 FEV. 2017


Le président
Alain Fuchs

DEC170009DR07

Décision portant nomination de M. Jérôme ADRIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS du 18/12/2015 nommant M. Jérôme CHEVALIER, directeur de l'unité Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS – UMR5510) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option Sources Radioactives Scellées délivré à M. Jérôme ADRIEN le 07/09/2016 par l'APAVE;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 15/03/2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jérôme ADRIEN, Ingénieur de recherche, est nommé(e) personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 07/09/2016.

Article 2 : Missions²

M. Jérôme ADRIEN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jérôme ADRIEN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12/01/2017

Le directeur d'unité
Jérôme CHEVALIER



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

Visa du délégué régional
du CNRS

Visa du chef d'établissement
partenaire (INSA)



DEC162569INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Fabien GODEFERD aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabien GODEFERD, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités scientifiques Mécanique des Fluides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Fabien GODEFERD demeure affecté à l'UMR5509 – LMFA – Ecully.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Monsieur Fabien GODEFERD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 FEV. 2017


Le président
Alain Fuchs

DEC162557INSU

Décision portant nomination de M. Bruno GUIDERDONI, aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bruno GUIDERDONI, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des programmes PNCG (Programme National Cosmologie et Galaxies) et PNPS (Programme National de Physique Stellaire). Il suit également l'action spécifique Alma (ASA) ainsi que la réflexion en cours concernant la feuille de route de notre communauté dans le domaine de la mesure et l'étude du fond de rayonnement cosmologique (CMB : Cosmic Microwave Background).

Pour l'exercice de cette mission, M. Bruno GUIDERDONI demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR5574 intitulée au Centre de Recherche Astrophysique de Lyon (CRAL), dont l'adresse est : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - Observatoire de Lyon, 9 avenue Charles André 69561 ST GENIS LAVAL CEDEX

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Bruno GUIDERDONI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162668INSHS

Décision portant nomination de M. Gilles Pollet aux fonctions de responsable de la formation de recherche en évolution (FRE) n° 3768 intitulée Institut des Sciences de l'Homme (ISH)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151293DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de la formation de recherche en évolution (FRE) n° 3768 intitulée Institut des Sciences de l'Homme (ISH) ;

Vu la décision DEC162017INSHS en date du 29 juillet 2016 portant nomination de M. Gilles Pollet aux fonctions de responsable par intérim de la formation de recherche en évolution (FRE) n° 3768 intitulée Institut des Sciences de l'Homme (ISH) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gilles Pollet, professeur à Sciences Po Lyon, est nommé responsable de la formation de recherche en évolution (FRE) n° 3768 intitulée Institut des Sciences de l'Homme (ISH) à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la durée fixée dans la décision DEC151293DGDS portant création la FRE3768.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 10 janvier 2017



science

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC170032IN2P3

Décision portant nomination de M. Thierry Ollivier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry Ollivier, ingénieur de recherche hors classe est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet le domaine de la formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Ollivier demeure affecté à l'institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL - UMR5822).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, M. Thierry Ollivier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/2017

Le président
Alain Fuchs



DEC162575INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane BILA aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane BILA, chargé de recherche 1^{ère} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités scientifiques antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane BILA demeure affecté à l'UMR7252 – XLIM – Limoges.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Monsieur Stéphane BILA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Poitou-Charentes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 FEV 2017


Le président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de Mme Nathalie Huret aux fonctions de Chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1er

Mme Nathalie Huret, Professeur à l'Université d'Orléans est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des dossiers « atmosphère » en lien avec le CNES, en particulier le volet atmosphérique du programme TOSCA du CNES et le programme BALLONS piloté en commun par le CNES et l'INSU. Le suivi de l'action incitative PNTS pilotée par le CNRS-INSU et le volet atmosphérique de l'action incitative LEFE-IMAGO.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie Huret demeure affectée à l'UMR7328 LPC2E « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace » au 3A, avenue de la recherche scientifique – 45 071 Orléans.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018 Mme Nathalie Huret, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Limousin Poitou Charentes (DR08).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162759INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Thomas GRUTTER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7199 intitulée Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7199 intitulée Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives et nommant M. Jean-Serge Remy, directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Alain Wagner, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 20 janvier 2017.

II. A compter du 1^{er} février 2017, M. Thomas Grutter, DR2 au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC170033IN2P3

Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Claude Colledani, ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet le domaine IAO-CAO électronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Claude Colledani demeure affecté à l'institut de pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC – UMR7178).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, M. Claude Colledani percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/2017

Le président
Alain Fuchs

DEC170081DR10

Décision portant nomination de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC141983INSB portant nomination de M. Bertrand Séraphin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Gabrielle Mengus le 22/03/2013 par CNRS Formation ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Gabrielle Mengus, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22/03/2013.

Article 2 : Missions

Mme Gabrielle Mengus exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Gabrielle Mengus sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC170081DR10

Décision portant nomination de Mme Gabrielle Mengus aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC141983INSB portant nomination de M. Bertrand Séraphin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Gabrielle Mengus le 22/03/2013 par CNRS Formation ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Gabrielle Mengus, chargée de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22/03/2013.

Article 2 : Missions

Mme Gabrielle Mengus exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Gabrielle Mengus sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin


Dr. Bertrand SERAPHIN
Directeur de l'IGBMC

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional


Patrice SOULLIE

Visa de la déléguée régionale de l'Inserm

 **Inserm**


La Déléguée Régionale
Inserm Délégation Régionale Grand Est
Pour les régions Alsace, Bourgogne, Champagne Ardenne
Franche-Comté, Lorraine
Marie Ange LUC

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN

DEC170165DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Eric SIMON, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC162597DCIF du 24 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Eric SIMON, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Eric SIMON, Inspecteur divisionnaire, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » à compter du 1^{er} février 2017.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, 18 janvier 2017


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170167DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Guilhem BATTAGLIA, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC170165DCIF du 18 janvier 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Eric SIMON, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

VU, la lettre du 17 janvier 2017, réf. RH-1B/2017/01/4006, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Monsieur Guilhem BATTAGLIA, inspecteur des finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Guilhem BATTAGLIA, inspecteur des finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » à compter du 1^{er} février 2017 en remplacement de Monsieur Eric SIMON.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2017


Alain FUCHS



Décision portant cessation de fonctions de M. Hervé WOZNIAK et nomination de M. Pierre-Alain DUC, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7550 intitulée « Observatoire astronomique de Strasbourg » (OAS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant nomination du directeur de l'observatoire astronomique de Strasbourg ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7550 intitulée « Observatoire astronomique de Strasbourg » ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Hervé WOZNIAK, directeur de l'unité mixte de recherche n°7550 à compter du 1^{er} janvier 2017.
- II. A compter de cette même date, M. Pierre-Alain DUC, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7550 jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162605DR10

Décision portant nomination de M. Cedric Leuvrey aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Stefan Haacke en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées* » (*sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules*) délivrée à M. Cedric Leuvrey le 21/03/2013 par l'IPHC ;

Vu l'avis de l'instance de concertation de l'UMR7504-IPCMS du 04/12/2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Cedric Leuvrey, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21 mars 2013.

Article 2 : Missions

M. Cedric Leuvrey exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Cedric Leuvrey sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Stefan Haacke



Stefan HAACKE
Directeur
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE



Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN

DEC162604DR10

Décision portant nomination de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe et nommant M. Mir Wais Hosseini en qualité de directeur

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules) délivré à Mme Gruber Nathalie le 18/03/14 par RaMsEs (Radioprotection et Mesures Environnementales) de l'IPHC ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 22/07/2010

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Nathalie Gruber, ingénieure de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/04/2014.

Article 2 : Missions

Mme Nathalie Gruber exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Nathalie Gruber sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Mir Wais Hosseini

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC162604DR10

Décision portant nomination de Mme Nathalie Gruber aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de la Matière Complexe et nommant M. Mir Wais Hosseini en qualité de directeur

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules) délivré à Mme Gruber Nathalie le 18/03/14 par RaMsEs (Radioprotection et Mesures Environnementales) de l'IPHC ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 22/07/2010

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Nathalie Gruber, ingénieure de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/04/2014.

Article 2 : Missions

Mme Nathalie Gruber exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Nathalie Gruber sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 janvier 2017

Professeur Mir Wais HOSSEINI

Directeur

UMR 7140 - Chimie de la Matière Complexe Le directeur de l'unité
Laboratoire de Tectonique Moléculaire Mir Wais Hosseini
CNRS - UDS
4, Rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 STRASBOURG CEDEX

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

Patrice SCULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. DENEKEN'.

Michel DENEKEN

DEC162603DR10

Décision portant nomination de M. Christophe LEFEVRE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Stefan Haacke en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées* » (*sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules*) délivré à M Christophe LEFEVRE le 20/03/2014 par l'IPHC ;

Vu l'avis de l'instance de concertation de l'UMR7504-IPCMS du 04/12/2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Christophe LEFEVRE, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/03/2014.

Article 2 : Missions

M. Christophe LEFEVRE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Christophe LEFEVRE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Stefan Haacke

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg

DEC162603DR10

Décision portant nomination de M. Christophe LEFEVRE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Stefan Haacke en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection (niveau 2) dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées* » (*sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules*) délivré à M Christophe LEFEVRE le 20/03/2014 par l'IPHC ;

Vu l'avis de l'instance de concertation de l'UMR7504-IPCMS du 04/12/2014 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Christophe LEFEVRE, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/03/2014.

Article 2 : Missions

M. Christophe LEFEVRE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Christophe LEFEVRE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 janvier 2017

Le directeur de l'unité
Stefan Haacke


Stefan HAACKE
Directeur
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional


Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN

DEC162583INSU

Décision portant nomination de M. Daniel Sauter aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Daniel Sauter, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche en géosciences marines et des relations avec les partenaires du domaine des sciences de la mer des Géosciences.

M. Daniel Sauter assurera également le suivi du comité thématique (CT2) couplage interne et externe ainsi que celui du programme Marges avec les partenaires académiques et industriels.

Pour l'exercice de cette mission, M. Daniel Sauter demeure affecté au sein de l'unité mixte de recherche Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS) – UMR7516
UNIVERSITE DE STRASBOURG - I.P.G.S. - UMR 7516 - 5 Rue René Descartes 67084
STRASBOURG CEDEX

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Daniel Sauter, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace (DR10).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162397INC

Décision portant nomination de Monsieur Luc LEBEAU aux fonctions de directeur par intérim du groupement de service GDS3670 Plateforme d'analyse chimique Strasbourg-Illkirch (PACSI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC140371INC en date du 24 février 2014 portant création du groupement de service n° 3670 intitulé « Plateforme d'analyse chimique Strasbourg - Illkirch » (PACSI) ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Luc LEBEAU, DR1 CNRS, est nommé directeur par intérim du groupement de service susvisé, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 28 février 2017, en remplacement de M. Patrick WEHRUNG, IR1 CNRS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC170864DR11

Décision portant nomination de M Guillaume WAROT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 6417 intitulée LSM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Fabrice Piquemal, directeur de l'unité UMR6417 (LSM) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie recherche options sources radioactives scellées et non scellées délivré à M. Guillaume WAROT le 25 mai 2016 par l'université de Caen Normandie;

Vu l'avis du CHS local spécial du 27 juillet 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Guillaume WAROT IR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 27 juillet 2016.

Article 2 : Missions¹

M. Guillaume WAROT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Guillaume WAROT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Modane le 17/08/2016



Le directeur d'unité
Fabrice PIQUEMAL

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour la Présidente
et par délégation

La Directrice générale des services adjointe
Martine Pevat

DEC170863DR11

Décision portant nomination de M Michel ZAMPAOLO aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 6417 [Code] intitulée LSM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Fabrice Piquemal, directeur de l'unité UMR6417 (LSM) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau [préciser « 1, 2 ou 3 »] dans le secteur industrie [*uniquement si niveau 1 ou 2*] OU dans le secteur [préciser « réacteur nucléaire » ou « laboratoires, usines, sites de gestion des déchets » *pour le niveau 3*] options sources radioactives scellées et non scellées délivré à M. Michel ZAMPAOLO le 25 mai 2016 par l'université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du CHS local spécial du 27 juillet 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Michel ZAMPAOLO IR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 27 juillet 2016.

Article 2 : Missions²

M. Michel ZAMPAOLO exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Michel ZAMPAOLO sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Modane le 17/08/2016



Le directeur d'unité
Fabrice PIQUEMAL

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire



Pour la Présidente
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine Pevet

DEC170848DR11

Décision portant nomination de Mme Emeline LAMBERT, aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR n°5309 intitulée IAB

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS du 18 décembre portant création de l'unité mixte n° 5309 intitulée IAB et nommant M. Pierre HAINAUT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5309 en date du 06/ 10 / 2016 ;

Considérant que M ou Mme Emeline LAMBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation régionale Côte d'Azur du 12 au 14 mai et du 02 au 04 juin 2004

DECIDE :

Article 1^{er} : M ou Mme Emeline LAMBERT, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5309 intitulée IAB, à compter du 1^{er} octobre 2016

Mme Emeline LAMBERT, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Emeline LAMBERT , est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 19 octobre 2016

Le Directeur d'unité



Pierre HAINAUT

Directeur Institute for Advanced Biosciences
CR UGA / Inserm U 1209 / CNRS UMR 5309

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université



Pour la Présidente
et par délégation
Rue:
La Directrice générale des services adjointe
Martine Pevet

DEC170865DR11

Décision portant nomination de M. Maximilien CHEFDEVILLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5814 intitulée LAPP

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151636IN2P3 nommant M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR 5814 intitulée LAPP ;

Vu l'attestation de formation Niveau 1 dans le secteur d'activité industrie, délivrée à M. Maximilien CHEFDEVILLE le 8 décembre 2016 par C2i Formation ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 03 octobre 2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Maximilien CHEFDEVILLE, CR2, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 04 janvier 2017;

Article 2 : Missions¹

M. Maximilien CHEFDEVILLE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Maximilien CHEFDEVILLE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Annecy, le 3 janvier 2017


Le directeur d'unité
Giovanni LAMANNA

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRÉ

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président Recherche


Roman KOSSAKOWSKI

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Vice-présidence recherche
27, rue Marcoz
73000 CHAMBERY
tél. 04.79.75.84.32

DEC170575INSB

Décision portant nomination de M. Martin Blackledge aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale » et nommant M. Jacques Neyton, directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Martin Blackledge, chercheur au CEA, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2017, en remplacement de M. Jacques Neyton, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC170574INSB

Décision portant nomination de Mme Cécile Breyton aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée « Institut de Biologie Structurale » et nommant M. Jacques Neyton, directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Cécile Breyton, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2017, en remplacement de M. Jacques Neyton, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC162579INSU

Décision portant nomination de Mme Sylvie GALLE aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie GALLE, Chargée de Recherche à l'Institut de Recherche et Développement (IRD), est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour le l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi du pôle thématique de données en SIC, Théia. Elle sera en particulier en charge de l'interface entre la filière de télédétection spatiale développée par le pôle et les données in situ mesurées par les observatoires terrestres.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie GALLE sera intégrée au Bureau Exécutif du pôle Théia mais demeurera affectée à l'UMR5563 LTHE, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER - Domaine Universitaire - 70 rue de la Physique - BP 53 - 38041 GRENOBLE CEDEX 9

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Mme Sylvie GALLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes – DR11.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier VIDAL, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Univers du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet :

- la Co-animation du groupe de programmation « Energie fossile, géothermie et ressources minérales » de l'Alliance pour la coordination de la recherche sur l'énergie ANCRE.
- la coordination de l'ERA-NET ERA-MIN dont le CNRS a la responsabilité au titre du ministère de la recherche.
- le partenariat étroit avec l'INSIS sur les questions de l'énergie en coordination avec Mr Alain DOLLET, DAS INSIS, en charge de la représentation du CNRS dans l'Alliance Ancre et de l'animation du groupe interdisciplinaire Energie du CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier VIDAL demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Institut des Sciences de la Terre » (UMR5275 ISTerre), OSUG-C (Maison des Géosciences) 1381 rue de la Piscine, 38400 Saint-Martin d'Hères.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Olivier VIDAL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162704DR12

Décision portant nomination de Mme Magali BEBIEN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7280 intitulée Centre d'Immunologie de Marseille - Luminy.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Eric VIVIER, directeur de l'UMR7280;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « laboratoires, usines, sites de gestion des déchets » option « *sources radioactives scellées* » et « *sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Magali BEBIEN le 09 septembre 2016 par RadioProtection Compétences et Services ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 12 octobre 2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Magali BEBIEN, CR1, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09 septembre 2016.

Article 2 : Missions¹

Mme Magali BEBIEN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Magali BEBIEN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 décembre 2016.

Le directeur d'unité
M. Eric VIVIER

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

Visa du délégué régional de l'INSERM
M. Dominique NOBILE



DEC162574INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Pascal SOMMER aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal SOMMER, directeur de recherche 1^{ère} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 28, pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie, du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pascal SOMMER demeure affecté à la UMR7287 – Institut des sciences du mouvement – Etienne-Jules Marey.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Monsieur Pascal SOMMER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 FEV. 2017


Le président
Alain Fuchs

DEC170529INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Alexis Nasr aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille et nommant M. Jean-Marc Talbot directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC123231INS2I en date du 15 janvier 2013 portant nomination de M. Yann Vaxès aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille et nommant M. Liva Ralaivola directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alexis Nasr, professeur à l'Université Aix Marseille, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, en remplacement de M. Yann Vaxès, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2017

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC170161DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anaïs MAURICEAU, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR 7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparative (CEPERC)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161023DR12 du 14 juin 2016 portant nomination de Mme Anaïs MAURICEAU aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Anaïs MAURICEAU, dans l'unité du CNRS n° UMR 7304, à compter du 1^{er} avril 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 janvier 2017

Le directeur de l'unité
M. Pascal TARANTO

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC162581INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme ROSE, Directeur de Recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des instruments nationaux des domaines Surfaces et Interfaces Continentales et Terre Solide de l'INSU, notamment les lignes Synchrotron de ESFR (dont l'Equipex ECO-X) et Soleil ainsi que le laboratoire LMC14.

M. Jérôme ROSE représentera également le CNRS-INSU dans les comités de pilotage de ces infrastructures et assurera le suivi de l'ensemble des instruments et plateformes nationaux au service de la communauté, notamment les grands instruments de géochimie de Nancy et Lyon et la microscopie électronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme ROSE demeure affecté à l'unité mixte de recherche « Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement » (UMR7330 CEREGE), Europôle Méditerranéen de l'Arbois, BP 80, 13545 AIX-EN-PROVENCE cedex 4.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Jérôme ROSE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162555INSU

Décision portant nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Luc BEUZIT, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet l'aide au suivi de l'instrumentation de l'E-ELT de l'ESO. Il est également responsable du suivi des activités de l'ASHRA pour l'INSU. Il assure également pour l'INSU auprès du CNES, une mission d'expertise instrumentale sur les missions en préparation et en développement du domaine Astronomie. Selon les domaines thématiques, il assure aussi une mission d'expertise auprès de la cellule communication de l'INSU ou pour les dossiers de financement déposés à la DERCI et la MI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc BEUZIT demeure affecté à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (UMR5274) B.P. 53, F-38041 GRENOBLE Cedex 9 ;

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Jean-Luc BEUZIT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC162667INSHS

Décision portant nomination de M. Xavier Daumalin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) et nommant Mme Maryline Crivello, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC162185INSHS en date du 26 septembre 2016 portant cessation de fonctions de Mme Maryline Crivello, directrice, et nomination de M. Xavier Daumalin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7303 intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée (TELEMME) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Xavier Daumalin, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la durée fixée dans la décision DEC151309DGDS portant prolongation de l'unité mixte de recherche n° 7303.

Article 2



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC162915DR13

Décision portant nomination de M. Jean-Claude LABBE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 5237 intitulée Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC142119DGDS nommant Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité 5237 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Jean-Claude LABBE le 04/11/2016 par RPCS ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 02/12/2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jean-Claude Labbé, DR, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/11/2016.

Article 2 : Missions²

M. Jean-Claude Labbé exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Claude Labbé sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Montpellier, le 27 décembre 2016

La directrice d'unité
Anne Debant



Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

DEC162913DR13

Décision portant nomination de Mme Francisca MECHALI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 5237 intitulée Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC142119DGDS nommant Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité 5237 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives non scellées »] délivré à Mme Francisca Méchali le 04/11/2016 par RPCS ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 02/12/2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Francisca Méchali, IE, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/11/2016.

Article 2 : Missions²

Mme Francisca Méchali exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Francisca Méchali sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 décembre 2016

La directrice d'unité
Anne Debant



Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale


GHISLAÏNE GIBELLO

DEC162914DR13

Décision portant nomination de Mme Karidia KONATE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 5237 intitulée Centre de Recherche en Biologie cellulaire de Montpellier.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC142119DGDS nommant Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité 5237 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* »] délivré à Mme Karidia Konaté le 04/11/2016 par RPCS ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 02/12/2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Karidia Konaté, IE, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/11/2016.

Article 2 : Missions²

Mme Karidia Konaté exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Karidia Konaté sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Fait à Montpellier, le 27 décembre 2016

La directrice d'unité
Anne Debant



Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale



Ghislaine GIBELLO

Décision portant nomination de Mme Françoise ELBAZ-POULICHET aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise ELBAZ-POULICHET, Directrice de Recherche au CNRS est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires, OSU et projets de recherche en lien avec les sciences du sol et la subsurface, tant du point de vue des ressources (Eau, C, nutriments) que de la dynamique des sols et de leur écotoxicologie pour le DAS SIC. Ce suivi sera réalisé en lien fort avec la Section 30 du CNRS.

Dans le cadre de sa mission elle sera également en charge des relations avec les autres Instituts du CNRS et la Mission pour l'interdisciplinarité sur ces sujets.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise ELBAZ demeure affectée au sein du laboratoire Hydrosociétés Montpellier (UMR5559), Université Montpellier I et II, 300 avenue du Professeur Emile Jeanbrau, 34095 MONTPELLIER.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 Mme Françoise ELBAZ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

Décision portant fin de fonction de M. Jean-Louis BODINIER et nomination par intérim de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR5243 intitulée « Géosciences Montpellier ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5243 intitulée « Géosciences Montpellier » ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

1.1 Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis BODINIER, directeur de l'unité mixte de recherche n°5243 à compter du 31 décembre 2016.

1.2 Sont nommées à la direction de l'unité respectivement aux fonctions de :

- Directeur par intérim : Monsieur Benoît Ildefonse, Directeur de Recherche au CNRS ;
- Directeur-adjoint par intérim: Monsieur Philippe Münch, Professeur des universités à l'Université de Montpellier ;

1.3 Ces nominations par intérim prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection



DECISION

DEC170662DR14

Le Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, le Président de l'Université Paul Sabatier et le Délégué Régional du CNRS

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que M SOEPARNO Ruddy a suivi avec succès les modules de formation PCR ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Secteur industrie et recherche

Secteur médical

Module théorique

Module(s) pratique(s) :

Option sources scellées et générateurs X

Option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle,

Cette formation a été organisée du 02/11/2015 au 06/11/2015 pour la partie théorique et du 23/11/2015 au 24/11/2015 pour la partie pratique ;

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 06/11/2015 pour la partie théorique et du 24/11/2015 pour la partie pratique délivrée le 01/12/2015 par M. DALBEAU Frédéric, formateur certifié de l'organisme agréé DEKRA,

Décident :

M SOEPARNO Ruddy, Assistant-Ingénieur du CNRS et responsable du laboratoire GEMP à l'Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse, est nommé **Personne Compétente en Radioprotection** options sources scellées jusqu'au 06/11/2020 à l'Institut de Mécanique Des Fluides de Toulouse – Allée du professeur Camille Soula – 31400 TOULOUSE.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs⁽²⁾.

A ce titre, M SOEPARNO Ruddy est tenu d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Il ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Les services prévention et sécurité des établissements concernés vous informent que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des PCR accessible par internet. Les coordonnées électroniques (e-mail) des PCR sont intégrées dans une liste de diffusion afin de faire circuler des informations liées à la radioprotection.

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

(1) l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la PCR (cf. annexe II)

(2) Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à julien.fanjeaux@adm.ups-tlse.fr et/ou carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La PCR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Fait à Toulouse, le 07/04/2016

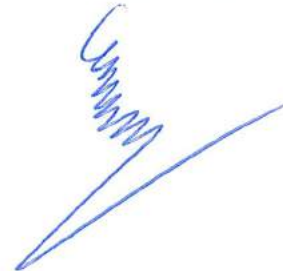
Le Président de l'INPT




Le Directeur du Laboratoire

Éric CLIMENT
Directeur de l'Institut de Mécanique des Fluides
UMR CNRS - INP/UPS N° 5502

Le Délégué Régional



Le Président de l'UPS

La PCR



Le Président


Professeur Jean-Pierre VINEL

ANNEXE I

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION :

Extraits des articles R.4451 du code du travail

Article R4451-110

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Article R4451-111

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique

2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;

3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.

4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;

5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits des Arrêtés du 26 octobre 2005 et du 21 décembre 2007 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur

Art. 5 - III - La validité de l'attestation de formation est de 5 ans à compter de la date du contrôle du module théorique.

Art. 7 - I - La formation spécifique de renouvellement est adaptée au(x) secteur(s) d'activité et à (aux) option(s) dans le ou lesquels la personne compétente en radioprotection exerce les missions qui lui sont confiées par le chef d'établissement au titre de l'article R. 231-106 du code du travail.

Art. 10 - La personne ayant acquis la qualité de personne compétente en radioprotection au sens de l'article 8 du décret n°75-306 du 28 avril 1975 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base ou au titre de l'article 17 du décret n°86-1103 du 2 octobre 1986 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants est réputée répondre aux dispositions de l'article R. 231-106 et du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2008.

A partir du 1^{er} janvier 2009, cette personne doit avoir obtenu l'attestation de formation prévue à l'article 5 à l'issue de la formation spécifique de renouvellement dans les conditions fixées à l'article 7.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Moyens :

- la PCR disposera de 2 jours/mois pour réaliser ses missions
- 1 radiamètre

Missions :

- l'organisation de la radioprotection
- la formation et information des personnes amenées à intervenir en zone réglementées
- la réalisation des fiches d'exposition
- la planification des contrôles réglementaires internes et externes
- le suivi des relations avec les autorités compétentes (IRSN, ASN, médecine de prévention, CHSCT...)
- la mise en place du suivi dosimétrique si nécessaire
- la gestion des situations dégradées
- la veille réglementaire

DEC162800INS2I

Décision portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°152469INS2I du 12 janvier 2016 portant nomination de M. Marc-Olivier KILLIJIAN aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc-Olivier KILLIJIAN, directeur de recherche au CNRS, est nommé en qualité de chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de « l'informatique, des systèmes et des réseaux ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR8001 – Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, M. Marc-Olivier KILLIJIAN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 FEV. 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170063INSU

Décision portant nomination de M. Laurent POLIDORI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5126 intitulée « Centre d'études spatiales de la biosphère » (CESBIO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5126 intitulée Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO) ;

Vu la décision DEC162992INSU en date du 11 février 2016 portant nomination de M. Laurent POLIDORI, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5126 intitulée CESBIO ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2016, M. Laurent POLIDORI, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°5126 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC170284INSU

Décision portant fin de fonction de M. Michel GREGOIRE et nomination de M. Etienne RUELLAN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

1.1 Il est mis fin aux fonctions de M. Michel GREGOIRE, directeur de l'unité mixte de recherche n°5563 à compter du 1^{er} février 2017.

1.2 A compter de cette même date, M. Etienne RUELLAN, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5563 jusqu'au 31 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE



DEC162570INSIS

Décision portant nomination de Madame Martine MASBERNAT aux fonctions de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Martine MASBERNAT, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi des activités scientifiques Génie des Procédés.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Martine MASBERNAT demeure affectée à l'UMR5503 – LGC – Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Madame Martine MASBERNAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

14 FEV. 2017


Le président
Alain Fuchs

DEC170598INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Gilles Favre, directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°5294 intitulée « ERL Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151304DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n°5294 intitulée « ERL Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse » et nommant M. Jean-Jacques Fournié directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Jacques Fournié, directeur de l'équipe de recherche labellisée susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. A compter de cette même date, Monsieur Gilles Favre, Professeur à l'Université Toulouse III Paul Sabatier, est nommé directeur par intérim de l'équipe de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC170127INEE

Décision portant nomination de M. François FROMARD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC163092INEE du 29 janvier 2016 portant nomination de M. François Fromard aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC163092INEE du 29 janvier 2016 est modifiée comme suit

Article 2

Monsieur François Fromard, Directeur de recherche émérite, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de prendre en charge l'ensemble des actions menées par l'Institut écologie et Environnement relatives à l'écologie tropicale et la biodiversité des mangroves, en relation avec la Directrice Adjointe Scientifique en charge du domaine « Ecologie, Evolution et Biodiversité », de participer à la réflexion de prospective sur ces domaines et d'animer les réseaux thématiques afférents.

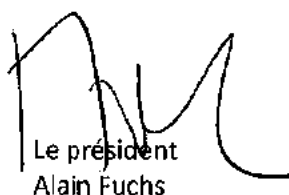
Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François Fromard demeure affecté à l'UMR 5245- Laboratoire écologie fonctionnelle et environnement (ECOLAB) – Université Toulouse-Paul Sabatier – Bâtiment 4R1 – 118, route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

1 0 FEV. 2017


Le président
Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

DEC162746INP

Décision portant nomination de M. Eric Mével aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5107 intitulée CENTRE LASERS INTENSES ET APPLICATIONS (CELIA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC162968INP en date du 04 janvier 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) et nommant M. Philippe Balcou directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric Mével, professeur des universités de première classe à l'Université de Bordeaux, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité, en remplacement de M. Philippe Balcou, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2017

science

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC170125INSU

Décision portant nomination de Mme Marie-Lise DUBERNET aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Marie-Lise DUBERNET, Astronome à l'Observatoire de Paris, est nommée directrice de l'unité mixte de service n°2567 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2017

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE

DEC162908INSHS

Décision portant nomination de M. Frédéric Landy en tant que directeur de l'unité de service et de recherche USR3330 intitulée « Savoirs et Mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3330 intitulée « Savoirs et Mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) et nommant M. Pierre Grard, directeur de cette unité ;

Vu la décision 161383INSHS en date du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction et nomination de M. Frédéric Landy en tant que directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3330 intitulée « Savoirs et Mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) ;

Vu l'avis du comité national ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

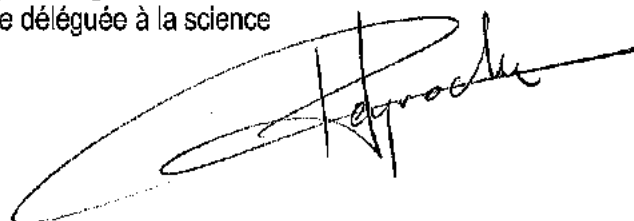
M. Frédéric Landy, Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 18

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 98 53 90

DEC162916INSHS

Décision portant nomination de Mme Evelyne MESCLIER en tant que directrice adjointe de l'unité de service et de recherche n°3337 « Amérique Latine » UMIFRE 17 Institut français d'études andines.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3337 intitulée « Amérique Latine » UMIFRE 17 Institut français d'études andines et nommant M. Gérard Boras en tant que directeur adjoint de cette unité ;

Vu la décision DEC161394INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction de M. Gérard Boras et nomination de Mme Evelyne MESCLIER en tant que directrice adjointe par intérim de l'unité de service et de recherche n°3337 intitulée « Amérique Latine » UMIFRE 17 Institut français d'études andines ;

Vu l'avis du comité national ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

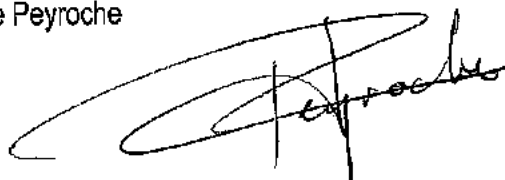
Mme Evelyne MESCLIER, directrice de recherche 2^{ème} classe à l'IRD, est nommée directrice adjointe de l'unité de service et de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC162917INSHS

Décision portant nomination de M. Frédéric Thibault-Starzyk en tant que directeur de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison Française d'Oxford ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » et nommant Mme Anne Simonin directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC162226INSHS du 13 septembre 2016 portant nomination de M. Frédéric Thibault-Starzyk, directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison Française d'Oxford » ;

Vu l'avis du comité national ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

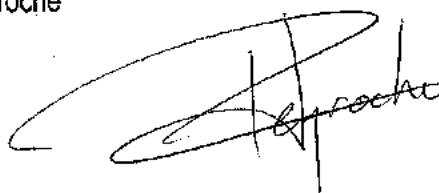
M. Frédéric Thibault-Starzyk, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 63 90

DEC162905INSHS

Décision portant nomination de M. Eric TRIQUET aux fonctions de directeur par intérim et de M. Rachid EL-AZOUZI aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques « AGORANTIC ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142339INSHS en date du 29 avril 2015 portant modification de la décision DEC133023DGDS portant notamment création de la fédération de recherche n°3621 intitulée Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques « AGORANTIC » et nommant M. Marc ELBEZE directeur et Mme Marie-Sylvie POLI directrice adjointe de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} janvier 2017, M. Eric TRIQUET, professeur des universités à l'Université d'Avignon et Pays de Vaucluse, est nommé directeur par intérim de la FR3621 jusqu'au 31 juillet 2017.

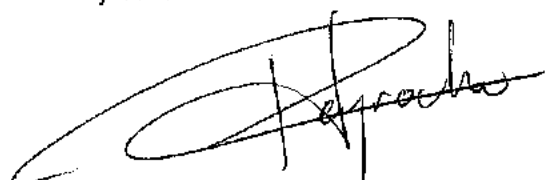
II. Monsieur Rachid EL-AZOUZI, professeur des universités à l'Université d'Avignon et Pays de Vaucluse est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité, pour la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 99

Décision portant nomination de Mme Aline DIA aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Aline DIA, Directrice de Recherches au CNRS est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet d'assurer avec le DAS SIC, le suivi des actions menées par l'Alliance ALLENVI dans le domaine des sciences qui relèvent des champs de l'INSU-CNRS et notamment du sol et la subsurface. Ces missions seront menées en synergie avec l'INEE, l'INSB, l'INSHS. Elle représente le CNRS et les thématiques SIC au sein du GT1 de l'alliance ALLENVI, notamment au sein du sous-groupe sur les sols.

En parallèle de cette action Aline DIA suivra l'activité d'un certain nombre de projets fédératifs (Labex, Equipex, GDR) et d'UMR et d'OSUs du domaine.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Aline DIA demeure affectée au sein du laboratoire Géosciences Rennes (UMR6118) - UNIVERSITE RENNES 1 – bât. 14b 15 - campus de Beaulieu, 263 Av du général Leclerc - BP 74205 - 35042 RENNES CEDEX.

Article 2

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 Mme Aline DIA, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne – Pays de la Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC170199DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Schollhammer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique

LE DIRECTEUR D'UNITE

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique dont le directeur est Philippe Schollhammer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raphaël Tripier, professeur des universités de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 31 janvier 2017

Le directeur d'unité

Philippe SCHOLLHAMMER

DEC162576INSU

Décision portant nomination de M. Christophe Delacourt aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Delacourt, Professeur des Universités, est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet mission d'assurer le suivi des affaires littorales et de la stabilité du trait de côte, il veillera à animer le Service National d'Observation et du SOERE dédiée à cette thématique en lien avec les outils de structuration en cours de montage et le réseau des stations marines RESOMAR. Par ailleurs, il poursuivra en lien avec son homologue de l'IFREMER, la co-coordination de l'Infrastructure d'observation pour la Recherche dénommée « IR I-LLI-CO », dédiée aux domaines littoraux et côtiers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christophe Delacourt demeure affecté à l'UMR6538 LDO - UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE - IUEM - Rue Dumont d'Urville - 29280 PLOUZANE

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Christophe Delacourt percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne –Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC170225DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC150597DCIF du 16 février 2015 portant nomination de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

D E C I D E

Art 1^{er} – Monsieur Rafael MUELA, Inspecteur des finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 15 février 2017.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2017


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC170226DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Rafael MUELA, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégre
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre N° RH-1B/2017/01/5821 du 23 janvier 2017 de la Direction générale des finances publiques relative à la nomination de Monsieur Rafael MUELA, Inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) – Délégation régionale de Lille « Nord-Pas-de-Calais – Basse Normandie – Haute Normandie – Picardie »

VU, la décision DEC170225DCIF du 24 janvier 2017 portant cessation de fonctions de Monsieur Rafael MUELA agent comptable secondaire de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie »

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Rafael MUELA, Inspecteur des Finances publiques, agent comptable secondaire de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) – Délégation régionale de Lille « Nord-Pas-de-Calais – Basse Normandie – Haute Normandie – Picardie », est nommé agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 15 février 2017.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2017


Alain FUCHS

DEC162553INP

Décision portant nomination de M. Mederic Argentina, directeur par intérim de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)»

**LE
PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122740DSI en date du 05 janvier 2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°2800 intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) » ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122258INP portant nomination de M. Pascal Chossat aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2800 (FR2800) intitulée « Institut Wolfgang Döblin (IWD) » ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE

: Article

1^{er}

Du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016, M. Mederic Argentina, professeur des universités à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche FR2800 intitulée «Institut Wolfgang Döblin (IWD)» en remplacement de Monsieur Pascal Chossat appelé à d'autres fonctions.

Article

2

La présente décision sera publiée au Bulletin

officiel du CNRS. Fait à Paris, le 10 janvier

2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la
science

Anne
Peyroche

DEC162665INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Charlier aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis et nommant M. Richard Arena directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC133141INSHS en date du 28 novembre 2013 portant changement de l'intitulé de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis ;

Vu la décision DEC141754INSHS en date du 16 juillet 2014 portant nomination de M. Tobias Scheer aux fonctions de directeur et de M. Richard Arena aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est) ;

Vu la décision DEC162011INSHS en date du 14 septembre 2016 portant cessation de fonctions de M. Richard Arena, directeur adjoint, et nomination de M. Christophe Charlier aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Charlier, professeur à l'université Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 3566 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

science

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la

Anne Peyroche

DEC170483DRH

Décision portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme PARET, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile de France Ouest et Nord, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme PARET demeure affecté à la Délégation Ile de France Ouest et Nord.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Jérôme PARET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

09 FEV. 2017


Alain Fuchs

DEC170318DAJ

Décision portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de chargée de mission auprès du Président

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 33 00

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Ghislaine Gibello est nommée chargée de mission, auprès du Président, en charge de l'appui au partenariat pour les grandes universités de recherche à compter du 1^{er} mars 2017

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2017**

Alain Fuchs

DEC162655DRH

Décision portant nomination de Mme Rita Hermon-Belot aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Rita Hermon-Belot, directrice d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) est nommée chargée de mission auprès du président du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017. Sa mission a pour objet de permettre au CNRS de se doter d'un référent chargé de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Pour l'exercice de cette mission Mme Rita Hermon-Belot demeure affectée à l'EHESS.

Article 2

Du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, Mme Rita Hermon-Belot percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/02/2017

Le président
Alain Fuchs

DEC170536DAJ

Décision portant renouvellement de M. Olivier Fudym aux fonctions de directeur du bureau du CNRS Brésil Cône Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 9 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC150006DAJ du 20 janvier 2015 portant nomination de M. Olivier Fudym aux fonctions de directeur du bureau CNRS à Rio de Janeiro ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Olivier Fudym est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS Brésil Cône Sud, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} février 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170214DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de M. Aurélien Cadet aux fonctions de conseiller national à la sécurité des transports de marchandises dangereuses du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route conclu le 30 septembre 1957, règlement dit « ADR », et notamment son article 1.8.3 ;

Vu la convention conclue le 3 juin 1999 relative aux transports internationaux ferroviaires (convention dite « COTIF »), notamment son appendice C relatif au règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (règlement dit « RID ») ;

Vu l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures conclu le 26 mai 2000, règlement dit « ADN », et notamment son article 1.8.3 ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 1252-6 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit « arrêté TMD », notamment son article 6 ;

Vu le certificat n°10292 délivré le 11 janvier 2013 à M. Aurélien Cadet par le Comité interprofessionnel pour le développement de la formation dans les transports de marchandises dangereuses (CIFMD) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Aurélien Cadet est nommé, auprès du directeur général délégué aux ressources, conseiller national à la sécurité des transports de marchandises dangereuses du CNRS à compter du 1^{er} mars 2017 en remplacement de M. Philippe Brion, admis à faire valoir ses



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162476DAJ

Décision portant nomination de Mme Marie-Noëlle Houssais aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur la proposition de la directrice de l'INSU ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Marie-Noëlle Houssais, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de déléguée scientifique de l'INSU en charge de la thématique « Affaires polaires », à compter du 1^{er} novembre 2016.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} novembre 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162507INSB

Décision portant cessation de fonctions de Mme Corinne BRACHET DUCOS chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

[Si versement d'une indemnité

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;]

Vu la décision 160184INSB du 22/02/2016 nommant Mme Corinne BRACHET DUCOS, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 31/12/2016, aux fonctions de chargé(e) de mission, pour l'Institut des Sciences Biologiques, exercées par Mme Corinne BRACHET DUCOS auprès du président du CNRS

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris Villejuif (DR1)

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC170308DAJ

Décision portant nomination de Mme Geneviève Pourroy aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut de physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur la proposition du directeur de l'Institut de physique ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} février 2017, Mme Geneviève Pourroy, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut de physique en charge de la valorisation.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162897INSMI

Décision portant nomination de M. Laurent Guillopé aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par les activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Guillopé, Professeur des universités est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Guillopé demeure affecté à l'UMR6629 dirigée par Gilles Carron.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 M. Laurent Guillopé, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

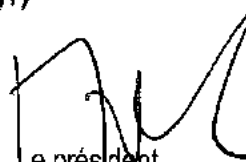
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

09 FEV 2017


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC170232DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Christophe CLANET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien MICHELIN, délégation est donnée à Monsieur Emmanuel DE LANGRE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe CLANET

Monsieur Sébastien MICHELIN

Monsieur Emmanuel DE LANGRE



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC170557DR04

Décision portant nomination de Monsieur Hervé HENRY, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7643, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée, dont le directeur est Monsieur Mathis PLAPP ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Hervé HENRY, CR1, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7643 à compter du 10/02/2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Mathis PLAPP



DEC162922DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis BRIQUET, directeur de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8209, intitulée « Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis BRIQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Louis BRIQUET, directeur de l'unité UMR8209, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis BRIQUET, délégation de signature est donnée à M. Julien DUVAL, DR2 et Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 décembre 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162925DR05

Décision portant délégation de signature à M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), dont le directeur est M. Eric JOLLY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric JOLLY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique LAUTIER, IR2, Mme Marianne LEMAIRE, CR1, M. Jean- Paul COLLEYN, DET et Mme Sabine PLANEL, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 décembre 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162926DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique LAUTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171 intitulée Institut des mondes africains (IMAf), dont le directeur est M. Eric JOLLY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique LAUTIER, IR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Ivry sur Seine, le 29 décembre 2016

Le directeur d'unité

M. Eric JOL

DEC162896DR05

Décision portant délégation de signature à M. Christian MALOSSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia CHAMOT-ROOKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian MALOSSE, IE1C, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 décembre 2016

La directrice d'unité
Julia CHAMOT-ROOKE

DEC162894DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Julia CHAMOT-ROOKE, directrice de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité USR2000, intitulée Spectrométrie de Masse pour la Biologie (MSBio), dont la directrice est Mme Julia CHAMOT-ROOKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julia CHAMOT-ROOKE, directrice de l'unité USR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julia CHAMOT-ROOKE, délégation de signature est donnée à M. Christian MALOSSE, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 décembre 2016

Le délégué régional
Philippe Cavellier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162924DR05

Décision portant délégation de signature à Monsieur Julien DUVAL et Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8209 intitulée Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8209, intitulée « Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de la Sorbonne (CESSP) », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis BRIQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Julien DUVAL, DR2 et Mme Jocelyne PICHOT-DOULCIER, TCE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 décembre 2016

Le directeur d'unité

Jean-Louis BR

DEC170004DR05

Décision portant délégation de signature à M. Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), dont le directeur est M. Michel MARGAIRAZ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel MARGAIRAZ, directeur de l'unité UMR8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MARGAIRAZ, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne LE PENDEVEN, IE2 et M. Christian BESSY, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 décembre 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170006DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne LE PENDEVEN et M. Christian BESSY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES), dont le directeur est M. Michel MARGAIRAZ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne LE PENDEVEN, secrétaire général et M. Christian BESSY, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 décembre 2016

Le directeur d'unité

M. Michel MAR

DEC170202DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6002, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont la directrice est Mme Hilde DE REUSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hilde DE REUSE, directrice de l'unité ERL6002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hilde DE REUSE, délégation de signature est donnée à Mme Sandra Thomazo, IE2, Mme Mélanie Weigel, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 janvier 2017,

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170203DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Sandra Thomazo et Mme Mélanie Weigel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6002 intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6002, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire, dont la directrice est Mme Hilde DE REUSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandra Thomazo, IE2 et Mme Mélanie Weigel, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Paris, le 20 janvier 2017

La directrice d'unité

Hilde DE REU

DEC170222DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Jean-Christophe VERGNAUD, directeur de l'unité FR2006, intitulée Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains (S2CH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FR2006, intitulée Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains (S2CH), dont la directeur est M. Jean-Christophe VERGNAUD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe VERGNAUD, directeur de l'unité FR2006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 24 janvier 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170433DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Charlot, directeur de l'unité UMR8184, intitulé Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC162587INSHS du 11 janvier 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8184, intitulé Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), dont le directeur est M. Olivier Charlot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Charlot, directeur de l'unité UMR8184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Charlot, délégation de signature est donnée à M. François Belot, MC et M. Pierre André, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC151965DR05 du 7 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170437DR05

Décision portant délégation de signature à M. François Belot et M. Pierre André, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162587INSHS du 11 janvier 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8184, intitulé Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), dont le directeur est M. Olivier Charlot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Belot, MC et M. Pierre André, MC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy, le 1^{er} février 2017

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le directeur d'unité
M. Olivier Charlot

DEC170507DR05

Décision portant délégation de signature à M. Lionel FONTAGNE, directeur de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne, dont le directeur est M. Lionel FONTAGNE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel FONTAGNE, directeur de l'unité UMR8174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel FONTAGNE, délégation de signature est donnée à Mme Audrey BERTINET, AI, et Mme Nita JACQUIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170509DR05

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Régnier, directeur de l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de) l'unité UMR8006 intitulée Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM), dont le directeur est M. Gilles Régnier;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Régnier, directeur de l'unité UMR8006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Régnier, délégation de signature est donnée à M. Frédéric VALES, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170510DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG), dont le directeur est M. Jérôme LOMBARD;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme LOMBARD, directeur de l'unité UMR8586, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LOMBARD, délégation de signature est donnée à M. Yann RICHARD, PU2 et M. Alexandre HENRY, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170511DR05

Décision portant délégation de signature à M. Yann RICHARD et M. Alexandre HENRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) dont le directeur est M. Jérôme LOMBARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann RICHARD, PU2 et M. Alexandre HENRY, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2017

Le directeur d'unité

M. Jérôme LOM

DEC170527DR05

Décision portant délégation de signature à M. Dominique Rousseau, directeur de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, dont le directeur est M. Dominique Rousseau;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Rousseau, directeur de l'unité UMR8103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Rousseau, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GUY, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GUY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, dont le directeur est M. Dominique Rousseau;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie GUY, IE1C, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 2 janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Paris, le 8 février 2017

Le directeur d'unité

Dominique Ro

DEC170571DAJ

Décision portant modification de la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les décrets n°2016-581 du 11 mai 2016 et n°2016-589 du 11 mai 2016 relatifs au protocole « Parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) pour les corps de catégorie A, B et C ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un dispositif de pilotage et de gestion pour la mise en œuvre opérationnelle du protocole PPCR pour l'ensemble des délégations régionales du CNRS ;

Considérant que les opérations de gestion et de suivi dans la mise en œuvre opérationnelle du protocole PPCR pour l'ensemble des délégations régionales sont assurées par les services de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 1.1 de la décision DEC151334DAJ du 12 juin 2015 susvisée, après le premier paragraphe, le paragraphe suivant est intégré :

« - les décisions relatives à l'avancement de corps, de grade, d'échelon et de reclassement d'échelon des fonctionnaires du CNRS, relevant de l'ensemble des délégations régionales du CNRS, rendues nécessaires par les textes réglementaires ; ».



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170583DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Krapp, directrice de l'unité ERL3559 intitulée du gène à la graine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité ERL3559 intitulée Du gène à la graine, dont la directrice est Mme Anne Krapp ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Krapp, la directrice de l'unité ERL3559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Krapp, délégation de signature est donnée à Mme Magalie Nawrocki-Serin, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC132353DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 février 2017

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170584DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Magalie Nawrocki-Serin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL3559 intitulée Du gène à la graine

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité ERL3559 intitulée Du gène à la graine, dont la directrice est Mme Anne Krapp ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Magalie Nawrocki-Serin, IE2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Versailles, le 13 févr. 17

La directrice d'unité
Anne Krapp

DEC170660DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Ganghoffer, directeur de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie Ostéo-Articulaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FR2003, intitulée Ingénierie Mécanobiologie Ostéo-Articulaire, dont le directeur est **M. Jean-François Ganghoffer** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-François Ganghoffer**, directeur de l'unité FR2003, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-François Ganghoffer**, délégation de signature est donnée à **M. Mikhail Lebedkin**, directeur de recherche CNRS et directeur du LEM3 (UMR7239), **Mme Jacqueline Decker**, Attaché Principal d'administration et Secrétaire Générale du LEM3 (UMR7239), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170407DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Barral, directeur de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3124, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, dont le directeur est **M. Philippe Barral** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Barral, directeur de l'unité USR3124, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Barral, délégation de signature est donnée à **M. André Didierjean**, professeur à l'Université de Franche-Comté et directeur adjoint, et à **Mme Isabelle Mouret**, Ingénieur d'études et Secrétaire Générale CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC152571DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170412DR06

Décision portant délégation de signature à M. André Didierjean et Mme Isabelle Mouret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3124, intitulée Maison des sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, dont le directeur est **M. Philippe Barral** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. André Didierjean**, professeur à l'Université de Franche-Comté et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Didierjean, délégation est donnée à **Mme Isabelle Mouret**, Ingénieur d'Etudes et Secrétaire Générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité
Philippe Barral

DEC170573DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Chagnes, directeur de l'unité GDR3749 intitulée « Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMETHEE) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création du groupement de recherche GDR3749 intitulée « Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMOETHEE) », et nommant **M. Alexandre Chagnes** directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC170133INC du 09 février 2017 portant modification de la délégation régionale gestionnaire du GDR3749 intitulé « Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMETHEE) » dont le directeur d'unité est **M. Alexandre Chagnes** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alexandre Chagnes**, directeur de l'unité GDR3749, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 10/02/2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC170661DR06

Décision portant délégation de signature à M. Mikhail Lebedkin et à Mme Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie Ostéo-Articulaire.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FR2003, intitulée Ingénierie Mécanobiologie Ostéo-Articulaire, dont le directeur est **M. Jean-François Ganghoffer** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Mikhail Lebedkin**, directeur de recherche CNRS et directeur du LEM3 (UMR7239), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mikhail Lebedkin, délégation est donnée à **Mme Jacqueline Decker**, Attaché principal d'administration et Secrétaire générale du LEM3 (UMR7239) et aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 janvier 2017

Le directeur d'unité
Jean-François Ganghoffer

DEC170607DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160285DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Louis GAULIN, directeur de l'unité UMR5648 intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5648, intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, dont le directeur est M. Jean-Louis GAULIN ;

Vu la décision DEC160285DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Jean-Louis GAULIN, directeur de l'unité UMR5648 intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160285DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis GAULIN, délégation de signature est donnée à M. Nicolas CARRIER, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170749DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gilles POLLET, responsable de l'unité FRE3768 intitulée Institut des Sciences de l'Homme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151293DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité FRE3768, intitulée Institut des Sciences de l'Homme, dont le responsable est M. Gilles POLLET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilles POLLET, responsable de l'unité FRE3768, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles POLLET, délégation de signature est donnée à Mme Emma BESSIERES, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC162145DR07 du 1er septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170748DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160587DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259, intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, dont le directeur est M. Daniel NELIAS ;

Vu la décision DEC160587DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160587DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel NELIAS, délégation de signature est donnée à M. Pascal SOUGEY, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170740DR07

Décision portant délégation de signature à M. Olivier DEZELLUS, directeur de l'unité GDR3584 intitulée Thermodynamique des Matériaux à Haute Température, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité GDR3584, intitulée Thermodynamique des Matériaux à Haute Température, dont le directeur est M. Olivier DEZELLUS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Olivier DEZELLUS, directeur de l'unité GDR3584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DEZELLUS, délégation de signature est donnée à Mme Ioana NUTA, directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC170525DR07

Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité GDR2340 intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 modifiée approuvant le renouvellement de l'unité GDR2340, intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, dont le directeur est M. Didier Josselin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Josselin, directeur de l'unité GDR2340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Josselin, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Servigne, directrice-adjointe, et à Mme Catherine Lombardi, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170126DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Spitzer-Keller directrice de l'unité GDR 3752 intitulée *Solar Fuels*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création du GDR 3752, intitulée *Solar Fuels*, dont la directrice est Mme Spitzer-Keller.

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Spitzer-Keller, directrice de l'unité GDR 3752, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Spitzer-Keller délégation de signature est donnée à Mme Agnès Orb [IE1], Mme Véronique Verkruysse [AI] et Mme Sylvianne Bronner [AI], aux fins mentionnées à l'article 1 et dans la limite de 4000 € HT.

Article 3

La présente décision prend effet au 01 janvier 2016.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

20 JAN. 2017

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC170831DR10

Décision portant délégation de signature à M. François Chabaux, directeur de l'unité UMR7517 intitulée *Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7517 intitulée *Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg*, dont le directeur est M. François Chabaux.

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à M. François Chabaux, directeur de l'unité UMR7517, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Chabaux, délégation de signature est donnée à M. Frederick Delay [PR1] et à M. Yves Armando [IE1] aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC142678DR10 du 17 novembre 2014 portant délégation de signature à M. François Chabaux, directeur de l'UMR7517 intitulée « Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au jour de sa signature par le Délégué Régional.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

01 MARS 2017

Le délégué régional, Patrice Soullie



Décision portant délégation de signature à M. Stefan Haacke directeur de l'unité UMR7504 intitulée *Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégation de signature consentie par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg dont le directeur est M. Stefan Haacke.

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stefan Haacke, directeur de l'unité UMR7504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stefan Haacke, délégation de signature est donnée à M. Pierre Rabu [DR2], Mme Lacava Joëlle [IE2] et Mme Angélique Lobner [AI] aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision n° DEC163000DR10 du 11 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Stefan Haacke, directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au jour de sa signature par le Délégué Régional.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

21 FEV. 2017

Le délégué régional
Patrice Soullie



DEC170775DR11

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur est M. Achim WIRTH, et M. Jean-Pierre FRANC, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale

par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Achim WIRTH, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre FRANC, DR2 CNRS, directeur-adjoint et à M. Jhoan GENNAI, IE2 CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160055DR11 du 22 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170784DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), dont le directeur est M. Gioacchino VIGGIANI, et MM. Robert PEYROUX, Frédéric DUFOUR et Pascal VILLARD, directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC162027INSIS portant nomination de M. Pierre BESUELLE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Gioacchino VIGGIANI, délégation de signature est donnée à M. Pierre BESUELLE, CR1 CNRS, directeur adjoint, M. Robert PEYROUX, CR1 CNRS, directeur adjoint, et M. Pascal VILLARD, PU1 UGA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 €, à Mme Sonia MARTINATO, CDI INPG SA, responsable financière et à Mme Shéhérazade MEZENNER, AI CNRS, responsable administratif aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 €, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162172DR11 du 29 août 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170785DR11

Décision portant délégation de signature M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), dont le directeur est M. Philippe CINQUIN, et MM. François BOUCHER et Yohan PAYAN, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525], à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CINQUIN, délégation de signature est donnée à M. François BOUCHER, PU1 UGA, Directeur adjoint, M. Yohan PAYAN, DR2 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme. Stéphanie BERGER, IE2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1.500 € ;

Article 3

La décision n° DEC162624DR11 du 25 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

DEC170786DR11

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de . Giovanni LAMANNA, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administration et services généraux, Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie, Mme Sylvie ROSIER LEES, DR1 CNRS, responsable RH et services techniques, et à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160064DR11 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170789DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision *DEC161216DGDS* du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), dont le directeur est M. Frédéric CHANDEZON, et les directeurs adjoints sont M. Yoann ROUPIOZ et M. Thierry DOUKI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, délégation de signature est donnée à M. Thierry DOUKI, Directeur-adjoint, M. Yoann ROUPIOZ, CR1 CNRS, directeur-adjoint, et à Mme Joëlle PAPARELLA, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170010DR11 du 4 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170790DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), dont le directeur est M. Thierry GALLAY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry GALLAY, délégation de signature est donnée à Mme Céline DELEVAL, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162946DR11 du le 6 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170791DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT directeur de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), dont le directeur est M. Jean-Louis BARRAT, et M. Eric LACOT, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'unité UMR5588, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BARRAT, délégation de signature est donnée à M. Eric LACOT, PU UJF, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Annick COTILLARD, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 60.000 € HT..

Article 3

La décision n° DEC162948DR11 du 6 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170792DR11

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), dont le directeur est M. Arnaud LUCOTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LUCOTTE, délégation de signature est donnée à M. Thierry LAMY, IRHC CNRS, responsable technique et coordinateur de projets, à Mme Colette DESLORIEUX, IR1 CNRS, responsable administrative et financière, à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, Adjointe à la responsable administrative et financière, et à Mme Cécile VANNIER, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163029DR11 du 27 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Karine ARGENTO

DEC170793DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), dont le directeur est M. Fabrice PIQUEMAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, IR1 CNRS, directeur technique et administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Magali ZAMPIERI, TCN CNRS, gestionnaire, et à Mme Valérie FAVRE, T CDI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1 dans la limite de 2.000 € pour les missions et 1.000 € pour les commandes de fonctionnement et d'équipement ;

Article 3

La décision n° DEC160825DR1 du 1^{er} avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim La déléguée régionale par

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Karine ARGENTO

DEC170794DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et Technologie des Composants (SPINTEC), dont le directeur est M. Ioan-Lucian PREJBEANU, et M. Olivier FRUCHART, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ioan-Lucian PREJBEANU, délégation de signature est donnée à M. Olivier FRUCHART, DR2 CNRS, Directeur adjoint, et à Mme Catherine BROISIN, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160071DR11 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170795DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, dont le directeur est M. Christophe SALOMON, et M. Philippe PEYLA, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de . Christophe SALOMON, délégation de signature est donnée à M. Philippe PEYLA, directeur adjoint, PR1C UGA, et Mme Anny GLOMOT, responsable administrative, IGE UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170360DR11 du 2 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170796DR11

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BERGER, directeur de l'UMS2920, intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), dont le directeur est M M. Sébastien BERGER, et M. Patrice RANNOU, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien BERGER, directeur de l'unité UMS2920, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BERGER, délégation de signature est donnée à M. Patrice RANNOU, DR2 CNRS, directeur adjoint et à Mme Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160080DR11 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170797DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), dont le directeur est M. Jean-Christophe CREBIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe CREBIER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle AMIELH, IE ADR, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163027DR11 du 13 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170817DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC162381INSMI portant nomination, de M. Hervé PAJOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER, délégation de signature est donnée à M. Hervé PAJOT, directeur adjoint, PU1 UGA, Mme Françoise BOUILLET, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Juana DOS SANTOS, AI Floralis, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170482DR11 du 6 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170819DR11

Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), dont le directeur est M. Darren HART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de . Darren HART, délégation de signature est donnée à Mme Linda PONNET, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 €. HT

Article 3

La décision n° DEC160095DR11 du 27 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170821DR11

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, dont le directeur est M. Alexandre KRAINIK, et M. Emmanuel BARBIER, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre KRAINIK, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel BARBIER, DR2 INSERM, Directeur adjoint, Mme Marie-Claude ZANONI, TCN INSERM, gestionnaire et à Mme Emmanuelle GRILLON, IE1 UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160100DR11 du 27 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170822DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD) dont la directrice est Mme Violaine LOUVET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Violaine LOUVET, directeur de l'unité UMS3758, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine LOUVET, délégation de signature est donnée à Mme Myriam LAURENS, AI CNRS, responsable financière et comptable, responsable du pôle Données, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162143DR11 du 23 août 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170823DR11

Décision portant délégation de signature à M. Michel DIETRICH, directeur de l'unité UMS832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), dont le directeur par intérim est M. Michel FILY ;

Vu la décision DEC161841INSU du 26 juillet 2016 portant nomination de M. Michel DIETRICH, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG);

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel DIETRICH, directeur de l'unité UMS832, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de . Michel DIETRICH, délégation de signature est donnée à M. Hans Werner JACOBI, CR CNRS, Mme Leslie HOLLETT, IE UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 € HT, à Mme Hélène HOSTACHY, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 € HT, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162076DR11 du 23 août 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170824DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, dont le directeur est M. Gerardus RIKKEN, et Mme Françoise HIPPERT et M. Olivier PORTUGAL, directeurs adjoints;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UMR3228, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerardus RIKKEN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise HIPPERT, PU1 Grenoble INP, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Amélie PIC, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000,00 € HT.

Article 3

La décision n° DEC162972DR11 du 7 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

DEC170826DR11

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Madame Florence PIAUD-DALLE, responsable du Service des Ressources Humaines, à Madame Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Karine ARGENTO.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Karine ARGENTO.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MORARD, délégation de signature est donnée à Monsieur

Philippe HUGONNARD-ROCHE, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Karine ARGENTO;

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170827DR11

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 nommant Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Florence PIAUD-DALLE, IR1 CNRS, Responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence PIAUD-DALLE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Lionel MORARD, IE1 CNRS, responsable du Service Technique et Logistique.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

DEC170675DR11

Décision portant délégation de signature à M. Franz BRUCKERT, directeur de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), dont le directeur est M. Franz BRUCKERT, et Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franz BRUCKERT, directeur de l'unité UMR5628, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franz BRUCKERT, délégation de signature est donnée à Mme Maria del Carmen JIMENEZ, IR1 CNRS, directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160972DR11 du 25 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170679DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370 intitulée Station Alpine Joseph Fourier (SAJF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3370 intitulée Station alpine Joseph Fourier (SAJF), dont le directeur est M. Jean-Gabriel VALAY, et MM. Rolland DOUZET et Philippe CHOLER, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Gabriel VALAY, délégation de signature est donnée à M. Rolland DOUZET, PRAG UGA, directeur adjoint, à M. Philippe CHOLER, CR1 CNRS, directeur adjoint, et à Mme Blandine ROUSSEL, IGE UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160084DR11 du 27 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

La déléguée régionale par
intérim

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Karine ARGENTO

DEC170680DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne IMBERTY, délégation de signature est donnée à M. Laurent HEUX, DR2 CNRS, directeur adjoint, à M. William HELBERT, DR2 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Isabelle CALDARA, AI CNRS, responsable administrative Ressources Humaines, et à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000,00 € HT.

Article 3

La décision n° DEC160073DR11 du 27 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170683DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), dont le directeur est M. Thierry BOUCHE ;

Vu la décision DEC162712INSMI portant nomination de Mme Evelyne MIOT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de service UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Thierry BOUCHE, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MIOT, directrice adjointe et à Mme Hanane AYADI, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 €.

Article 3

La décision n° DEC163028DR11 du 13 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170686DR11

Décision portant délégation de signature à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), dont le directeur est M. Etienne BUSTARRET, et Mme Laurence MAGAUD, MM. Serge HUANT, Klaus HASSELBACH, Thierry FOURNIER, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne BUSTARRET, délégation de signature est donnée à Mme Laurence MAGAUD, DR2 CNRS, Directrice adjointe et directrice du département QUEST, M. Serge HUANT, DR1 CNRS, directeur adjoint et directeur du département PLUM, M. Klaus HASSEBACH, DR2 CNRS, directeur adjoint et directeur du département MCBT, M. Thierry FOURNIER, IRHC CNRS, directeur adjoint et directeur Technique, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, AI CNRS, responsable administrative, et Mme Laurence DETROYAT DIT PERRON, TCS CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Caroline BARTOLI, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20.000 €.

Pour la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique, à Mme Armelle MICHETTI, IEHC CNRS, documentaliste, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 2.000 €,

Pour le service de liquéfaction, à M. Christian GIANESE, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €,

Pour le service SERAS, à M. Emmanuel ROY, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 €,

Pour le magasin, à M. Fabrice BRUNOUD, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 10.000 €,

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Pour le département QUEST, à M. Pierre MALLET, DR2 CNRS, directeur-adjoint du département QUEST, et à Mme Sabine GADAL, TCN CNRS, secrétaire de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département PLUM, à Mme Céline DARIE, MCHC UGA, directrice-adjointe du département PLUM, et à Mme Muriel BOYER, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département MCBT, à M. Xavier BLASE, DR1 CNRS, directeur-adjoint du département MCBT, et à Mme Christine MARTINELLI, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160152DR11 du 29 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

DEC170699DR11

Décision portant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), dont le directeur est M. Laurent BEGUE, et Mme Isabelle COGITORE, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité USR3394, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BEGUE, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COGITORE, directrice adjointe, et à Mme Brigitte PALAMINI, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160971DR11 du 25 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170700DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151304DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires dont la directrice est Mme Ina ATTREE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ina ATTREE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques FEIGE, DR1 INSERM, et à Mme Marie-Pierre MENDEZ, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160475DR1 du 24 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim La déléguée régionale par

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Karine ARGENTO

DEC170701DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), dont la directrice est Mme Mireille MOUIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Mireille MOUIS, délégation de signature est donnée à Dalhila ALOUANI, T Grenoble INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC160112DR11 du 5 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170702DR11

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), dont le directeur est M. Sylvain COTTAZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par

intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain COTTAZ, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, coordinatrice administrative et financière, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160113DR11 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170703DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), dont le directeur est M. Christian GEINDREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian GEINDREAU, délégation de signature est donnée à Mme Laure STERCHELE, 2B UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160196DR11 du 3 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170704DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), dont le directeur est M. Jean-Luc SCHWARTZ, et M. Martial MERMILLOD, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Luc SCHWARTZ, délégation de signature est donnée à Mme Akila MOKHTARI, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160115DR11 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170705DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, dont le directeur est M. Daniel LLERENA, et Mme Dominique RIEU, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3391, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel LLERENA, délégation de signature est donnée à Mme Dominique RIEU, PUCE UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160120DR11 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170706DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), dont le directeur est M. Jérôme GARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jérôme GARIN, délégation de signature est donnée à M. Eric GLENAT, assistant CEA, gestionnaire financier, Mme Virginie BRUN, chercheur CEA, directrice de l'équipe BGE/EDyP, et Mme Céline FLEURY, RA CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170481DR11 du 6 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170707DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), dont la directrice est Mme Julia MEYER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC160122DR11 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170708DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, dont le directeur est M. Winfried WEISSENHORN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité FR3755, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSENHORN, délégation de signature est donnée à M. Jacques NEYTON, DR1 CNRS, à Mme Joséphine RAMON, ICEAHC CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme DUVERNAY Anaïs, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 €

Article 3

La décision n° DEC160546DR11 du 3 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170709DR11

Décision portant délégation de signature à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, intitulée Centre d'études et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151293GDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FRE3748 intitulée Centre d'études et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), dont le directeur est M. Radu BURLACU et M. Charles PIOT, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Radu BURLACU, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1.500.

Article 3

La décision n° DEC163019DR11 du 12 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170710DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directeur de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), à compter du 01/01/2017, pour une durée de 5 ans, dont la directrice est Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, et Mme Nathanaelle SCHNEIDER, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directrice de l'unité GDR2009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Nathanaelle SCHNEIDER, directrice adjointe, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170368DR11 du 2 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170711DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gregory MCSHANE, directeur de l'unité GDR2105 intitulée TRESSES, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDR2105 intitulée TRESSES dont le directeur est M. Gregory MCSHANE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gregory MCSHANE, directeur de l'unité GDR2105, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gregory MCSHANE, délégation de signature est donnée à Mme Céline DELEVAL, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160126DR11 du 5 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170713DR11

Décision portant délégation de signature à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO, dont le directeur est M. Dominique DUCHESNEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR2918, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique DUCHESNEAU, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL, [IE1 CNRS, responsable administratif], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170061DR11 du 6 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170714DR11

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MONOD, directeur de l'unité GDR3179 intitulé Méthodes d'Analyse Stochastiques des COdes et Traitements NUMériques (MASCOT NUM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de GDR3179 intitulé Méthodes d'Analyse Stochastiques des COdes et Traitements NUMériques (MASCOT NUM), dont le directeur est M. Hervé MONOD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé MONOD, directeur de l'unité GDR3179, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MONOD, délégation de signature est donnée à Mme Clémentine PRIEUR, PR, et Mme Delphine FAVRE-GIRAUD, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160965DR11 du 22 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170716DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2014, de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, dont le directeur est M. Christian RUYER QUIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian RUYER QUIL, délégation de signature est donnée à M. Benoît STUTZ, PU Université de Savoie, et à Mme Elisabeth DESBOS, IE2 Université de Savoie, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140791DR11 du 3 mars 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170717DR11

Décision portant délégation de signature à M. Florent CALVO, directeur de l'unité GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DECDEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE), dont le directeur est M. Florent CALVO ;

Vu la décision DEC163061INP du 21 janvier 2016 portant modification de l'implantation et de la délégation de rattachement du GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent CALVO, directeur de l'unité GDR3533, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent CALVO, délégation de signature est donnée à Mme Nadine D'ANDREA, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 13.000 €.

Article 3

La décision n° DEC160269DR11 du 10 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Karine ARGENTO

DEC170718DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gwennou COUPIER, directeur de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), dont le directeur est M. Gwennou COUPIER, et Mme Anne-Virginie SALSAC la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gwennou COUPIER, directeur de l'unité GDR3570, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwennou COUPIER, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Virginie SALSAC, CR1 CNRS, directrice adjointe, Mme Annick COTILLARD, IE1 CNRS, responsable administrative et Mme Nadine D'ANDREA, TCE CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170480DR11 du 6 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170719DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Françoise COLLET, directrice de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), dont la directrice est Mme Christine Françoise COLLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Françoise COLLET, directrice de l'unité GDR3708, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Françoise COLLET, délégation de signature est donnée à M. Vincent CLAVEAU, CR CNRS, M. Aurélien GANVIER, PU Institut Mathématique de Toulouse, M. Pierre GANCARSKI, PU Université de Strasbourg, et à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152110DR11 du 18 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170720DR11

Décision portant délégation de signature à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG) dont le directeur est M. Romain VIVES;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC160200DR11 du 3 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170722DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2015 l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, dont le directeur est M. Daniel SIRET;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel SIRET, délégation de signature est donnée à M. Anthony PECQUEUX, CR2 CNRS, directeur-adjoint, M. Thomas LEDUC, IRHC CNRS, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Françoise CHOLAT, TCS, CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à l'exclusion des commandes de fonctionnement et d'équipement.

Article 3

La décision n° DEC150853DR1 du 2 novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170723DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), dont le directeur est M. Pierre BRASSEUR, Mme Sandrine ANQUETIN la directrice adjointe, et MM. Marc DESCLOITRES, Jean-Luc JAFFREZO et Gaël DURAND les directeurs adjoints ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BRASSEUR, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine ANQUETIN, DR2 CNRS, directrice adjointe, et MM. Marc DESCLOITRES, IR0 IRD, directeur-adjoint, Gaël DURAND, CR1 CNRS, directeur adjoint, Jean-Luc JAFFREZO, DR1 CNRS, directeur adjoint, Mmes Carole BIENVENU, IE1 CNRS, responsable administrative et financière et Valérie LANARI, AI CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170020DR11 du 5 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170724DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), dont le directeur est M. Ahcene BOUMENDJEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC162998DR11 du 12 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170725DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Florence MARANINCHI, Directrice de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG dont la directrice est *Mme Florence MARANINCHI* et Mme Suzanne GRAF la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence MARANINCHI, directrice de l'unité UMR5104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MARANINCHI, délégation de signature est donnée à Mme Suzanne GRAF, DR CNRS, Directrice adjointe, et à Mme Brigitte SENS-SALIS, IE1C UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162954DR11 du 7 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170726DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), dont la directrice est Mme Monica BACIU;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monica BACIU, délégation de signature est donnée à Mme Carole PEYRIN, CR1 CNRS, responsable d'équipe, et à Mme Claire LEROY BERNARD, SAENES UGA, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160032DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170727DR11

Décision portant délégation de signature à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), dont le directeur est M. Luc FRAPPAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc FRAPPAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe GUILLET, DR1 CNRS, Mme Dominique TURC, IE1 CNRS, responsable administrative, et Mme Véronique JONNERY, AI CNRS, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160034DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170728DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5127 intitulée laboratoire de Mathématiques (LAMA), dont le directeur est M. Philippe BRIAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRIAND, délégation de signature est donnée à M. Georges COMTE, PU2 Université Savoie Mont Blanc, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160037DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170730DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), dont le directeur est M. Thierry BARON, et M. Maxime BESACIER, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de . Thierry BARON, délégation de signature est donnée à M. Maxime BESACIER, MC UJF, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC163029DR11 du 13 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170731DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique – Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5130 intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), dont le directeur est M. Jean-Emmanuel BROQUIN, et M Jean-Louis COUTAZ et Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel BROQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, PU2 Grenoble INP, directrice adjointe, à M. Jean-Louis COUTAZ, PU2 Université Savoie Mont Blanc, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Dalhila ALOUANI, T Grenoble INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 € HT et à l'exception des ordres de mission et des bons de transports afférents.

Article 3

La décision n° DEC160038DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170732DR11

Décision portant délégation de signature à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), dont le directeur est M. Salvador MIR, et MM. Skandar BASROUR et Frédéric PETROT, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale

par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salvador MIR, délégation de signature est donnée à M. Skandar BASROUR, PR UGA, directeur adjoint, et à Mr Frédéric PETROT, PR Grenoble INP, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160040DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170737DR11

Décision portant délégation de signature à M Norbert ROLLAND, directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), dont le directeur M Norbert ROLLAND, et M. Laurent BLANCHOIN, le directeur adjoint;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Norbert ROLLAND, directeur de l'unité UMR5168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Norbert ROLLAND, délégation de signature est donnée à M. Laurent BLANCHOIN, DR1 CNRS, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160231DR11 du 5 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170738DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5194, intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), dont la directrice est Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, et Mme Véronique STRIPPOLI, la directrice adjointe;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique STRIPPOLI, directrice adjointe par intérim, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162197DR11 du 2 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170739DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), dont le directeur est M. Fabien ARNAUD, et M. Bernard FANGET et Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale

par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien ARNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, MC Université Savoie Mont-Blanc, Directrice adjointe, et à Mme Carole DIDIERJEAN, AI CNRS, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162951DR11 du 6 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170750DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), dont le directeur est M. M. Jérôme MARS, et M. Nicolas MARCHAND, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MARS, délégation de signature est donnée à M. Nicolas MARCHAND, DR2 CNRS, Directeur adjoint, à Mme Cécilia MENDES, IE2 CNRS, secrétaire générale, et à Mme Akila MOKHTARI, AI CNRS, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160110DR11 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170751DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric GAUSSIER, directeur de l'unité l'UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), dont le directeur est M. Eric GAUSSIER, et Mme Gaëlle CALVARY et de M. Noël DE PALMA, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric GAUSSIER, directeur de l'unité UMR5217, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GAUSSIER, délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle CALVARY, PU1 Grenoble INP, directrice adjointe, à M. Noël DE PALMA, PU2 UGA, directeur adjoint, à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, assistante gestionnaire, et à Mme Pascale POULET, IE2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160043DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170752DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LABBE, directeur de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK)., par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5224 intitulée *Laboratoire* Jean Kuntzmann (LJK), dont le directeur est M. Eric BONNETIER ;

Vu la décision DEC 161467INSMI du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Stéphane LABBE aux fonctions de directeur de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Stéphane LABBE, directeur de l'unité UMR5224, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale

par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LABBE, délégation de signature est donnée à M. Eric BLAYO, PR UGA, Mme Valérie PERRIER, PR Grenoble INP, et à Mme Delphine FAVRE-GIRAUD, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162081DR11 du 23 août 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170753DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), dont le directeur est M. Stéphane MENAGE, et M. Patrice CATTY, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MENAGE, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth MINTZ, chercheur CEA, responsable gestion, et à Mme Geneviève BLONDIN, DR CNRS, responsable d'équipe PMB, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160967DR11 du 22 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170754DR1

Décision portant délégation de signature à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), dont le directeur est M. Serge COSNIER, et Mme Anne MILET, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge COSNIER, délégation de signature est donnée à Mme Anne MILET, PU0 UGA, directrice adjointe, à M. Fabrice THOMAS, PU2 UGA, resp. équipe CIRE, à M. Didier BOTURYN, DR2 CNRS, resp. équipe I2BM, et à M. Jean-François POISSON, PU2 UGA, resp. équipe SERCO, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 90.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC160969DR11 du 25 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170756DR11

Décision portant délégation de signature à Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), dont le directeur est M. Yannick CHAMPION ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick CHAMPION, délégation de signature est donnée à Mme Pascale ESTEOULE, 1D Grenoble INP ; responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ; à M. Christophe MARTIN, DR2 CNRS, responsable groupe GPM2, et Mme Annie GAGNOUD, DR2 CNRS, responsable du groupe EPM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 3.000 € HT et à l'exception des ordres de mission, et à Mme Claire THOMASSON, TCS CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 15 000 € HT et à l'exception des ordres de mission.

Article 3

La décision n° DEC162945DR11 du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170761DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), dont la directrice est Mme Monika WOLOSZYN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monika WOLOSZYN, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth DESBOS, IE2 Université Savoie Mont Blanc, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162944DR11 du 6 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170763DR11

Décision portant délégation de signature à M. François VILLENEUVE, directeur de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), dont le directeur est M. François VILLENEUVE, et Mme Gülgün ALPAN-GAUJAL, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François VILLENEUVE, directeur de l'unité UMR5272, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François VILLENEUVE, délégation de signature est donnée à Mme Gülgün ALPAN-GAUJAL, directrice adjointe, et Mme Amandine MONIN, [E, responsable financière], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160968DR11 du 22 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170765DR11

Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG),, dont le directeur est M. François-Xavier DESERT, et M. Sylvain DOUTE, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier DESERT, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOUTE, CR1 CNRS, directeur-adjoint, à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IEHC CNRS, directrice administrative, à M. Philippe FEAUTRIER, IRHC CNRS, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Bruno MAILLARD, IE2 CNRS, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 €.

Article 3

La décision n° DEC160102DR11 du 28 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170766DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), dont le directeur est M. Stéphane GUILLOT, et MM. Denis JONGMANS, Olivier COUTANT, Philippe LESAGE et Mme Nathalie COTTE, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane GUILLOT, directeur de l'unité UMR5275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GUILLOT, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie COTTE, IR1 CNRS, directrice adjointe, M. Denis JONGMANS, PUCE UGA, directeur-adjoint, M. Philippe LESAGE, MC U. de Savoie Mont-Blanc, directeur adjoint, Mme Anne PAUL, DR2 CNRS, Mme Maud GALLARDO, IE1C CNRS, responsable administrative, et M. François Xavier MEVEL, AI UGA, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160187DR11 du 3 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170767DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), dont le directeur est M. Jean-Claude LEPRETRE, MM. Lionel FLANDIN et Yann BULTEL, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Claude LEPRETRE, délégation de signature est donnée à M. Yann BULTEL, PU1 G-INP, directeur-adjoint, à M. Lionel FLANDIN, PU1 Université Savoie Mont-Blanc, directeur-adjoint, à Mme Claire BENOIT, AI Grenoble INP, gestionnaire, et à M. Nabil SMAILI, IE2 G-INP, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162484DR11 du 25 octobre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170768DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, intitulée Institut pour l'Avancée des Biosciences, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), dont le directeur est M. Pierre HAINAUT ;

Vu la décision DEC162492INSB du 14 novembre 2016 modifiant la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HAINAUT, délégation de signature est donnée à Mmes Hélène MEDJAKANE, IR2 INSERM, responsable administrative, Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire référente, Charlotte BONNET, T UGA, gestionnaire référente et Jessica VUILLOT, T INSERM, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162467DR11 du 26 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170771DR11

Décision portant délégation de signature à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, dont le directeur est M. Francis GOYET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis GOYET, délégation de signature est donnée à Mme Ludivine RAIMONDO, IE UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160545DR11 du 11 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170772DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5493, intitulée «Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C) dont la directrice est Mme Anna MINGUZZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna MINGUZZI, délégation de signature est donnée à M. Sergey SKIPETROV, DR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162952DR11 du 6 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170774DR11

Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), dont le directeur est M Didier CHAUSSY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de d'empêchement M. Didier CHAUSSY, délégation de signature est donnée à M. Stéphane VERNAC, IR2 CFA AGEFPI, gestionnaire administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160047DR11 du 21 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170480DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gwenno COUPRIER, directeur de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), dont le directeur est M. Gwenno COUPRIER, et Mme Anne-Virginie SALSAC la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gwenno COUPRIER, directeur de l'unité GDR3570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwennou COUPRIER, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Virginie SALSAC, CR1 CNRS, directrice adjointe, Mme Annick COTILLARD, IE1 CNRS, responsable administrative et Mme Nadine D'ANDREA, TCE CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131060DR11 du 10 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 février 2017

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170481DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), dont le directeur est M. Jérôme GARIN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme GARIN, délégation de signature est donnée à M. Eric GLENAT, assistant CEA, gestionnaire financier, Mme Virginie BRUN, chercheur CEA, directrice de l'équipe BGE/EDyP, et Mme Céline FLEURY, RA CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160964DR11 du 22 avril 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 février 2017

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170482DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), dont le directeur est M. Stéphane CORDIER ;

Vu la décision DEC162381INSMI portant nomination, de M. Hervé PAJOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER, délégation de signature est donnée à M. Hervé PAJOT, directeur adjoint, PU1 UGA, Mme Françoise BOUILLET, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Juana DOS SANTOS, AI Floralis, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 €.

Article 3

La décision n° DEC160086DR11 du 27 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 6 février 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC170666DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR2006 intitulée Recristallisation et croissance des grains (REX), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DECDEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2006 intitulée Recristallisation et croissance des grains (REX), dont la directrice est Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR2006, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité

d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, délégation de signature est donnée à Mme Carole BIENVENU, IE1 CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170667DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise BERTHOUD, directrice de l'unité GDS3524 intitulée ECOINFO, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDS3524 intitulée ECOINFO dont la directrice est Mme Françoise BERTHOUD, et M. Francis VIVAT, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, directrice de l'unité GDS3524, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BERTHOUD, délégation de signature est donnée à Mme Myriam LAURENS, AI CNRS, responsable financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160233DR11 du 5 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170669DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), dont le directeur est M. Winfried WEISSENHORN, et M. Jacques NEYTON, LE directeur adjoint ;

Vu la décision DEC170574INSB du 20 février 2017, portant nomination de Mme Cécile BREYTON, aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC170575INSB du 20 février 2017, portant nomination de M. Martin BLACKLEDGE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche

n°5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité UMR5075, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSEHORN, délégation de signature est donnée à Mme Cécile BREYTON, directrice adjointe par intérim, DR CNRS, M. Martin BLACKLEDGE, directeur adjoint par intérim, chercheur CEA, Mme Joséphine RAMON, ICEAHC CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme DUVERNAY Anaïs, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 €, et à Mme Isabelle DOS SANTOS, TCE CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 €..

Article 3

La décision n° DEC160479DR11 du 24 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170670DR11

Décision portant délégation de signature à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), dont le directeur est M. François POMPANON, MM. Stéphane REYNAUD, Jean-Christophe CLEMENT, Wilfried THUILLER,, directeurs adjoints, et Mme Christiane GALLET, directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François POMPANON, délégation de signature est donnée à M. Stéphane REYNAUD, MCF UGA, directeur-adjoint, M. Wilfried THUILLER, DR2 CNRS, directeur adjoint, et à Mme Florence SAGNIMORTE, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160063DR11 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

intérim

La déléguée régionale par
Karine ARGENTO

DEC170547DR12

Décision portant délégation de signature à M. Xavier DAUMALIN, directeur de l'unité UMR7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont la directrice est Maryline CRIVELLO ;

Vu la décision DEC162667INSHS du 11 janvier 2017 nommant M. Xavier DAUMALIN directeur de l'UMR7303 à compter du 01/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier DAUMALIN, directeur de l'unité UMR7303, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier DAUMALIN, délégation de signature est donnée à Mme Laure VERDON, Professeur, et Caroline CHAGNIOT-TESTANIERE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162332DR12 du 27/09/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170533DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Mitsuko ARAMAKI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2006, intitulée « Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM)», dont le directeur est Richard KRONLAND-MARTINET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Mitsuko ARAMAKI*, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mitsuko ARAMAKI*, délégation est donnée à Mme Sølvi YSTAD, directrice de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité

Richard KRONLAND-MARTINET

DEC170532DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard KRONLAND-MARTINET, directeur de l'unité FRE2006 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2006, intitulée « Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM) », dont le directeur est Richard KRONLAND-MARTINET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard KRONLAND-MARTINET, directeur de l'unité FRE2006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard KRONLAND-MARTINET**, délégation de signature est donnée à Mme Mitsuko ARAMAKI, chargée de recherche, et Mme Sølvi YSTAD, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} février 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170687DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Provence et Corse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu le projet de bail emphytéotique entre le CNRS et la communauté de Communes du Pays d'Apt Lubéron ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Provence et Corse, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le bail emphytéotique entre le CNRS et la communauté de Communes du Pays d'Apt Lubéron.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 FEV. 2017**


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mèghe
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170505DR12

Décision portant délégation de signature à M. Renaud DENOYEL, directeur de l'unité UMR7246 intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7246, intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », dont le directeur est Renaud DENOYEL ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7246, intitulée « Matériaux divisés, interfaces, réactivité, électrochimie », dont le directeur est Renaud DENOYEL;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Renaud DENOYEL, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Renaud DENOYEL**, délégation de signature est donnée à M. Mickaël ANTONI, professeur et Mme Joëlle FORESTIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120194DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 6 février 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170562DR12

Décision portant délégation de signature à M. Benoît FLICHE, directeur par intérim de l'unité UMR7307 intitulée *Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7307, intitulée « Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC », dont le directeur est Dionigi ALBERA ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7307, intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC, dont le directeur est M. Dionigi ALBERA;

Vu la décision DEC162839INSHS du 31 janvier 2017 nommant M. Benoît FLICHE directeur par intérim de l'UMR7307 à compter du 01/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît FLICHE, directeur par intérim de l'unité UMR7307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Benoît FLICHE**, délégation de signature est donnée à M. Christophe PONS, CR1 et M. Marc BORDIGONI, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120844DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2017

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC170556DR12

Décision portant délégation de signature à M. David BRUTIN, directeur de l'unité GDR2799 intitulée Micropesanteur Fondamentale et Appliquée par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision DEC130184DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR2799, intitulée « *Micropesanteur Fondamentale et Appliquée* », dont le directeur est Pierre HALDENWANG ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2799, intitulé « *Micropesanteur Fondamentale et Appliquée* », dont le directeur est David BRUTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David BRUTIN, directeur de l'unité GDR2799, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC132403DR12 du 01/08/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 janvier 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170549DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Laure VERDON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont la directrice est Maryline CRIVELLO ;

Vu la décision DEC162667INSHS du 11 janvier 2017 nommant M. Xavier DAUMALIN directeur de l'UMR7303 à compter du 01/01/2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure VERDON, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure VERDON, délégation est donnée à Mme Caroline CHAGNIOT-TESTANIERE, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2017

Le directeur d'unité
Xavier DAUMALIN

DEC170595DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe POIGNET, directeur de l'unité UMR5506 intitulée Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151466INS2I du 29 juin 2015, portant nomination de M. Philippe POIGNET directeur de l'unité UMR5506 et de M. Christophe PAUL et M. Michel RENOVELL directeurs adjoints de l'unité UMR5506 intitulée, *Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier (LIRMM)*,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe POIGNET, directeur de l'unité UMR5506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe POIGNET, délégation de signature est donnée à M. Christophe PAUL, DR1 et à M. Christophe DHENAUT, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151601DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

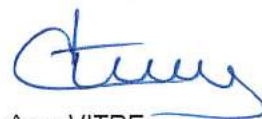
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional

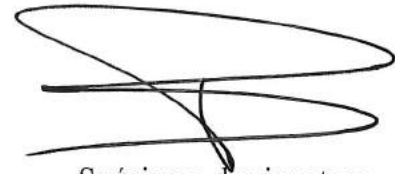


Jérôme VITRE

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : POIGNET Philippe



Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : PAUL Christophe

Spécimen de signature

GRADE : DR1



2) NOM : DHENAUT Christophe

Spécimen de signature

GRADE : IR1



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : PAUL Christophe

GRADE : DR1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur-adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :

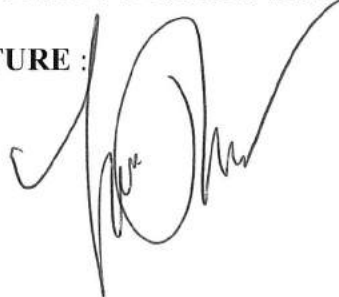


2) NOM : DHENAUT Christophe

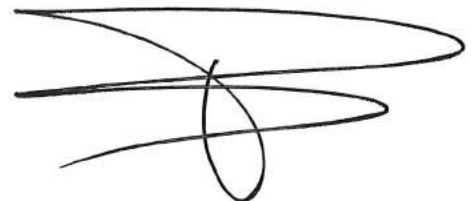
GRADE : IR1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur des services

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



DEC170593DR13

Décision portant délégation de signature à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMR9002 intitulée Institut de Génétique Humaine (IGH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9002 intitulée, *Institut de Génétique Humaine (IGH)* dont le directeur est M. Monsef BENKIRANE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMR9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsef BENKIRANE, délégation de signature est donnée à M. Dominique GIORGI, DR2, à Mme Brigitte MANGONI, IE1, et à Mme Sahondra RAKOTONDRAMASY, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170094DR13 du 1^{er} janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES

Directeur d'unité :

NOM : BENKIRANE Monsef

Spécimen de signature

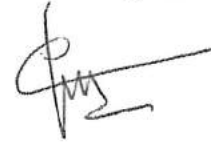


En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : GIORGI Dominique

Spécimen de signature

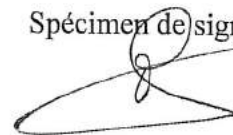
GRADE : DR2 CNRS



2) NOM : MANGONI Brigitte

Spécimen de signature

GRADE : IE1 CNRS



3) NOM : RAKOTONDRAMASY Sahondra

Spécimen de signature

GRADE : AI CNRS



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : GIORGI Dominique

GRADE : DR2 CNRS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur-Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :

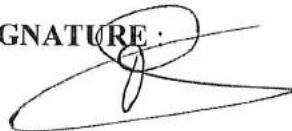


2) NOM : MANGONI Brigitte

GRADE : IE1 CNRS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



DEC170592DR13

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric SIMARD, directeur de l'unité UMR5290 intitulée Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5290 intitulée *Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle* dont le directeur est M Frédéric SIMARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric SIMARD, directeur de l'unité UMR5290, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric SIMARD, délégation de signature est donnée à M. François RENAUD, DRCE-CNRS, à Mme Nadine MAURY, IE-CNRS, et à Mme Audrey RAVAT, AI-IRD, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150182DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

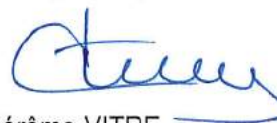
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

UMR 5290 CNRS-IRD-UM

« Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle »

Directeur d'unité :

NOM : **SIMARD Frédéric**

Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : **RENAUD François**

Spécimen de signature

GRADE : DRCE - CNRS

2) NOM : **MAURY Nadine**

Spécimen de signature

GRADE : AI - C.N.R.S.

3) NOM : **RAVAT Audrey**

Spécimen de signature

GRADE : AI - I.R.D.



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITÉ
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITÉ**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

- 1) NOM : **RENAUD François**
GRADE : **DRCE - CNRS**

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint de l'Unité.

SPECIMEN DE SIGNATURE :

- 2) NOM : **MAURY Nadine**
GRADE : **AI - C.N.R.S.**

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :
Assistante en Gestion Administrative et Financière.

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité

Frédéric SIMARD

DEC170591DR13

Décision portant délégation de signature à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'unité UPS3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UPS3035 intitulée, *Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale* dont le directeur est M. Philippe JAUFFRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'unité UPS3035, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JAUFFRET, délégation de signature est donnée à M. Kiet TRAN, IE2, et à Mme Valérie LE TOULLEC, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162766DR13 du 1^{er} décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE

ANNEXE 1

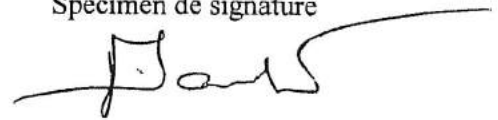
**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM :

JAUFFRET Philippe

Spécimen de signature



En cas d'empêchement

1) NOM :

Kiet TRAN

Spécimen de signature



GRADE : Ingénieur d'Etude de 2ème Classe (IE2)

2) NOM :

Valérie Le TOULLEC

Spécimen de signature



GRADE : Technicienne de Classe Supérieure (TCS)

DEC170589DR13

Décision portant délégation de signature à M. Pierre LEFEBVRE, directeur de l'unité UMR5221 intitulée Laboratoire Charles Coulomb, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5221 intitulée *Laboratoire Charles Coulomb* dont le directeur est M. Pierre LEFEBVRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre LEFEBVRE, directeur de l'unité UMR5221, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LEFEBVRE, délégation de signature est donnée à M. LIGOURE Christian, Professeur, à Mme Corine ZICLER, IE1C et à Mme Régine PAUZAT, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150026DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



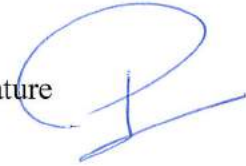
Jérôme VITRE

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : LEFEBVRE Pierre

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : LIGOURE Christian

Spécimen de signature

GRADE : Professeur



2) NOM : ZICLER Corine

Spécimen de signature

GRADE : IEIC



3) NOM : PAUZAT Régine

Spécimen de signature

GRADE : TCE



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

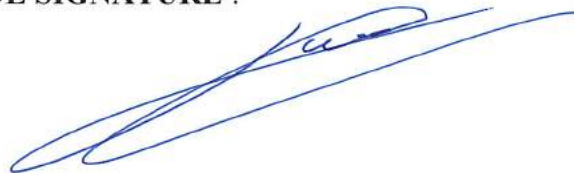
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : LIGOURE Christian

GRADE : Professeur

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : ZICLER Corine

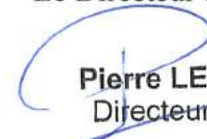
GRADE : IE1C

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice d'Unité

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



Pierre LEFEBVRE
Directeur du L2C

DEC170530DR13

Décision portant délégation de signature à M. Patrick SEYLER, directeur de l'unité UMR5569 intitulée HydroSciences Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5569 intitulée *HydroSciences Montpellier*, dont le directeur est M. Patrick SEYLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick SEYLER, directeur de l'unité UMR5569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SEYLER, délégation de signature est donnée à Mme Hélène FENET, Professeur Université de Montpellier, à Mme Elise DEME, IE, et à Mme Catherine MARCHAND, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150053DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4


Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES JNR 5569

Directeur d'unité :

NOM : M. Patrick SEYLER

QRS

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : Mme Hélène FENET

GRADE : Professeur Université de Montpellier

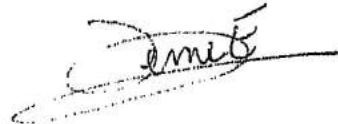
Spécimen de signature



2) NOM : Mme Elise DEME

GRADE : IE

Spécimen de signature



3) NOM : PARCHAND Catherine

GRADE : Technicienne

Spécimen de signature



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Mme Hélène FENET

GRADE : professeur Université de Montpellier

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directrice adjointe

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM : Mme Elise DEME

GRADE : IE

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Patrick SEYLER
Directeur de l'UMR 5569
HydroSciences Montpellier
Pour le Président & par délégation

Patrick SEYLER
Directeur de l'UR 050
UMR HydroSciences

Le Directeur d'Unité



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

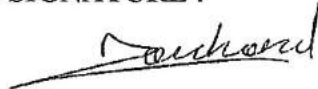
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Mme Catherine MARCHAND

GRADE : Technicienne

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Patrick SEYLER
Directeur de l'UMR 5569
HydroSciences Montpellier
Pour le Président & par délégation

Le Directeur d'Unité



DEC170833DR13

Décision portant délégation de signature à M. Franck MOLINA, directeur de l'unité UMR9005 intitulée Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (Sys2Diag), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016, portant création de l'unité UMR9005 intitulée, *Modélisation et ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (Sys2Diag)* dont le directeur est M. Franck MOLINA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck MOLINA, directeur de l'unité UMR9005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck MOLINA, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BILLOUEZ, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170631DR13 du 1^{er} janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

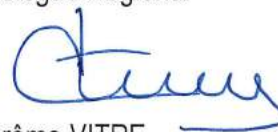
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : MOLINA franck

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : BILLOUEZ Sandrine

Spécimen de signature

GRADE : TCE



2) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

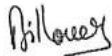
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : BILLOUEZ Sandrine

GRADE : TCE

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :
Assistante de direction et Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE :



2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité



DEC170603DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR5237 intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5237 intitulée *Centre de recherche de biochimie macromoléculaire*, dont la directrice est Mme Anne DEBANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR5237, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DEBANT, délégation de signature est donnée à M. Hieu Vinh Han PHAM, IEHC, CNRS, à M. Serge ROCHE, DR INSERM, à M. Michel MOREAU, AI CNRS, à M. Ghislain MASMEJEAN, AI CNRS et à M. Yvan BOUBLIK, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162955DR13 du 1^{er} décembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : DEBANT Anne


Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : PHAM Hieu Vinh Han
GRADE : IEHC CNRS

Spécimen de signature



1) NOM : ROCHE Serge
GRADE : DR INSERM

Spécimen de signature



2) NOM : MOREAU Michel
GRADE : AI CNRS

Spécimen de signature



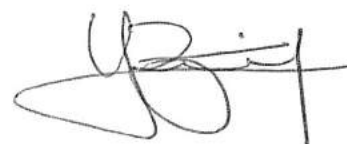
3) NOM : MASMEJEAN Ghislain
GRADE : AI CNRS

Spécimen de signature



4) NOM : BOUBLIK Yvan
GRADE : IRI CNRS

Spécimen de signature

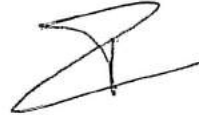


**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

- 1) NOM : PHAM Hieu Vinh Han
GRADE : IEHC CNRS
FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administrateur d'unité

SPECIMEN DE SIGNATURE :



- 1) NOM : BOUBLIK Yvan
GRADE : IRI CNRS
FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint Opérationnel

SPECIMEN DE SIGNATURE :

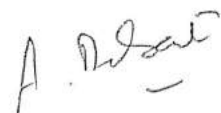


- 2) NOM : ROCHE Serge
GRADE : DR INSERM
FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité
Anne DEBANT



DEC170803DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jacques ROY, directeur de l'unité UPS3248 intitulée Ecotron européen de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3248, intitulée , *Ecotron européen de Montpellier* dont le directeur est M. Jacques ROY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques ROY, directeur de l'unité UPS3248, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques ROY, délégation de signature est donnée à M. Olivier RAVEL, IR1, à Mme Hélène LEMOINE, IE1, et à M. Ionut Alexandru MILCU, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150467DR13 du 1^{er} décembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

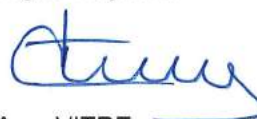
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES

Directeur d'unité :

NOM : ROY Jacques

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : RAVEL OLIVIER

Spécimen de signature

GRADE : IR1



2) NOM : LETOÏNE HELENE

Spécimen de signature

GRADE : IE1



3) NOM : MILCU

Spécimen de signature

GRADE : CR1



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : RAVEL OLIVIER

GRADE : IRL

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Technique

SPECIMEN DE SIGNATURE :

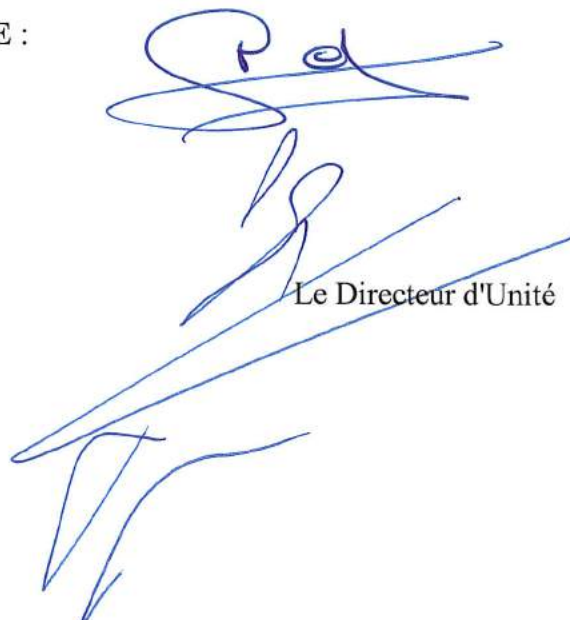


2) NOM : LETOINE HELENE

GRADE : IEL

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administrateur Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité

DEC170814DR13

Décision portant délégation de signature à M. Olivier GIMENEZ, directeur de l'unité GDR3645 intitulée Ecologie Statistique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014, portant création de l'unité GDR3645 intitulée *Ecologie Statistique*, dont le directeur est M. Olivier GIMENEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier GIMENEZ, directeur de l'unité GDR3645, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIMENEZ, délégation de signature est donnée à Mme Véronique HANIN, IR2, et à Mme Marguerite NGUYEN-PLATON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152024DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

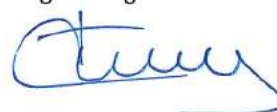
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} Mars 2017

Le Délégué Régional



Jérôme VITRE

ANNEXE 1

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES



Directeur d'unité :

NOM : Olivier GIMENEZ

Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : Véronique HANIN
signature

Spécimen de

GRADE : IR2



2) NOM : Marguerite NGUYEN-PLATON
Spécimen de signature

GRADE : AI



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

ANNEXE 2

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Véronique HANIN

GRADE : IR2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administratrice

SPECIMEN DE SIGNATURE :

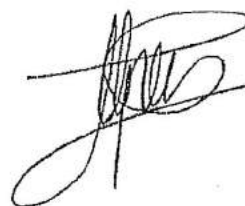


2) NOM : Marguerite PLATON

GRADE : AI

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Responsable du service gestion

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



DEC162892DR15

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Giacomoni, directeur de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications (LMAP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5142, intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications (LMAP) dont le directeur est M. Jacques Giacomoni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques Giacomoni, directeur de l'UMR5142, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Giacomoni, directeur, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 décembre 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC162893DR15

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952, intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) dont le directeur est M. Laurent Bordes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Bordes, directeur, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160534DR15 du 25 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 décembre 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170139DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Hontebeyrie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952, intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) dont le directeur est M. Laurent Bordes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 10 janvier 2017

Le directeur d'unité

Laurent Bord

DEC170696DR15

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la délégation Aquitain

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision n°150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, délégation est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine, et de M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Maryse Van Overstracten, responsable du pôle ressources et affaires générales (PRAG), à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire et dans le périmètre des crédits gérés par le PRAG.

Article 3

La présente décision annule la décision DEC151952DR15 du 4 septembre 2015 et prend effet à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 février 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170697DR15

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Bertrand-Mapataud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Bertrand-Mapataud, délégation est donnée à Mme Maryse Van Overstraten, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, responsable du Pôle ressources et affaires générales (PRAG) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans le périmètre des crédits gérés par le PRAG.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision DEC151953DR15 du 4 septembre 2015 et prend effet à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 février 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170520DR15

Décision portant délégation de signature à M. Eric Mével, directeur de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC162968INP du 4 janvier 2016 portant renouvellement de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) et nommant M. Philippe Balcou directeur de cet unité ;

Vu la décision DEC162746INP du 30 janvier 2017 portant nomination de M. Eric Mével aux fonctions de directeur de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Mével, directeur de l'UMR5107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Mével, directeur, délégation de signature est donnée à M. Fabien Dorchies, directeur adjoint et Mme Sophie Heurtebise, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152392DR15 du 16 décembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 21 février 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170734DR15

Décision portant délégation de signature à M. Fabien Dorchies pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162968INP du 4 janvier 2016 portant renouvellement de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) et nommant M. Philippe Balcou directeur de cet unité ;

Vu la décision DEC162746INP du 30 janvier 2017 portant nomination de M. Eric Mével aux fonctions de directeur de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien Dorchies, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien Dorchies, délégation est donnée à Mme Sophie Heurtebise,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 février 2017

Le directeur d'unité
Eric Mével

DEC170735DR15

Décision portant délégation de signature à M. Gilbert Bounaud-Devillers pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

Vu la décision DEC170125INSU du 1^{er} février 2017 portant nomination de Mme Marie-Lise Dubernet aux fonctions de directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilbert Bounaud-Devillers, responsable administratif, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 février 2017

La directrice d'unité
Marie-Lise Dubernet

DEC170698DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Lise Dubernet, directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

Vu la décision DEC170125INSU du 1^{er} février 2017 portant nomination de Mme Marie-Lise Dubernet aux fonctions de directrice de l'UMS2567 intitulée Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie (POREA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Lise Dubernet, directrice de l'UMS2567, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Lise Dubernet, directrice, délégation de signature est donnée à M. Gilbert Bounaud-Devillers, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 21 février 2017

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC170413DR16

Délégation de signature consentie à Madame Anne RENAULT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°112720DAJ portant organisation de la Mission pour l'interdisciplinarité ;

Vu la décision n°121836DAJ du 11 juillet 2012 portant nomination de Madame Anne RENAULT aux fonctions de directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne RENAULT, directrice de la Mission pour l'interdisciplinarité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles l'institut de Physique, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne RENAULT, délégation est donnée à :

- Madame Catherine CLERC, ingénieure de recherche
- Madame Marie-Christine MICHEL, technicienne de recherche

aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2016

Ange

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC170417DR16

Décision portant délégation de signature à M. Fabien GRASSET, directeur de l'unité UMI 3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI 3629, intitulée Laboratory for Innovative Key Materials and Structures ;

Vu la décision DEC152456 du 20 janvier 2016 nommant M. Fabien GRASSET directeur de l'unité UMI 3629, intitulée Laboratory for Innovative Key Materials and Structures à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien GRASSET, directeur de l'unité UMI 3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key

Materials and Structures (LINK) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Hélène NAFTALSKI
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170663DR16

Décision portant modification de la décision n°151514DR16 du 1er juillet 2015 portant délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Madame Brigitte PERUCCA aux fonctions de directrice de la communication ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°151514DR16 du 1^{er} juillet 2015 portant délégation de signature consentie à Madame Brigitte PERUCCA, directrice de la communication par Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Vu la décision n°162315DAJ du 25 octobre 2016 portant nomination de Madame Catherine BALLADUR aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication en charge de l'administration et des partenariats à compter du 16 août 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision 151514DR16 du 1er juillet 2015 susvisée, les termes « Madame Raja DRISSI DAOUDI, directrice adjointe administrative » sont remplacés par les termes « Madame Catherine BALLADUR, Adjointe à la directrice de la communication en charge de l'administration et des partenariats »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2017

Ange

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC170758DR11

Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), dont le directeur est M. James ROUDET, et M. Nouredine HADJ-SAID, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James ROUDET, délégation de signature est donnée à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur-adjoint, PRCE Grenoble INP, et à Mme Catherine VALENTIN, IGE Grenoble INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162528DR11 du 9 novembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} mars 2017

intérim

La déléguée régionale par

Karine ARGENTO

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170410DR16

**Délégation de signature consentie à Madame Catherine JESSUS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB);

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Madame Catherine JESSUS aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n°162004DAJ du 1^{er} aout 2016 portant nomination de Madame Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) à compter du 1^{er} octobre 2016;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine JESSUS, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,

b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine JESSUS, délégation est donnée à **Madame Marie-Hélène PAPIILLON**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine JESSUS et de Madame Marie-Hélène PAPIILLON, délégation est donnée à **Madame Isabelle GOUGET**, Ingénieur d'études à l'INSB et à **Madame Cécile RAVIER**, adjointe de la directrice adjointe administrative de l'INSB aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Ange

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC170405DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 020084DAJ du 20 août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC162019DAJ du 1^{er} septembre 2016 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS et nomination de Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA aux fonctions de président ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur **Jean-Gabriel GANASCIA**, président du comité d'éthique du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au comité d'éthique du CNRS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Gabriel GANASCIA, délégation est donnée à **Madame Gaëlle MESEN-GERICOLLAIS**, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

Ange

Hélène NAFTALSKI
Déléguée Régionale Paris Michel-

DEC170469DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3549, intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, dont le directeur est Nicolas Thély ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Thély, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170470DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3549 intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3549, intitulée Maison des sciences de l'homme en Bretagne, dont le directeur est Nicolas Thély ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 9 février 2017

Le directeur d'unité

Nicolas THELY

DEC170471DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sabrina Bendjaballah, directrice de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6310, intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, dont la directrice est Sabrina Bendjaballah ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabrina Bendjaballah, directrice de l'unité UMR6310, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabrina Bendjaballah, délégation de signature est donnée à Mme Anamaria Falas, chargée de recherche de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170472DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sabrina Bendjaballah pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6310 intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6310, intitulée Laboratoire de linguistique de Nantes, dont la directrice est Sabrina Bendjaballah ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anamaria Falas, chargée de recherche de 1^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 9 février 2017

La directrice d'unité

Sabrina BENDJABALLAH

DEC170475DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6607, intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, dont la directrice est Cathy Castelain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cathy Castelain, directrice de l'unité UMR6607, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathy Castelain, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie Robert, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170476DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Cathy Castelain pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6607 intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6607, intitulée Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, dont la directrice est Cathy Castelain ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie Robert, ingénieure d'études hors classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 6 février 2017

La directrice d'unité

Cathy CASTELAIN

DEC170496DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Sallé, directeur de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc Sallé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Sallé, directeur de l'unité UMR6200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Sallé, délégation de signature est donnée à M. Philippe Blanchard, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Marie-Thérèse Leblanc, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170497DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Sallé pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6200 intitulée Institut des sciences et technologies moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc Sallé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Blanchard, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Marie-Thérèse Leblanc, technicienne de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 7 février 2017

Le directeur d'unité

Marc SALLE

DEC170498DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benoît Saussol, directeur de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Benoît Saussol ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît Saussol, directeur de l'unité UMR6205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Saussol, délégation de signature est donnée à M. Marc Quincampoix, professeur des universités de 2^e classe et M. Liu Quansheng, professeur des universités de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170499DR17

Décision portant délégation de signature à M. Benoît Sausso pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Benoît Sausso ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Quincampoix, professeur des universités de 2^e classe et M. Liu Quansheng, professeur des universités de 1^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 7 février 2017

Le directeur d'unité

Benoît SAUSSOL

DEC170611DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire, dont le directeur est Frédéric Hérau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité FR2962, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Hérau, délégation de signature est donnée à M. Christophe Berthon, professeur des universités de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170613DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230 intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6230, intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation, dont le directeur est Jean-Michel Bouler ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Bouler, directeur de l'unité UMR6230, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Bouler, délégation de signature est donnée à M. Erwan Le Grogneq, chargé de recherche de 1^e classe, M. Bruno Bujoli, directeur de recherche de 1^e classe, Mme Muriel Bermon, technicienne de classe exceptionnelle, Mme Karine Gautier, technicienne de classe exceptionnelle et M. Denis Jacquemin, professeur des universités de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170615DR17

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3480 intitulée Biologie santé et innovation technologique, dont le directeur est Thierry Guillaudeux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Guillaudeux, directeur de l'unité UMS3480, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Guillaudeux, délégation de signature est donnée à Mme Christelle Chapron, ingénieure d'études de 1^e classe et Mme Nathalie Dejuçq-Rainsford, directrice de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170618DR17

Décision portant délégation de signature à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Reynald Gillet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Reynald Gillet, directeur de l'unité UMR6290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Reynald Gillet, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Dominique Galibert, professeure hospitalo universitaire de 2^e classe, M. Hugues Hervé, ingénieur d'études de 1^e classe, Mme Nadine Gattet, assistante ingénieure et Mme Géraldine Le Provost, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170620DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6025 intitulée Centre nantais de sociologie, dont la directrice est Marie Cartier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie Cartier, directrice de l'unité UMR6025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Cartier, délégation de signature est donnée à M. Baptiste Viaud, maître de conférence des universités de classe normale et Mme Johanne Palomba, secrétaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DE170622DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015 intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6015, intitulée Biologie mitochondriale et cardiovasculaire, dont le directeur est Daniel Henrion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Henrion, directeur de l'unité UMR6015, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Henrion, délégation de signature est donnée à M. Laurent Loufrani, directeur de recherche de 2^e classe, M. Guy Lenaers, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Emmanuelle Maire, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170627DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Thébaud, directeur de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DR17 du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308, intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux, dont le directeur est Olivier Thébaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Thébaud directeur de l'unité UMR6308, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Thébaud, délégation de signature est donnée à M. Denis Bailly, maître de conférence hors classe, Mme Annie Cudennec, professeur des universités et M. Nicolas Roncin, ingénieur d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170629DR17

Décision portant délégation de signature à M. Luis Tito de Morais, directeur de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Luis Tito de Morais ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luis Tito de Morais, directeur de l'unité UMR6539, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luis Tito de Morais, délégation de signature est donnée à M. Pierre Boudry, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études de 2^e classe, M. Gérard Thouzeau, directeur de recherche de 2^e classe, Mme Anne Le Bourges-Dhaussy, ingénieure de recherche de 2^e classe et Mme Fabienne Guérard, professeure des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170638DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, dont le directeur est Jean-Marc Jézéquel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Jézéquel, directeur de l'unité UMR6074, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Jézéquel, délégation de signature est donnée à M. Bruno Arnaldi, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. Marc Méneyrol, ingénieur de recherche de 1^e classe et Mme Evelyne Orain, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170643DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité UMS3113 intitulée Institut universitaire européen de la mer, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3113, intitulée Institut universitaire européen de la mer, dont la directrice est Anne-Marie Tréguier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie Tréguier, directrice de l'unité UMS3113, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie Tréguier, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Jean, professeur des universités de 1^e classe, Mme Christine David-Beausiré, physicienne adjointe de classe normale et Mme Florence L'Hostis, ingénieure d'étude de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}..

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170671DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité GDR3274 intitulée Dynamique quantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3274, intitulée Dynamique quantique, dont le directeur est Frédéric Hérau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité GDR3274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Hérau, délégation de signature est donnée à Mme Annick Egurbide, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170193DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Grégoire, directeur de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers, dont le directeur est Marc Grégoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Grégoire, directeur de l'unité ERL6001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Grégoire, délégation de signature est donnée à M. Philippe Juin, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Nathalie Lopes, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170194DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Grégoire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité ERL6001 intitulée Centre de cancérologie et d'immunologie Nantes-Angers, dont le directeur est Marc Grégoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Juin, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Nathalie Lopes, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité

Marc GREGOIRE

DEC170195DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UMS2001 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2001, intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière, dont la directrice est Maryline Guilloux-Viry ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, directrice de l'unité UMS2001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryline Guilloux-Viry, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Le Yondre, ingénieur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170196DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Maryline Guilloux-Viry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2001 intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2001, intitulée Plates-formes de synthèse caractérisation ANalyse de la MATière, dont la directrice est Maryline Guilloux-Viry ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Le Yondre, ingénieur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2017

La directrice d'unité

Maryline GUILLOUX-VIRY

DEC170197DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Schollhammer, directeur de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision **Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6521 intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique dont le directeur est Philippe Schollhammer ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Schollhammer, directeur de l'unité UMR6521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Schollhammer, délégation de signature est donnée à M. Raphaël Tripier, professeur des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 19 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170204DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent Boucher, directeur de l'unité UMR6502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent Boucher, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Granier, directrice de recherche de 1^e classe et Mme Andrée Hulbert, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170206DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florent Boucher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel

LE DIRECTEUR D'UNITE

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Florent Boucher ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès Granier, directrice de recherche de 1^e classe et Mme Andrée Hulbert, ingénieure d'études de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 7 février 2017

Le directeur d'unité

Florent BOUCHER

DEC170272DR17

Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon directeur de l'unité UMR6291 intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6291, intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax, dont le directeur est Richard Redon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard Redon, directeur de l'unité UMR6291, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard Redon, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Rivaud, ingénieure d'études de 2^e classe et Mme Gervaise Loirand, directrice de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170273DR17

Décision portant délégation de signature à M. Richard Redon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6291 intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6291, intitulée L'unité de recherche de l'institut du thorax, dont le directeur est Richard Redon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Rivaud, ingénieure d'études de 2^e classe et Mme Gervaise Loirand, directrice de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité

Richard REDON

DEC170274DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Mangolte, directeur de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6093, intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques, dont le directeur est Frédéric Mangolte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Mangolte, directeur de l'unité UMR6093, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Mangolte, délégation de signature est donnée à M. Loïc Chaumont, professeur des universités de classe exceptionnelle et Mme Alexandra Le Petitcorps, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170275DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Mangolte pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6093 intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6093, intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques, dont le directeur est Frédéric Mangolte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Loïc Chaumont, professeur des universités de classe exceptionnelle et Mme Alexandra Le Petitcorps, technicienne de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 3 février 2017

Le directeur d'unité

Frédéric MANGOLTE

DEC170276DR17

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Mocquet, directeur de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112, intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique, dont le directeur est Antoine Mocquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine Mocquet, directeur de l'unité UMR6112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine Mocquet, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Emmanuelle Geslin, professeur de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170277DR17

Décision portant délégation de signature à M. Antoine Mocquet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6112 intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique

LE DIRECTEUR D'UNITE

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6112, intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique, dont le directeur est Antoine Mocquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Emmanuelle Geslin, professeur de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹..

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 7 février 2017

Le directeur d'unité

Antoine MOCQUET

DEC170278DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la **Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6118, intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est Olivier Dauteuil ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Dauteuil, directeur de l'unité UMR6118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dauteuil, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Davranche, professeur, M. Marc Jolivet, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Chantal Perot-Busnel, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170279DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dauteuil pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6118 intitulée Géosciences Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6118, intitulée Géosciences Rennes, dont le directeur est Olivier Dauteuil ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mélanie Davranche, professeur, M. Marc Jolivet, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Chantal Perot-Busnel, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 2 février 2017

Le directeur d'unité

Olivier DAUTEUIL

DEC170287DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6164, intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, dont le directeur est Ronan Sauleau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Sauleau, délégation de signature est donnée à M. Bernard Jouga, professeur, M. Jean-François Diouris, professeur des universités de classe exceptionnelle et Mme Nathalie Blanchard, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170288DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6164, intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes, dont le directeur est Ronan Sauleau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Jouga, professeur, M. Jean-François Diouris, professeur des universités de classe exceptionnelle et Mme Nathalie Blanchard, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 6 février 2017

Le directeur d'unité

Ronan SAULEAU

DEC170289DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est Marc Fourmigué ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Fourmigué, délégation de signature est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, professeur des universités et Mme Yvelise Raskin, ingénieure de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170290DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est Marc Fourmigué ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryline Guilloux-Viry, professeur des universités et Mme Yvelise Raskin, ingénieure de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2017

Le directeur d'unité

Marc FOURMIGUE

DEC170291DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fontaine, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283, intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, dont le directeur est Laurent Fontaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Fontaine, directeur de l'unité UMR6283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Fontaine, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Crosnier-Lopez, chargée de recherche de 1^{ère} classe, M. Daniel Philippe, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. Gilles Dujardin, directeur de recherche de 1^{ère} classe et Mme Sabine Reiner, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170292DR17

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Fontaine les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283, intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, dont le directeur est Laurent Fontaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Crosnier-Lopez, chargée de recherche de 1^{ère} classe, M. Daniel Philippe, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. Gilles Dujardin, directeur de recherche de 1^{ère} classe et Mme Sabine Reiner, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Mans, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité

Laurent FONTAINE

DEC170294DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6286, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Bernard Offmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard Offmann, directeur de l'unité UMR6286, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Offmann, délégation de signature est donnée à M. Cyrille Grandjean, chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170295DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Offmann pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6286 intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6286, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Bernard Offmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cyrille Grandjean, chargé de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 31 janvier 2017

Le directeur d'unité

Bernard OFFMANN

DEC170296DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Héliçon, directeur de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes, dont le directeur est Christophe Héliçon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Héliçon, directeur de l'unité UMS3387, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Héligon, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte Guillet, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170298DR17

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Héligon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3387 intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes, dont le directeur est Christophe Héligon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Brigitte Guillet, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité

Christophe HELIGON

DEC170299DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Calvez, directeur de l'unité UMS3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3554, intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, dont le directeur est Ronan Calvez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ronan Calvez, directeur de l'unité UMS3554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Calvez, délégation de signature est donnée à M. Philippe Lagadec, ingénieur d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170300DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Calvez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3554 intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3554, intitulée Centre de recherche bretonne et celtique - Documentation, dont le directeur est Ronan Calvez ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Lagadec, ingénieur d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 2 février 2017

Le directeur d'unité

Ronan CALVEZ

DEC170301DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Yvane Daire, directrice de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, dont la directrice est Marie-Yvane Daire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Yvane Daire, directrice de l'unité UMR6566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Yvane Daire, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Louazel, technicienne de classe exceptionnelle, Mme Rita Compatangelo-Soussignan, professeur des universités et M. Vincent Bernard, chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}..

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170302DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Yvane Daire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6566 intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire, dont la directrice est Marie-Yvane Daire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Louazel, technicienne de classe exceptionnelle, Mme Rita Compatangelo-Soussignan, professeur des universités et M. Vincent Bernard, chargé de recherche de 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 1^{er} février 2017

La directrice d'unité

Marie-Yvane DAIRE

DEC170303DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, dont la directrice est Françoise Gourmelon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mm Françoise Gourmelon, directrice de l'unité UMR6554, à l'effet de signer, au nom de la délégué régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Gourmelon, délégation de signature est donnée à Mme Adeline Maulpoix, ingénieure d'études de 2^e classe, M. Brice Trouillet, maître de conférences des universités de classe normale, M. Samuel Etienne, directeur d'études, M. Serge Suanez, professeur des universités de 2^e classe, M. Cyril Fleurant, professeur des universités, M. olivier Maquaire, professeur des universités, M. Samuel Corgne, professeur des universités et M. Thomas Corpetti, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170304DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Gourmelon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique, dont la directrice est Françoise Gourmelon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Adeline Maulpoix, ingénieure d'études de 2^e classe, M. Brice Trouillet, maître de conférences des universités de classe normale, M. Samuel Etienne, directeur d'études, M. Serge Suanez, professeur des universités de 2^e classe, M. Cyril Fleurant, professeur des universités, M. olivier Maquaire, professeur des universités, M. Samuel Corgne, professeur des universités et M. Thomas Corpetti, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 1^{er} février 2017

La directrice d'unité

Françoise GOURMELON

DEC170346DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6211, intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur est Franck Moraux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Moraux, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. David Masclat, professeur des universités de 1^e classe, M. Vincent Hovelaque, professeur des universités de 2^e classe et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170347DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Moraux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6211, intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur est Franck Moraux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeur des universités de classe exceptionnelle, M. David Masclet, professeur des universités de 1^e classe, M. Vincent Hovelaque, professeur des universités de 2^e classe et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études de 2^e classe, l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 2 février 2017

Le directeur d'unité

Franck MORAUX

DEC170352DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Binet, directrice de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Françoise Binet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Binet, directrice de l'unité UMR6553, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Binet, délégation de signature est donnée à Mme Joan Van Baaren, professeur des universités et Mme Sandra Rigaud, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170353DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Binet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Françoise Binet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Joan Van Baaren, professeur des universités et Mme Sandra Rigaud, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 février 2017

La directrice d'unité

Françoise BINET

DEC170355DR17

Décision portant délégation de signature à M. Rafael Encinas de Munagorri, directeur de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297, intitulée Droit et changement social, dont le directeur est Rafael Encinas de Munagorri ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rafael Encinas de Munagorri , directeur de l'unité UMR6297, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rafael Encinas de Munagorri, délégation de signature est donnée à Mme Cindy Martin, technicienne de classe normale et Mme Anne-Claire Covain, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170356DR17

Décision portant délégation de signature à M. Rafael Encinas de Munagorri pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6297 intitulée Droit et changement social

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6297, intitulée Droit et changement social, dont le directeur est Rafael Encinas de Munagorri ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cindy Martin, technicienne de classe normale et Mme Anne-Claire Covain, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 6 février 2017

Le directeur d'unité

Rafael ENCINAS DE

MUNAGORRI

DEC170362DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernd Grambow, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernd Grambow, directeur de l'unité UMR6457, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernd Grambow, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ollitrault, assistante ingénieure et Mme Merryl Decatoire, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170363DR17

Décision portant délégation de signature à M. Bernd Grambow pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Ollitrault, assistante ingénieure et Mme Merryl Decatoire, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité

Bernd GRAMBOW

DEC170370DR17

Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6004, intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes, dont le directeur est Claude Jard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude Jard, directeur de l'unité UMR6004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Jard, délégation de signature est donnée à Mme Christine Wenger, directrice de recherche de 1^e classe, Mme Sophie Girault, ingénieure d'études de 1^e classe, Mme Anne-Françoise Quin, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Franck Plestan, professeur des universités de 1^e classe, M. Patrick Le Callet, professeur des universités de 2^e classe et M. Pascal Molli, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170372DR17

Décision portant délégation de signature à M. Claude Jard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6004 intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR6004, intitulée Laboratoire des sciences du numérique à Nantes, dont le directeur est Claude Jard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Wenger, directrice de recherche de 1^e classe, Mme Sophie Girault, ingénieure d'études de 1^e classe, Mme Anne-Françoise Quin, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Franck Plestan, professeur des universités de 1^e classe, M. Patrick Le Callet, professeur des universités de 2^e classe et M. Pascal Molli, professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 1^{er} février 2017

Le directeur d'unité

Claude JARD

DEC170380DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité FRE2004 intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2004, intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest, dont le directeur est Yves Denéchère ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves Denéchère, directeur de l'unité FRE2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Denéchère, délégation de signature est donnée à Mme Mireille Loirat, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170382DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denéchère pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2004 intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2004, intitulée Centre de recherches historiques de l'Ouest, dont le directeur est Yves Denéchère ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mireille Loirat, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Angers, le 1^{er} février 2017
Le directeur d'unité

Yves DENECHERE

DEC170387DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Ollitrault, directrice de l'unité UMR6051 intitulée ARENES, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6051, intitulée ARENES, dont la directrice est Sylvie Ollitrault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Ollitrault, directrice de l'unité UMR6051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Ollitrault, délégation de signature est donnée à Mme Marylène Bercegeay, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Luc Capdevilla, professeur des universités et M. Cyrille Harpet, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170389DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Ollitrault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6051 intitulée ARENES

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6051, intitulée ARENES, dont la directrice est Sylvie Ollitrault ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marylène Bercegeay, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Luc Capdevilla, professeur des universités et M. Cyrille Harpet, professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 1^{er} février 2017

La directrice d'unité

Sylvie OLLITRAULT

DEC170451DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierrick Lotton, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, dont le directeur est Pierrick Lotton ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierrick Lotton, directeur de l'unité UMR6613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierrick Lotton, délégation de signature est donnée à M. Laurent Simon, professeur des universités et M. Vincent Tournat, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170452DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierrick Lotton pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, dont le directeur est Pierrick Lotton ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Simon, professeur des universités et M. Vincent Tournat, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Mans, le 7 février 2017

Le directeur d'unité

Pierrick LOTTON

DEC170453DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251, intitulée Institut de physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Christophe Sangleboeuf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Sangleboeuf, directeur de l'unité UMR6251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Sangleboeuf, délégation de signature est donnée à M. Eric Collet, professeur des universités de 1^e classe et M. Arnaud Saint-Jalmes, directeur de recherche de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170454DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Sangleboeuf pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6251 intitulée Institut de physique de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6251, intitulée Institut de physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Christophe Sangleboeuf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Collet, professeur des universités de 1^e classe et M. Arnaud Saint-Jalmes, directeur de recherche de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

Le directeur d'unité

SANGLEBOEUF

Jean-Christophe

DEC170455DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, dont le directeur est Pierre Ferrant ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Ferrant, directeur de l'unité UMR6598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Ferrant, délégation de signature est donnée à M. David Le Touze, professeur des universités de 2^e classe et Mme Anne Lagatu, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170456DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Ferrant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6598 intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique, dont le directeur est Pierre Ferrant ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Le Touze, professeur des universités de 2^e classe et Mme Anne Lagatu, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom de directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 6 février 2017

Le directeur d'unité

Pierre FERRANT

DEC170691DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Lemarchand, directrice de l'unité UMS3556 intitulée Santé François Bonamy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3556, intitulée Santé François Bonamy, dont la directrice est Patricia Lemarchand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia Lemarchand, directrice de l'unité UMS3556, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Lemarchand, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Catherine Chasles, ingénieure technicienne (CDD), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170457DR17

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6183, intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, dont le directeur est Patrice Cartraud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Cartraud, directeur de l'unité UMR6183, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Cartraud, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Moës, professeur des universités de classe exceptionnelle et M. Christophe Binetruy, professeur des universités de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170458DR17

Décision portant délégation de signature à M. Patrice Cartraud pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6183 intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6183, intitulée Institut de recherche en génie civil et mécanique, dont le directeur est Patrice Cartraud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Moës, professeur des universités de classe exceptionnelle et M. Christophe Binetruy, professeur des universités de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 8 février 2017

Le directeur d'unité

Patrice CARTRAUD

DEC170459DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont la directrice est Marion Del Sol ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marion Del Sol, directrice de l'unité UMR6262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Del Sol, délégation de signature est donnée à Mme Maryline Boizard, maître de conférence des universités de classe exceptionnelle et Mme Catherine Quemener, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170460DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marion Del Sol pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont la directrice est Marion Del Sol ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryline Boizard, maître de conférence des universités de classe exceptionnelle et Mme Catherine Quemener, technicienne de classe supérieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 février 2017

La directrice d'unité

Marion DEL SOL

DEC170461DR17

Décision portant délégation de signature à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, dont le directeur est Alban Lemasson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alban Lemasson, directeur de l'unité UMR6552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alban Lemasson, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Lumineau, maître de conférences hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170462DR17

Décision portant délégation de signature à M. Alban Lemasson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine, dont le directeur est Alban Lemasson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Lumineau, maître de conférences hors classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 février 2017

Le directeur d'unité

Alban LEMASSON

DEC170463DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est Gilles Carron ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Carron, directeur de l'unité UMR6629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Carron, délégation de signature est donnée à M. Jean-François Coulombel, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Stéphanie Benoit, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170464DR17

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6629 intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est Gilles Carron ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François Coulombel, directeur de recherche de 2^e classe et Mme Stéphanie Benoit, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 10 février 2017

Le directeur d'unité

Gilles CARRON

DEC170465DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Florian Méhats ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian Méhats, directeur de l'unité UMR6625, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian Méhats, délégation de signature est donnée à M. Sylvain Duquesne, professeur des universités, Mme Chantal Halet, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Jean-Marie Lion, professeur des universités de 2^e classe et Mme Valérie Monbet, professeur des universités de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170466DR17

Décision portant délégation de signature à M. Florian Méhats pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6625 intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Florian Méhats ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain Duquesne, professeur des universités, Mme Chantal Halet, ingénieure d'études de 1^e classe, M. Jean-Marie Lion, professeur des universités de 2^e classe et Mme Valérie Monbet, professeur des universités de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 6 février 2017

Le directeur d'unité

Florian MEHATS

DEC170467DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne- Pays de la Loire à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON, dont le directeur est Pascal Besnard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité UMR6082, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Besnard, délégation de signature est donnée à M. Patrice Féron, professeur des universités de 2e classe, M. Joël Charrier, maître de conférences des universités classe normale et M. Olivier Durand, professeur des universités de 1^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 3 février 2017

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170468DR17

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Besnard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6082 intitulée Fonctions optiques pour les technologies de l'informatiON, dont le directeur est Pascal Besnard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice Féron, professeur des universités de 2^e classe, M. Joël Charrier, maître de conférences des universités classe normale et M. Olivier Durand, professeur des universités de 1^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lannion, le 10 février 2017

Le directeur d'unité

Pascal BESNARD

DEC170539DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Amandine CYR pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Amandine CYR Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ST ETIENNE DU ROUVRAY, le 08 février 2017

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La directrice d'unité
Armelle CESSOU

DEC170537DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité FR3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Armelle CESSOU, directrice de l'unité FR3519, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Armelle CESSOU, délégation de signature est donnée à Mme Amandine CYR, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142401DR19 du 08 octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 08 février 2017

Le délégué régional
Vincent Goujon

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC170238DR20

Décision portant délégation de signature à M. Robert STARAJ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/15 portant prolongation de l'unité UMR7248, intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Jean-Yves DAUVIGNAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Robert STARAJ, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Nice, le 01/02/2017

Le directeur d'unité

Yves DAUVIGNAC

Jean-

DEC170237DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves DAUVIGNAC de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/15 portant prolongation de l'unité UMR7248, intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Jean-Yves DAUVIGNAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves DAUVIGNAC, directeur de l'unité UMR7248, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves DAUVIGNAC, délégation de signature est donnée à M. Robert STARAJ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC161499DR20 du 04/07/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/02/2017

Le délégué régional
Benoît Debosque

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC162826DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Niels Keller, directeur adjoint scientifique de l'Institut de physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC151064DAJ du 30 avril 2015 portant fin de fonctions et nomination de M. Niels Keller aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) ;

Vu le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *Impacting materials with light and electric fields and watching real time dynamics* » (LIA IM-LED) conclu entre l'Université de Rennes 1, l'Université de Nantes, l'Université du Maine, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Université de Tokyo, *Tokyo Institute of Technology*, *Tohoku University*, l'Université de Kyoto et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Niels Keller, directeur adjoint scientifique de l'INP, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention constitutive du laboratoire international associé « *Impacting materials with light and electric fields and watching real time dynamics* » (LIA IM-LED).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 décembre 2016

DEC170835DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne Doucet, déléguée scientifique - INS2I

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC133296DAJ portant nomination de Mme Anne Doucet aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut des Sciences de l'information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Vu l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie, signé à Erevan le 4 novembre 1995 ;

Vu le Programme de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie, signé à Erevan le 7 octobre 2011 ;

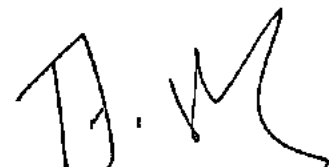
Vu le projet d'accord-cadre de coopération conclu entre le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Académie nationale des Sciences de la République d'Arménie, l'Université française en Arménie, l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, l'Institut National Polytechnique de Toulouse, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, l'Université Toulouse I Capitole et l'Université de Toulouse Jean-Jaurès ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Anne Doucet, déléguée scientifique aux relations internationales et européennes de l'INS2I, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord-cadre de coopération conclu entre le CNRS et les organismes susvisés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 3 MARS 2017**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC170230INSHS

Décision portant prolongation du mandat de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des SHS » (SISHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC130894INSHS en date du 30 avril 2013 portant création de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) ;

Vu la décision DEC161341INSHS en date du 24 juin 2016 portant nomination de M. Bertrand Jouve aux fonctions de directeur, et de M. Olivier Bouin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des SHS » (SISHS) ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Considérant que la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) est rattachée à la vague D de contractualisation (2019-2023), l'unité mixte de service (UMS) n° 3603 intitulée « Structuration et Internationalisation des SHS » (SISHS) est prolongée pour une durée de un (1) an et dix (10) mois à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 2

La durée du mandat de MM. Bertrand Jouve et Olivier Bouin, respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité, est prolongée à compter du 1^{er} mars 2017, pour la durée fixée à l'article 1^{er}.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1er mars 2017

Le président
Alain Fuchs

DEC170218INC

Décision modificative de la décision DEC142134DGDS portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) ;

Vu la décision DEC998353DCAJ du 10 mars 1999 modifiée portant rattachement des structures opérationnelles du CNRS aux délégations en fonction de leur localisation géographiques ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1 – A compter du 1^{er} janvier 2017, le groupement de recherche GDR3430 intitulé Plasmonique Moléculaire et Spectroscopies Exaltées (PMSE), initialement rattaché à la Délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord est transféré à la Délégation régionale Paris-Villejuif.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

15 FEV. 2017


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC162347INP

Décision portant modification de la décision DEC161797INP du 27 juillet 2016 portant création de l'unité mixte de recherche UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP du 27 juillet 2016 portant création de l'unité mixte de recherche UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N) ;

Vu la convention financière pour la mise en œuvre de l'opération C2N au titre du programme d'investissement d'avenir « Développement scientifique et technologique du plateau de Saclay » et « Opération Campus » en date du 9 septembre 2012 conclue entre le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'agence nationale de la recherche (ANR) et le CNRS ;

Considérant que l'Unité mixte de recherche 9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N) issue de la fusion de l'UMR8622 (IEF), gérée par la Délégation Ile-de-France Sud, et de l'UPR20 (LPN), gérée par la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord, est rattachée à la Délégation Ile-de-France Sud ;

Considérant que la constitution de la nouvelle UMR9001 C2N au 1^{er} juin 2016 rattachée à la Délégation Ile-de-France Sud, a fait l'objet d'une programmation garantissant la reprise progressive de la totalité des activités de l'UMR8622 (IEF) et de l'UPR20 (LPN) par le C2N en lieu et place de ces deux unités fusionnées ;

Considérant l'intérêt commun de la Délégation Ile-de-France Sud et de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord de garantir, sur la période transitoire du 1^{er} juin au 31 décembre 2016, la continuité des activités, la gestion administrative,

juridique et financière des personnels et des contrats en cours du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016 relevant des unités UMR8622 et UPR20 désormais fusionnées au sein du C2N ;

Considérant les dispositions de l'article 3 de la convention financière pour la mise en œuvre de l'opération de construction pour la création du C2N susvisée et les travaux en cours de réalisation pour lesquels le maître d'ouvrage est le délégué régional de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. - La décision DEC161797INP susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. L'article 1 est complété comme suit :

« - Organisation générale de l'UMR9001 C2N et implantation géographique pour la période transitoire du 1^{er} juin au 31 décembre 2016 :

- la gestion des personnels, des biens, des droits et des obligations en cours relevant de l'ancienne UMR8622, fusionnée au 1^{er} juin 2016 au sein de l'UMR9001 C2N, est assurée par la Délégation Ile-de-France Sud ;
- la gestion des personnels, des biens, des droits et des obligations en cours relevant de l'ancienne UPR20, fusionnée au 1^{er} juin 2016 au sein de l'UMR9001 C2N, est assurée par la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord. »

II. Après l'article 3, il est inséré un article 4 ainsi rédigé :

« **Article 4.** - A compter du 1^{er} janvier 2017, l'intégralité des personnels, des biens, des droits et des obligations de l'UMR8622 et de l'UPR20 fusionnées au sein de l'UMR9011 C2N, relève de la compétence de la Délégation Ile-de-France Sud, à l'exception de l'opération de travaux pour la création du C2N, pour laquelle la maîtrise d'ouvrage est exercée par le Délégué de la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord.

La gestion et le suivi des opérations de travaux sont assurés par les services de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord, et ce jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement des travaux. »

Art.2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du

CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

Le Président

Alain Fuchs

DEC162849INS2I

Décision portant modification des partenaires de la fédération de recherche FR3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133023DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et notamment création de la fédération de recherche n°3640 intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) » et nommant M. Iordanis KERENIDIS directeur de cette fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision DEC133023DGDS en date du 20 décembre 2013 susvisée, les dispositions relatives à la FR3640 sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

La ligne « Partenaires : UNIVERSITE PARIS DIDEROT, TELECOM PARISTECH »

est remplacée par

« Partenaires : UNIVERSITE PARIS DIDEROT, TELECOM PARISTECH, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2017

Le Président
Alain Fuchs

DEC170495DR07

**Décision relative au tarif de la location de l'amphithéâtre de la délégation Rhône
Auvergne**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC140811DAJ en date du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif de la location de l'amphithéâtre réalisée par la délégation régionale Rhône Auvergne est fixé selon le barème joint à la présente décision.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Mise à disposition de l'amphithéâtre de la Délégation régionale CNRS Rhône Auvergne

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

Demi-journée : 300 € HT (TVA en sus au taux en vigueur)

Journée : 500 € HT (TVA en sus au taux en vigueur)

Gratuité pour les unités dont le CNRS est tutelle.

Ces prix comprennent :

- l'accès à l'amphithéâtre,
- l'accès au hall attenant,
- l'assistance technique pour l'utilisation du matériel de projection.

DEC170561DR07

Décision relative au tarif des produits de l'unité USR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC140811DAJ en date du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité USR6402 intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

TARIFS – WEBCAST 2017

	Paiement par facture interne CNRS	Paiement sur présentation de facture (crédits non CNRS)
½ journée	400 € HT	500 € HT
1 journée	750 € HT	900 € HT
A compter de 3 jours	510 € HT la journée	610 € HT la journée
Technicien supplémentaire	200 € HT	200 € HT

A ce prix, doit être ajoutée :

La prise en charge de la mission du ou des technicien(s), à savoir les frais de voyage et d'hébergement.

DEC170220 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR5554 intitulée Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier (ISEM) : Plateforme POLLEN extra.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme POLLEN extra. de l'UMR5554 intitulé Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier (ISEM) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1er janvier 2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 24 janvier 2017.

Pour le président et par
délégation,
La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



Plateforme Pollen
Institut des Sciences de l'Evolution de
Montpellier
Campus Triolet, Université de Montpellier,
Place Eugène Bataillon
F-34095 Montpellier cedex 05
Tél. +33 (0)4 67 14 41 97
e-mail : sebastien.joannin@umontpellier.fr

TARIFICATION PLATEFORME POLLEN EXTRA.

	TARIFS PUBLICS HT	TARIFS PRIVES HT
Extraction complète	17.36€ par échantillon	29.17€ par échantillon
Extraction simple	5.56€ par échantillon	—

DEC170733DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir au délégué régional de Paris-Villejuif (Espaces verts)

LE PRESIDENT

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment ses articles 4, 26 et 28 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée au délégué régional de Paris-Villejuif, aux fins de signer tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre et ses marchés subséquents ayant pour objet des prestations de service pour la création et l'entretien des espaces verts des délégations régionales Paris-Villejuif (DR01), Ile-de-France Sud (DR04), Ile-de-France Ouest et Nord (DR05) et Paris Michel-Ange (DR16).

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 JAN. 2017**


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC170440INP

**Décision portant modification du rattachement du GDR 3217 –
« Graphène et nanotubes : sciences et applications (GNT) » à la
délégation régionale du CNRS Paris B**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC998353DCAJ du 10 mars 1999 modifiée portant rattachement des structures opérationnelles du CNRS aux délégations en fonction de leur localisation géographique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS)

DECIDE :

Article 1

A l'article 2 de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives au GDR 3217 (GNT) sont modifiées comme suit :

Les termes « Délégation Ile-de-France Ouest et Nord » sont remplacés par les termes « Délégation Paris B ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la
science
Anne PEYROCHE

DEC170623INSHS

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Enric PORQUERES I GENE en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités,



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Enric PORQUERES I GENE, Directeur d'études à l'EHESS est nommé chargé de mission auprès de la Directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Sa mission est centrée sur le suivi de la section 38 et sur le suivi de la participation des anthropologues aux défis de la Mission Interdisciplinarité (MI) et plus généralement de tous les projets de recherche pluri et interdisciplinaires.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, M. Enric PORQUERES I GENE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 FEV. 2017

Le Président

DEC170133INC

Décision portant modification de la délégation régionale gestionnaire du GDR3749 intitulé « Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMETHEE) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n° DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création du groupement de recherche GDR3749 intitulé « Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMETHEE) » et nommant Monsieur M. Alexandre Chagnes directeur de cette unité ;

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1 de la décision n° DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 susvisée est modifié, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Pour le GDR3749 intitulé : « Procédés hydrométallurgiques pour la gestion intégrée des ressources primaires et secondaires (PROMETHEE) »,

Remplacer : « délégation Paris B »

Par : « délégation Centre Est ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 9 février 2017

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à
la science
Anne Peyroche



DEC162547INP
Décision portant modification de la décision collective
DEC151291DGDS
portant création des unités mixtes de recherche
contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision collective DEC151291DGDS portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Vu l'avis de l'Institut de Physique ;

DECIDE :

Article 1

A l'article 1 de la décision DEC151291DGDS portant création des unités mixtes de recherche contractualisées, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°9222 intitulée Laboratoire Interactions, Dynamiques et Lasers (LIDYL) sont modifiées comme il suit : :

La ligne suivante est supprimée :

« Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, UNIVERSITE PARIS-SUD »

La ligne suivante est ajoutée :

« Etablissement co-tutelle avec le CNRS : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à
la science

Anne Peyroche

DEC170446INP

**Décision portant modification du rattachement de la FR2004 –
« Fédération Française de Diffusion Neutronique (2FDN) » à la
délégation régionale du CNRS Ile-de-France Sud**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC998353DCAJ du 10 mars 1999 modifiée portant rattachement des structures opérationnelles du CNRS aux délégations en fonction de leur localisation géographique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des fédérations de recherche.

DECIDE :

Article 1

A l'article 1 de la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 susvisée, les dispositions relatives à la FR2004 sont modifiées comme suit :

Les termes « Délégation Rhône-Auvergne » sont remplacés par les termes « Délégation Ile-de-France Sud ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la

science
Anne PEYROCHE

DEC170518INSB

Décision modificative de la décision collective DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité de service et de recherche n°3756 intitulée « Centre de Bioinformatique , Biostatistique et Biologie Intégrative » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 1 de la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à l'unité de service et de recherche (USR) n° 3756 intitulée « Centre de Bioinformatique , Biostatistique et Biologie Intégrative » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Sections : 51, 21, 9, 29 » sont remplacés par les termes « Sections : 51, 21, 6, 29 »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2017

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



DEC170192INSHS

Décision portant nomination de Mme Sandrine LEFRANC en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités,

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sandrine LEFRANC, Chargée de recherche au CNRS est nommée en tant que chargée de mission auprès de la Directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, en charge de la section 40 et du suivi de la structuration des équipes de recherche dans son domaine.

Article 2

Mme Sandrine LEFRANC, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé

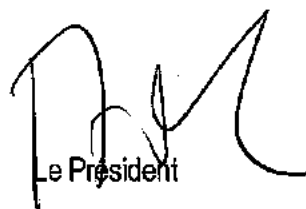
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation – Ile de France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 FEV. 2017**


Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 80

DEC170610DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Chrono-Environnement »

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Chrono-Environnement.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 11 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 15/02/2017

Pour le président et par délégation,
La Déléguée Régionale
Muriel Sinanidès

DEC170811DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire D'Etude de L'Apprentissage et du Développement (LEAD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement »

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité LEAD.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- la directrice adjointe
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 27/02/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC170506DR06

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité « Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne »,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 30 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints;
- 20 membres élus
- 7 membres nommés

Article 3 : Désignation des membres

La désignation des membres de ce conseil de laboratoire se fait dans les conditions fixées au Titre II de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 5: Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 07/02/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

Décision modifiant la décision DEC160905DR07 du 4 janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terres, planètes et environnement (LGL-TPE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290 DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5276,

Vu la décision DEC160905DR07 du 4 janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terres, planètes et environnement (LGL-TPE) ;

DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme suit :

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 6 élus
 - Sous collège cadres A : 2
 - Sous collège cadres B : 4
 - Sous collège doctorants : 1
 - Collège ITA : 3 élus
- 7 membres nommés.

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 4 janvier 2016, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5286 intitulée Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon (CRCL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290 DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5286,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5286.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 14 membres élus :
 - Collège chercheurs / enseignants chercheurs : 10
 - Sous collège chercheurs / enseignants chercheurs : 6
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 4
 - Collège ITA : 4 ;
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 13 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6024 intitulée Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6024,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6024.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 7
 Sous collège chercheurs / enseignants chercheurs : 6
 Sous collège doctorants : 1
 - Collège ITA/ITRF : 1 ;
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand (OPGC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS833,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS833.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170564DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont Ferrand

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3550,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3550.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et Volcans (LMV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6524,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6524.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 6
 - Sous collège chercheurs / enseignants chercheurs rang A : 2
 - Sous collège chercheurs / enseignants chercheurs rang B : 2
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 2
 - Collège Ingénieurs/Techniciens/Administratifs : 3 ;
- 4 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont Ferrand (ICCF)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6296,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont Ferrand.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 13 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 10
 Sous collège enseignants chercheurs : 6
 Sous collège chercheurs : 3
 Sous collège doctorants : 1
 - Collège ITA/BIATSS : 3 ;
- 5 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 janvier 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2002 intitulée Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains (LADEC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la circulaire n° 00-0008 DCAJ du 10 janvier 2000 relative aux formations de recherche en évolution (FRE) ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161219DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité FRE2002,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la circulaire du 10 janvier 2000 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2002 Laboratoire d'anthropologie des enjeux contemporains (LADEC).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision modifiant la décision DEC160887DR07 du 11 avril 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290 DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5596,

Vu la décision DEC160887DR07 du 11 avril 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage ;

Vu l'avis de l'assemblée générale des électeurs ;

DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme suit :

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs : 7
 - Sous collège chercheurs / enseignants chercheurs : 5
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 2
 - Collège ITA : 2 ;
- 5 membres nommés

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 2 janvier 2017, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170637DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée : Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints;
- 8 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 16/02/2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC170639DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5130 intitulée : Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquences et Caractérisation (IMEP-LAHC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC170046DAJ du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5130 intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquences et Caractérisation (IMEP-LAHC) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5130 intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquences et Caractérisation (IMEP-LAHC).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints;
- 11 membres élus;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2/03/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170856DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5001 intitulée : Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC170046DAJ du 18 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5001 intitulée : Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5001 intitulée : Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les quatre directeurs adjoints;
- 11 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 2/03/2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Karine ARGENTO

DEC170799DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS820 intitulée Institut d'études scientifiques de Cargèse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 820, intitulée Institut d'études scientifiques de Cargèse, dont la directrice est Giovanna CHIMINI ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut d'études scientifiques de Cargèse à compter du 01/01/2013.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC170800DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3538 intitulée Laboratoire sous-terrain à bas bruit

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC151310DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3538, intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit, dont le directeur est Stéphane GAFFET;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire souterrain à bas bruit à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC170801DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS846 intitulée Station de Primatologie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC151310DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS 846, intitulée Station de primatologie, dont le directeur est Jean-louis NAHON;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Station de primatologie à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC170802DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité USR 3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique, dont le directeur est François QUANTIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut de recherche sur l'architecture antique à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC170721SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) notamment ses articles 22 à 25 ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision N) 162080SGCN du 22 septembre 2016 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique et notamment son article 2.3 ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires :

- **Section 1** - « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »
Madame Jaime HOUQUE et Monsieur Olivier SORLIN ;

- **Section 2** - « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »
Monsieur Diego GUADAGNOLI et Madame Michela PETRINI ;
- **Section 3** - « Matière condensée : structures et propriétés électroniques »
Monsieur Vincent CROS et Madame Vassiliki VOLIOTIS ;
- **Section 4** - « Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds »
Madame Alicja DOMARACKA-ROUSSEAU et Monsieur Hinrich LUTJENS ;
- **Section 5** - « Matière condensée : organisation et dynamique »
Monsieur Francois BAUDELET et Monsieur David RODNEY ;
- **Section 6** - « Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations »
Madame Laurence DUCHIEN et Monsieur Pierre SENELLART ;
- **Section 7** - « Sciences de l'information: signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel »
Madame Lucie BAUDOUIN et Monsieur Francois ROUSSEAU ;
- **Section 8** - « Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique »
Monsieur Mauro ETTORRE et Monsieur Bernard LEGRAND ;
- **Section 9** - « Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique »
Monsieur Nicolas TRIANTAFYLLIDIS et Monsieur Jérôme VASSEUR ;
- **Section 10** - « Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation »
Madame Pascale DOMINGO et Monsieur Patrick LE QUERE ;
- **Section 11** - « Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions »
Monsieur Christophe BOISSON et Monsieur Laurent HEUX ;
- **Section 12** - « Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés »
Madame Jeanne CRASSOUS et Madame Karinne MIQUEU ;
- **Section 13** - « Chimie physique, théorique et analytique »
Monsieur Michel CAFFAREL et Madame Caroline TOKARSKI ;
- **Section 14** - « Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés »
Monsieur Christophe GEANTET et Madame Elsje QUADRELLI ;
- **Section 15** - « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés »
Monsieur Thierry CHARTIER et Monsieur Mario MAGLIONE ;
- **Section 16** - « Chimie et vivant »
Madame Maria DUCA et Monsieur Laurent MICOUIN ;
- **Section 17** - « Système solaire et univers lointain »
Madame Aurélie GUILBERT-LEPOUTRE et Madame Roser PELLO ;
- **Section 18** - « Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles »
Monsieur François GUILLOCHEAU et Madame Violaine SAUTTER ;
- **Section 19** - « Système Terre : enveloppes superficielles »
Madame Dominique BOUNIOL et Madame Isabelle CHIAPELLO ;
- **Section 20** - « Biologie moléculaire et structurale, biochimie »
Madame Isabelle SCHALK et Madame Carine TISNE-VICROBECK ;
- **Section 21** - « Organisation, Expression, Evolution des génomes. Bioinformatique et Biologie des systèmes »
Madame Sandra DUHARCOURT et Monsieur Romain KOSZUL ;

- **Section 22** - « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement »
Monsieur Didier CASANE et Madame Muriel PERRON ;
- **Section 23** - « Biologie végétale intégrative »
Madame Catherine BOYEN et Madame Gwyneth INGRAM ;
- **Section 24** - « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »
Madame Veronique MAGUER-SATTA et Madame Carole PEYSSONNAUX ;
- **Section 25** - « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie »
Monsieur Hirc GURDEN et Madame Marie-Claude POTIER ;
- **Section 26** - « Cerveau, cognition, comportement »
Monsieur Jean-Francois BONNEFON et Madame Audrey DUSSUTOUR ;
- **Section 27** - « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »
Madame Patricia DOUBLET-DAR et Monsieur Stephane EMILIANI ;
- **Section 28** - « Pharmacologie-ingénierie et technologies pour la santé-imagerie biomédicale »
Madame Monique DONTENWILL et Monsieur Florian LESAGE ;
- **Section 29** - « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »
Madame Anne Genevieve BAGNERES URBANY et Monsieur Xavier VEKEMANS ;
- **Section 30** - « Surface continentale et interfaces »
Monsieur Eric LAJEUNESSE et Madame Soizic PRADO ;
- **Section 31** - « Hommes et milieux : évolution, interactions »
Monsieur Etienne COSSART et Madame Nejma GOUTAS ;
- **Section 32** - « Mondes anciens et médiévaux »
Madame Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN et Monsieur Bernard GRATUZE ;
- **Section 33** - « Mondes modernes et contemporains »
Monsieur Romain HURET et Madame Sophie RAUX ;
- **Section 34** - « Sciences du langage »
Madame Elisabetta CARPITELLI et Monsieur Benjamin SPECTOR ;
- **Section 35** - « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »
Madame Barbara CARNEVALI et Madame Cristina VIANO ;
- **Section 36** - « Sociologie et sciences du droit »
Monsieur Olivier LECLERC et Monsieur Patrick PERETTI WATEL ;
- **Section 37** - « Economie et gestion »
Madame Catherine BOBTCHEFF et Monsieur Raphaël GIRAUD ;
- **Section 38** - « Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines »
Madame Irene BELLIER et Monsieur Jean-Pierre HASSOUN ;
- **Section 39** - « Espaces, territoires et sociétés »
Monsieur Jean-Christophe FOLTETE et Madame Lena SANDERS ;
- **Section 40** - « Politique, pouvoir, organisation »
Monsieur Andrew SMITH et Madame Pascale TROMPETTE ;
- **Section 41** - « Mathématiques et interactions des mathématiques »
Madame Anne Marie AUBERT et Monsieur Christian BONATTI ;
- **Commission interdisciplinaire 50** - « Gestion de la recherche »
Madame Elsa CORTIJO et Madame Christelle ROY ;

- **Commission interdisciplinaire 51** - « Modélisation, et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »
Monsieur Jonathan FILEE et Monsieur David VALLENET ;
- **Commission interdisciplinaire 52** - « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »
Madame Catherine LEBLANC et Monsieur Thierry TATONI ;
- **Commission interdisciplinaire 53** - « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »
Monsieur Florent CHAMPY et Madame Mélanie DULONG DE ROSNAY ;
- **Commission interdisciplinaire 54** - « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »
Monsieur Jean - Paul RIEU et Monsieur Yann VOITURON ;

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC170682SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »
1 siège – Collège C

Section 30 : « Surface continentale et interfaces »
1 siège – Collège B2

Section 33 : « Mondes modernes et contemporains »
1 siège – Collège A1

Commission interdisciplinaire 51 : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »

1 siège – Collège électoral A
3 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 52 : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »

3 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 53 : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »

2 sièges – Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 54 : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

4 sièges – Collège électoral B

Article 2

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, **avec signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages) et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (sgcn.secretariat@cnrs.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **20 avril 2017 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :
pour les sections : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm
pour les commissions interdisciplinaires :
http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 21 FEVRIER 2017

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC170747SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique d'institut : « Institut de chimie »
1 siège - Collège électoral B2

Conseil scientifique d'institut : « Institut des sciences biologiques »
1 siège - Collège électoral C

Conseil scientifique d'institut : « Institut national de physique nucléaire et de physique des particules »
1 siège - Collège électoral A1
1 siège - Collège électoral C

Conseil scientifique d'institut : « Institut des sciences humaines et sociales »
1 siège - Collège électoral A2

Article 2

Les conseils scientifiques d'instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages) et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (secr-sgcn@cns-dir.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le 20 avril 2016 à 18h00.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/formcand.htm.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 23 FEVRIER 2017

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC170028DAJ du 17 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 16 membres :

- la déléguée régionale ;
- l'adjoint au délégué régional ;
- 11 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 février 2017

Pour le président et par délégation,

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC170779DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen dont le directeur est M. Frédéric Jurie ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 10 membres élus : M BOUZID, A NIVEAU, L SIMON, V TERRIER, A WIDLOCHER, P BLONDEAU, V ROBERT, V LEMIRE, A NINASSI, M VALOIS ;
- 5 membres nommés : E GIGUET, E GRANDJEAN, C JOREL, P LACHARME, O LEZORAY.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 23 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent Goujon

DEC170585DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux dont le directeur est M. Wilfrid PRELLIER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : JM RUEFF, Y BREARD, N BARRIER, D CHATEIGNER, S GASCOIN, S COLLIN, S SOCHARD, E DUVERGER-NEDELLEC.
- 6 membres nommés : D PELLOQUIN, S MARINEL, V HARDY, E HUG, S HEBERT, P BOULLAY.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 16 février 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC170514INP

Décision portant modification de la décision DEC161217DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la DEC161217DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis des directeurs d'instituts concernés

DECIDE :

Article 1

En son article 1, la décision DEC161217DGDS relative à la création de l'Institut de Physique de Nice – UMR7010 est modifiée comme suit :

Institut de rattachement principal : Institut de physique (INP)

Institut de rattachement secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation : Côte d'Azur

UMR n°7010

Intitulé : Institut de Physique de Nice

Directeur par intérim : M. Guillaume HUYET, directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : M. Méderic ARGENTINA, professeur

Directeur adjoint par intérim : M. Jean-Sébastien TANZILLI, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Sections : 4,5,2,8

Durée : 1 an

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2017

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la
science
Anne PEYROCHE

DEC170840INEE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2017 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2017, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2017 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2017, la décision n° DEC161013INEE du 18 mai 2016 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes pour l'Institut écologie et environnement.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut écologie et environnement listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le

Stéphanie THIEBAULT

Directrice de l'Institut écologie et environnement

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	Toutes activités effectuées au cours de missions supérieures à une journée sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer.
Missions longues de terrain	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2017

Situations d'emplois / Activités	DR	Unité	Acronyme	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR14	UMR5321	SETE	CLOBERT Jean
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR08	UMR7372	CEBC	BONNET Xavier
	DR12	UMR7265	BVME	HAVAUX Michel
	DR14	UMR5321	SETE	CLOBERT Jean
	DR15	UMR5199	PACEA	DELAGNES Anne
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	DR02	UMR7208	BOREA	DUFOUR Sylvie
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR12	UMR7263	IMBE	TATONI Thierry
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR17	UMR6197	LM2E	JEBBAR Mohammed
	DR17	UMR7144	AD2M	LALLIER François
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
Missions longues de terrain	DR02	UMR7206	EAE	BAHUCHET Serge
	DR02	UMR7209	AASPE	TENGBERG Margareta
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR14	UMR5288	AMIS	CRUBEZY Eric
	DR15	UMR5199	PACEA	DELAGNES Anne
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
	DR20	UMR7264	CEPAM	REGERT Martine
Situations administratives exceptionnelles	DR14	UMR5321	SETE	CLOBERT Jean
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard

Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7372	CEBC	BONNET Xavier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR14	UMR5321	SETE	CLOBERT Jean
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	DR02	UMR7179	MECADEV	AUJARD Fabienne
	DR02	UMR7209	AASPE	TENGBERG Margareta
	DR02	UMR7618	IEES	ABBADIE Luc
	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR07	UMR5023	LEHNA	DOUADY Christophe
	DR08	UMR7372	CEBC	BONNET Xavier
	DR12	UMR7265	BVME	HAVAUX Michel
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UMR8222	LECOB	LE BRIS Nadine
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaig
	DR17	FR2424	SBR	KLOAREG Bernard
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR02	UMR7208	BOREA	DUFOUR Sylvie
	DR02	UMR7618	IEES	ABBADIE Luc
	DR02	UMS3194	CEREEP	LE GALLIARD Jean-François
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
	DR08	UMR7372	CEBC	BONNET Xavier
	DR08	UMR7266	LIENSs	DE VIRON Olivier
	DR11	UMR5204	EDYTEM	ARNAUD Fabien
	DR11	UMS3370	SAJF	VALAY Jean-Gabriel

	DR12	FR3098	ECCOREV	GUIOT Joël
	DR12	UMR7263	IMBE	TATONI Thierry
	DR13	UMR5175	CEFE	JOFFRE Richard
	DR13	UPS3248	Ecotron	ROY Jacques
	DR16	USR3456	LEEISA	LE GUEN Annaïg
	DR17	UMR6197	LM2E	JEBBAR Mohammed
	DR17	UMR6539	LEMAR	TITO DE MORAIS Luis

